

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MAI 2017

DELIBERATIONS

La séance est ouverte à 18 h sous la présidence de Mme Thérèse THIERY, Maire et 1^{ère} Vice-Présidente de Lorient Agglomération.

Etaient présents : Mme COCHE. MM. LE STRAT. LE GAL. Mmes JANIN. ANNIC. DE BRASSIER. PEYRE. MM. LE MAUR. JESTIN.

Mmes GUEGAN. M. LE GUENNEC. Mme DOUAY. M. NEVE. Mme GALAND. MM. MAHE. GARAUD. CILANE. FLEGEAU. Mme DUMONT. M. LE BLE. Mmes LOPEZ-LE GOFF. HEMON. HANSS. LE MOEL-RAFLIK. M. IZAR. Mmes GAUDIN. M. MUNOZ. Mmes LE BOEDEC. RISSEL. M. SCHEUER. Mme GUENNEC.

Absents excusés : M. L'HENORET donne pouvoir à M. FLEGEAU
M. BERNARD d° à Mme COCHE
M. THOUMELIN d° à M. IZAR

I – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme GUENNEC Mareta est désignée pour assurer cette fonction.

II – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- 1) Désignation d'un Secrétaire de séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour de la séance
- 3) Procès-verbal de la séance du 30 Mars 2017

RESSOURCES

- 4) Vote du Compte Administratif 2016 du budget principal
- 5) Vote des Comptes Administratifs 2016 des budgets annexes
- 6) Approbation des comptes de gestion 2016
- 7) Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2018
- 8) Renouvellement de la convention avec le CIDEFE
- 9) Indemnités de fonction des Elu(es) : modification de l'indice de référence

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

- 10) Projet d'extension de l'Unité de Soins Longue Durée (USLD) de Prat Er Mor (EPSM Charcot) – recours à la procédure de déclaration de projet
- 11) Cession d'un terrain communal rue Per Jakez Hélias - rectificatif

CADRE DE VIE

- 12) Convention conseil en énergie partagée avec Lorient Agglomération
- 13) Mise en place de coupures nocturnes de l'éclairage public – information au Conseil Municipal

JEUNESSE

- 14) Subvention exceptionnelle pour le journal lycéen « Gazette Saucisse »

CITOYENNETE

- 15) Validation du rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la Ville – année 2016

AFFAIRES SPORTIVES

- 16) Aide à l'encadrement pour l'année 2017
- 17) Subvention exceptionnelle pour le 50^{ième} anniversaire de la Fête du Printemps

CULTURE

- 18) Galerie La Rotonde - acquisition d'œuvres de Mathias Guillois
- 19) Conservatoire à rayonnement communal Musique et Danse – demande de subvention d'équipement au Conseil Départemental du Morbihan
- 20) Atelier Municipal d'Arts Plastiques – tarifs éveil initiation – année 2017-2018

- 21) Quai 9 – vote de la grille tarifaire Quai 9 dans et hors les murs
- 22) Quai 9 – vote des tarifs de la saison 2017-2018
- 23) Quai 9 – vote des tarifs de location du matériel scénique

Mis aux voix, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 30 Mars 2017 est reporté à la prochaine séance.

Mme Le Maire : Quelques mots d'actualité avant de commencer notre séance, actualité nationale évidemment avec notre nouveau Président de la République. Nous avons les uns et les autres partager le soulagement d'avoir rejeté très majoritairement Marine Le Pen et le front national. Quant à la victoire d'Emmanuel MACRON, évidemment comme vous, je me demande où nous allons implanter sa photo en regardant le mur ! Mais nous trouverons certainement une solution. En tous les cas, il aura sa place auprès de ces prédécesseurs et la question de l'adhésion ou non d'une majorité de français à son programme est toujours aussi d'actualité parce que sa victoire face au front national donne une lecture politique particulière mais nous lui souhaitons bien sûr de réussir pour le pays et pour tous ces habitants.

Je ne reviendrai pas sur sa ligne politique alternative, refusant une ligne politique marqué clairement à gauche ou marqué clairement à droite, ce sera donc difficile pour l'instant de juger son action de toute façon, il n'a pas encore commencé et ce sera difficile d'y adhérer pleinement ou de s'y opposer automatiquement pleinement. Nous jugerons sur pièce.

Au-delà partager avec vous je pense, la fierté, de voir que depuis hier la France et ses habitants seront représentés en Europe et à l'étranger par un lanestérien d'origine, pur beurre si je puis le dire, même si je ne peux que regretter que ces nouvelles missions l'obligera encore plus qu'hier à s'éloigner de la Bretagne. Mais c'est ainsi et je suis sûr que, compte tenu de sa puissance de travail et sa capacité à défendre les intérêts de la France à l'étranger, j'ai pleinement confiance en lui pour assumer avec talent et conviction ce nouveau rôle.

M. IZAR : De qui parlez-vous ?

Rires dans la salle.

Mme Le Maire : Je n'ai pas dit son nom ? C'était pour voir si vous suiviez bien...

Je pense que chacun a pu mesurer que je parlais de Jean-Yves LE DRIAN, que j'ai eu au téléphone hier soir et qu'évidemment j'ai félicité. Hier déjà lors de la sortie des anciens, certains étaient dans les tout premiers à le savoir ! C'était marrant.

Bref en tous les cas ce n'est pas l'enjeu de ce soir puisqu'il s'agit ici de nos délibérations. Je me réjouis de voir le contenu de ce conseil porté par notre majorité municipale qui continue un travail important, d'investissement des uns et des autres, un travail de mobilisation collective pour mettre en œuvre notre contrat de mandature.

C'est vrai que j'évoquais rapidement la question des politiques mises en œuvre par le gouvernement. Nous pouvons penser que cela ne sera pas sans conséquence pour notre ville mais en tous les cas nous aurons besoin de précisions au sujet des TAP, également concernant la taxe d'habitation et bien sûr sujet des dotations et des fonds de soutien et bien d'autres. Nous aurons donc l'occasion de suivre cela avec intérêt.

M. CILANE et Mme LOPEZ-LE GOFF entrent en séance.

Mme Le Maire continue : Je redis combien le conseil de ce soir va être l'occasion de réaffirmer notre volonté collective de travail, d'avancer. Même si nous avançons en innovant par la mise en place d'une politique d'éclairage public audacieuse et courageuse. Nous continuons en fin de parcours avec Quai 9 mais c'est surtout la programmation et la grille tarifaire qui sont d'une construction très politique. Nous nous rapprochons de l'ouverture de Quai 9 avec appétit et impatience.

En attendant, je laisse la parole à Philippe JESTIN avec le sérieux qu'on lui connaît pour la présentation du Compte Administratif 2016.

IV – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

M. JESTIN : Chers Collègues, bonsoir ;

Comme tous les ans, je vous présente le compte administratif. C'est un moment important, le Compte Administratif présente la situation financière de la ville.

Il corrobore les orientations budgétaires prises lors de l'élaboration du Budget Primitif 2016, avec bien sûr quelques différences par rapport aux prévisions.

A la lecture du document, nous constatons la baisse de dotations de l'Etat (prévue dans le Budget Primitif). Mais cela n'empêche pas la ville de maintenir les investissements à un haut niveau (important pour l'activité économique locale) ainsi que la préservation des services à la population de bonne qualité. Tout cela sans augmenter les taux communaux des impôts locaux.

La préparation du budget 2016 a été difficile, compte tenu des restrictions budgétaires imposées par l'Etat. Si nous avons réussi à tenir le cap, c'est grâce au travail des Elu(es) bien sûr mais aussi grâce aux services qui ont géré avec prudence leurs budgets. Je tiens à les remercier pour leur implication.

Pour les budgets à venir, nous devons encore réfléchir à des pistes d'économie (ou de recettes), le programme de notre nouveau Président prévoit en effet une diminution de dotation de 10 milliards pour les collectivités. Il ne faut donc pas relâcher les efforts entrepris depuis plusieurs années.

Avant d'en commencer la lecture, je tiens à remercier le service Finances et plus particulièrement son Directeur, Stanislas DAVIAUD, pour le travail effectué ainsi que pour la qualité des documents remis.

Vu le rapport de présentation annexé au présent bordereau,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 mai 2017,

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le Compte Administratif 2016 du Budget Principal de la ville :

SOMMAIRE

<u>Equilibres Financiers 2016</u>	<u>p.3</u>
<u>Equilibre global des comptes</u>	<u>p. 3</u>
<u>Equilibre Réel</u>	<u>p.4</u>
<u>Section de fonctionnement</u>	<u>p.5</u>
<u>Dépenses de fonctionnement</u>	<u>p.5</u>
<u>Recettes de fonctionnement</u>	<u>p.9</u>
<u>Section d'investissement</u>	<u>p.12</u>
<u>Evolution de la dette</u>	<u>p.12</u>
<u>Travaux, aménagements et acquisitions 2016</u>	<u>p.12</u>
<u>Annexes</u>	<u>p.17</u>
Annexe 1 – Glossaire	
Annexe 2 – Ratios financiers	
Annexe 3 – Evolution des dépenses et recettes de fonct. au CA 2015 et CA 2016	
Annexe 4 – Tableau récapitulatif des résultats	
Annexe 5 – Ajustements opérés sur 2015 et 2016 favorisant la lisibilité des comptes	
Annexe 6 – détail du budget par chapitre	

LES EQUILIBRES FINANCIERS 2016

EQUILIBRE GLOBAL DES COMPTES

L'équilibre global du Compte administratif intègre les éléments suivants :

- ✓ Les opérations comptables de l'année
- ✓ La reprise des résultats n-1 (2015)
- ✓ Les restes à réaliser en investissement, dont l'impact comptable interviendra en 2017, mais qui est pris en compte dans le résultat 2016

Le solde global 2016 s'établit à **797 699,30 €** contre 1,9 million d'euros en 2015 et 3,6 millions d'euros en 2014 : la provision sous forme d'excédent cumulé, destinée au financement de Quai 9 a progressivement été utilisée, et la collectivité retrouve un niveau de solde de fin d'exercice proportionné à son budget.

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	24 172 954,01	27 920 592,29	<i>Capacité de financement</i>
<i>excédent N-1</i>		1 904 380,57	
Sous - Total	24 172 954,01	29 824 972,86	5 652 018,85
Investissement	17 138 943,25	15 257 059,40	<i>Besoin de financement</i>
<i>Déficit N-1</i>	1 214 870,77		
<i>Restes à réaliser</i>	5 240 751,65	3 483 186,72	
Sous - Total	23 594 565,67	18 740 246,12	-4 854 319,55
EXCEDENT DISPONIBLE			797 699,30

Il est proposé d'affecter une partie du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (art.1068), à hauteur de 4 854 319,55 €.

Le solde de 797 699,30 € sera repris en section de fonctionnement au budget supplémentaire 2017.

EQUILIBRE REEL

Rappel :

Chaque année, la ville dégage de son fonctionnement un solde positif (CAF Brute) destiné dans un premier temps à rembourser le capital de ses emprunts, puis dans un second temps (CAF Nette), à s'équiper (acquisitions, travaux et aménagements)

L'**équilibre réel** des comptes est une obligation légale : *L'annuité des emprunts doit être intégralement remboursée par les fonds propres de la commune.*

Ces derniers sont constitués de la CAF brute à laquelle peuvent s'ajouter les recettes d'investissement propres (FCTVA et Taxe d'Aménagement).

Afin d'obtenir une lecture cohérente des chiffres, le calcul de l'équilibre réel du budget est effectué hors cessions (terrains) et hors opérations exceptionnelles. La liste des ajustements opérés est fournie en annexe 5.

En 2016, la **capacité d'autofinancement nette** de la ville s'établit à **1,96 million** d'euros contre 2,33 millions d'euros en 2015 et 2,05 millions d'euros en 2014.

Bien qu'affichant une diminution notable de 16 %, les marges de manœuvre d'autofinancement de la collectivité résistent mieux que prévu en 2016, face à la baisse marquée des ressources financières. Le budget de la ville bénéficie de l'impact du bon résultat 2015 auquel s'ajoutent les économies de fonctionnement intégrées au BP 2016 et la maîtrise de la masse salariale. Les exercices 2017 et 2018 étant identifiés comme les points durs de la prospective financière, la vigilance de la ville devra s'inscrire dans la durée.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses réelles de fonctionnement (dont travaux en régie)	20 818 787	21 373 554	22 132 589	22 820 040	22 558 513	22 381 664
<i>tx de croissance</i>	1,69%	2,66%	3,55%	3,11%	-1,15%	-0,78%
Recettes réelles de fonctionnement (hors report et op° except / cessions)	25 336 619	26 575 251	26 779 060	26 951 430	27 272 034	26 807 147
<i>tx de croissance</i>	1,09%	4,89%	0,77%	0,64%	1,19%	-1,70%
Capacité d'autofinancement Brute	4 517 833	5 201 697	4 646 471	4 131 389	4 713 520	4 425 482
<i>Dont résultat financier</i>	-1 478 463	-1 564 128	-1 700 777	-1 817 752	-1 888 889	-1 929 601
<i>Dont Epargne de gestion</i>	5 996 296	6 765 825	6 347 248	5 949 141	6 602 409	6 355 083
<i>tx de croissance</i>	0,17%	12,83%	-6,19%	-6,27%	10,98%	-3,75%
Capital de dette remboursé (Ville)	2 270 968	2 118 087	1 981 404	2 077 547	2 381 583	2 465 153
Capacité d'autofinancement Nette (travaux en régie inclus)	2 246 865	3 083 609	2 665 067	2 053 842	2 331 938	1 960 329

* Le calcul de l'**épargne de gestion** permet de mesurer le résultat directement issu des activités de la collectivité avant comptabilisation des charges financières (intérêts de la dette).

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2016

En 2016, la collectivité subit un effet ciseau prévisible sur sa section de fonctionnement : les **recettes** réelles diminuent de **1,70 %** et les **dépenses** réelles de **0,78 %**. Les variations détaillées par chapitre sont présentées en annexe 3.



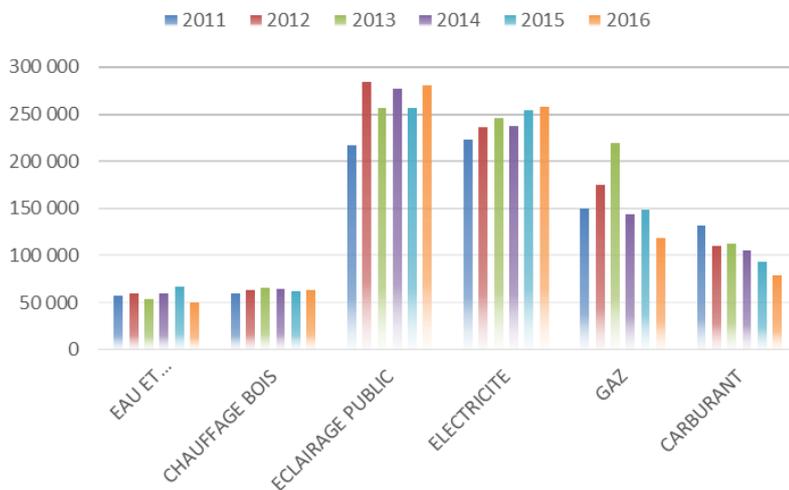
- Masse salariale : - **0,77 %**

M. Alexandre SCHEUER entre en séance.

✓ **Charges générales et de gestion (- 1,11 %) – 4,6 M€**

Les charges générales et de gestion sont en recul pour la seconde année consécutive (- 1,65 % en 2015). En valeur, le chapitre diminue de 52 376,94 €.

FACTURATION DES ÉNERGIES ET FLUIDES (EN €)



Les paiements en **énergies et fluides** contribuent à 60 % de cette baisse soit 31 740 € de diminution de charge (-3,60 %).

Le coût en énergie s'établit pour 2016 à 849 534,73 €.

Le montant varie en fonction de l'évolution des consommations, des variations de prix et dans certains cas sur la base d'estimations réalisées par les fournisseurs.

Hors énergies et fluides, le chapitre de dépense **diminue de 0,59 %**.

Plusieurs lignes de dépenses sont en baisse, telle que cela était prévu dans le cadre du plan d'économies voté en 2016. Certaines de ces économies sont liées à de nouvelles organisations, de nouvelles mises en concurrence et plus généralement s'inscrivent dans la démarche prudentielle adoptée par la ville depuis plusieurs années sur ses charges de fonctionnement.

- Communication : - 46 000 €
- Location immobilière : - 22 788 €
- Séances récréatives TAP : - 18 257 €
- Illuminations de Noël : - 17 488 €
- Médiathèque : - 15 420 €
- Vilar : - 13 192 €
- Séjours jeunesse : - 10 523 €
- Affranchissement : - 7 171 €
- Conseil gestion de dette : - 6 838 €
- Télécommunications : - 5 996 €
- Transport piscine : - 4 859 €
- Primes d'assurances : - 4 580 €

On comptabilise enfin des baisses de dépenses liées à des activités variables, telle que les prestations de décharge (- 40 542 €) ou les classes nature organisée par les écoles (- 40 591 €).

A l'inverse, la ville observe à nouveau en 2016 une hausse des dépenses d'entretien du patrimoine :

- Contrôles hygiène et sécurité / mises aux normes des bâtiments (+ 42 240 €)
- Entretien des espaces verts (+10 687 €)
- Curage de fossés / eaux pluviales (+13 358 €)
- Convention maintenance de l'éclairage public / SDEM (+ 89 458 €)

La collectivité devient par ailleurs redevable de la nouvelle taxe instaurée par Lorient Agglomération pour la gestion des déchets (évolution progressive de 8 000 € à 45 000 €).

✓ **Les ressources humaines (-0,77 %) - 13,2 M€**

Le chapitre diminue de - 0,77 % contre + 0,62 % en 2015 et + 4,76 % en 2014.

Le montant total de la masse salariale s'établit à 13,21 millions d'euros contre 13,31 millions d'euros en 2015, soit une diminution de l'enveloppe de près de 100 000 €.

Les effets de Noria constatés dans le cadre de départs en retraites, les variations d'activité, les reconfigurations d'organigrammes et la diminution des validations de services de non titulaires, constituent un ensemble de facteurs à l'origine de la maîtrise de la masse salariale, dont l'impact financier peut se révéler majeur dans l'équilibre budgétaire.

On observe notamment au sein du secteur Education Enfance Jeunesse et Sport un nombre d'heures rémunérées en baisse de 16 %, soit 16 630 heures de moins qu'en 2015. Ce résultat fait suite à l'optimisation opérée en termes d'organisation de service et de mise en adéquation des ressources en fonction de l'activité.

Des variations à la hausse ont cependant marqué l'exercice 2016 :

- le recrutement en septembre 2016 de 1,5 poste dédié à l'ouverture de Quai 9
- la titularisation à temps plein de 3 agents contractuels, dans le cadre du plan de titularisation 2013-2016.
- La réévaluation de + 0,6 du point d'indice en juillet 2016
- La refonte de plusieurs grilles indiciaires de catégories C et B

✓ **Subventions et participations versées (- 2,47 %) - 2,5 M€**

Ce chapitre de dépense affiche une diminution de 64 946 euros. Plusieurs éléments de variation peuvent être identifiés :

- La réorganisation du service de l'urbanisme et la modification de la participation versée à Lorient Agglomération : -40 013 € en 2016 après un premier réajustement de - 79 016 € en 2015.
- La mobilisation de la subvention pour le CCAS, dont le besoin 2016 s'est établi à 930 000 € contre 1 million d'euro versé en 2015.
- La disparition de la subvention versée à l'ADSEA pour la résidence Jean Jaurès (- 16 769 €).

- L'admission en créances éteintes, qui a nécessité la comptabilisation 92 398 € d'annulation de recettes.

Dans le cadre de la généralisation de l'effort d'économie sur la section de fonctionnement, les subventions traditionnelles aux associations ont fait l'objet en 2016 d'une réfaction de 1,9 % pour la seconde année consécutive. **L'enveloppe de subventions directes versées s'établit à 633 713 €.**

S'y ajoutent 21 739 € versés au titre d'aides au financement de projets scolaires ou étudiants, ainsi que 3 664 € de participation versée au Conservatoire de musique de Lorient.

Enfin, les participations suivantes ont été versées :

- Piscine : 259 700 € (- 0,74 %)
- Ecoles privées : 248 326 € (+ 3,44 %)
- Prévention Spécialisée (ADSEA) : 70 000 € (stable)

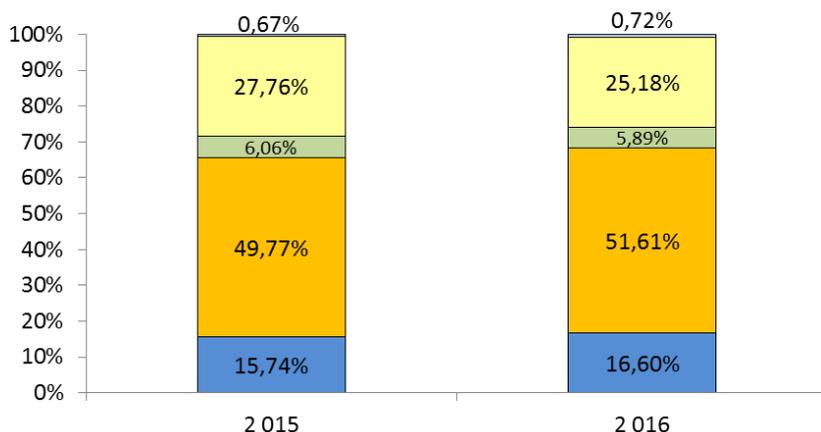
✓ **Charges financières (+ 2,15 %) – 1,9 M€**

Les charges financières, d'un montant de 1,9 million d'euros, progressent de +2,15 % contre + 3,92 % en 2015 et + 6,86 % en 2014. La progression en valeur de ces charges s'établit à 40 585 €.

L'exercice 2016 marque la fin d'une période de hausse des charges financières, qui s'afficheront dès 2017 en baisse, suite aux renégociations opérés ces dernières années.

Le taux d'intérêt moyen de la dette communale s'élève à **3,55 %**.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



- Autres impôts et taxes : + 3,66 %

Les **recettes** réelles (hors cessions) se rétractent de **1,70 %** contre +1,19 en 2015 et + 0,64 % en 2014, pour atteindre 26,8 M€, soit 464 887 euros de diminution de ressources financières.

✓ **Dotations et participations reçues (-10,83 %) – 6,7 M€**

Le montant 2016 de ce chapitre s'établit à 6,75 millions d'euros, contre 7,5 millions en 2015.

La perte de recette subi, fait suite à plusieurs années de baisse : - 2,94 % en 2015, -2,08 % en 2014 et -1,73 % en 2013.

L'essentiel de cette diminution est liée à la perte de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) : la contribution des collectivités à la réduction du déficit de l'Etat, ainsi que l'ajustement des critères de calcul de la DGF ont généré un retrait de 595 187 € sur les dotations de l'Etat.

Tableau rétrospectif de la DGF :

	2014	2015	2016
Dotation Forfaitaire	4 441 988	3 915 415	3 331 406
<i>tx croiss</i>	-4,70%	-11,85%	-14,92%
Dotation de Solidarité Urbaine	1 015 617	1 024 758	1 035 006
<i>tx croiss</i>	1,3%	0,9%	1,0%
Dotation Nationale de Péréquation	371 267	386 439	365 013
<i>tx croiss</i>	3,3%	4,1%	-5,5%
DGF	5 828 872	5 326 612	4 731 425
<i>tx croiss</i>	-3,22%	-8,62%	-11,17%
<i>Variation / valeur</i>	-194 020	-502 260	-595 187

On comptabilise également en 2016 une diminution des compensations fiscales de 132 065 €, dont la volatilité est en grande partie tributaire des ajustements et des régularisations des services fiscaux.

La participation de la CAF affiche une baisse de 91 757 €, contrecoups des régularisations à la hausse observées en 2015. En réalité, la collectivité bénéficie d'une hausse de subvention de près 130 000 € entre 2014 et 2016, dans le cadre du contrat enfance jeunesse et de la PSO – Prestation de Service Ordinaire.

Enfin, l'arrêt du partenariat avec le département en matière d'insertion a généré une suppression de sa participation à hauteur de 44 000 €.

✓ **Les produits des impôts directs (+ 1,93 %) – 13,8 M€**

La recette issue des impôts directs s'établit à 13,8 millions d'euros et évolue de +1,93 % contre + 4,47 % en 2015 et +2,55 % en 2014, soit 261 426 € supplémentaires.

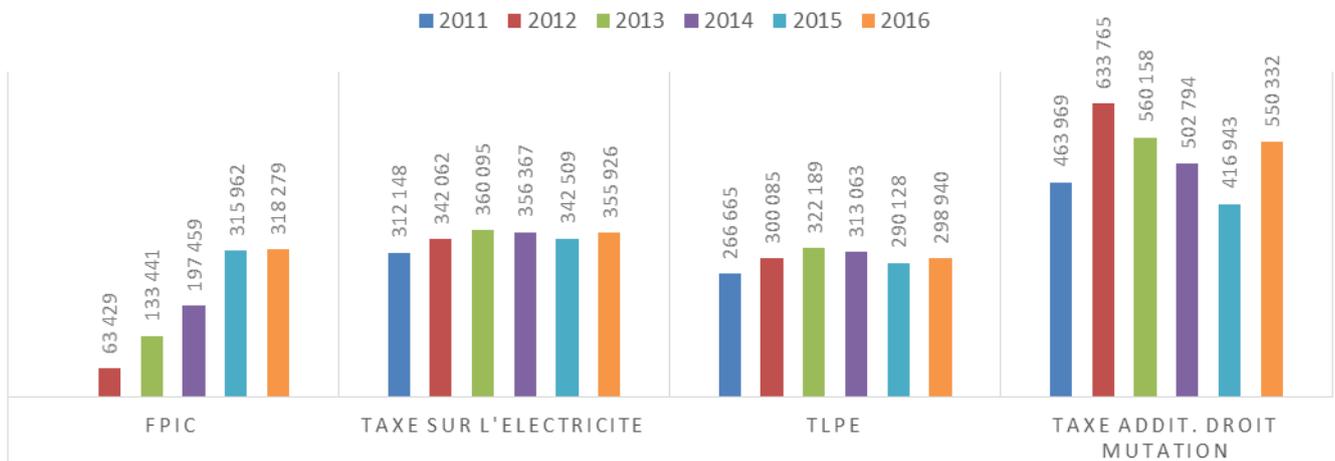
Les taux d'impôt n'ont pas progressé en 2016 ; L'augmentation de l'impôt direct est exclusivement liée à l'évolution « physique » des bases, ainsi qu'à la revalorisation nationale qui se chiffre à +1 %.

✓ **Autres impôts et taxes (+ 3,66 %) – 4,4 M€**

Les recettes de ce chapitre sont soutenues par la hausse constatée en 2016 du montant de la taxe sur les droits de mutation, qui progresse de 133 390 € sur l'année.

Les autres recettes sont globalement stables, notamment la dotation de péréquation entre collectivité (FPIC).

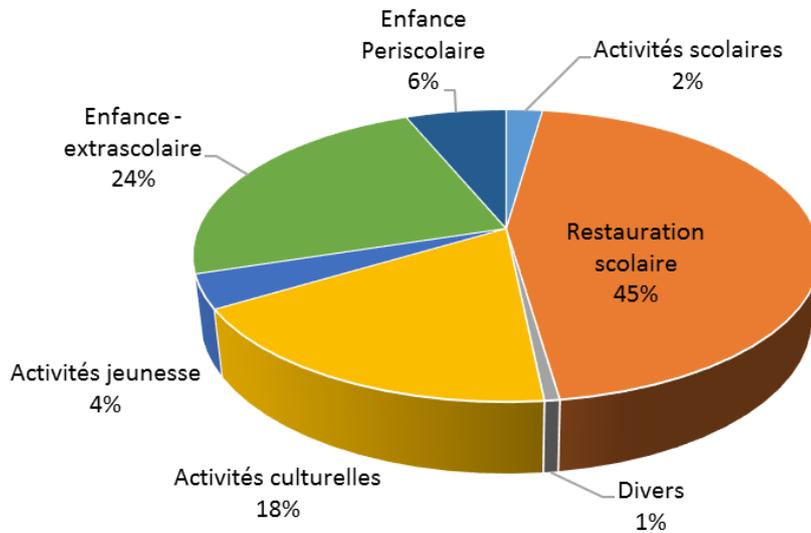
EVOLUTION DES AUTRES TAXES



✓ **Produits des services (-4,44 %) – 1,5 M€**

Au sein de ce chapitre, la ville enregistre 1 045 355 € de recettes issues de l'activité des services. Deux éléments impactent à la baisse ce chapitre : les classes natures des écoles (-38 146 €) et la redevance piscine (-11 018 €) suite à la fermeture de l'établissement pour travaux.

Répartition des produits des prestations de services



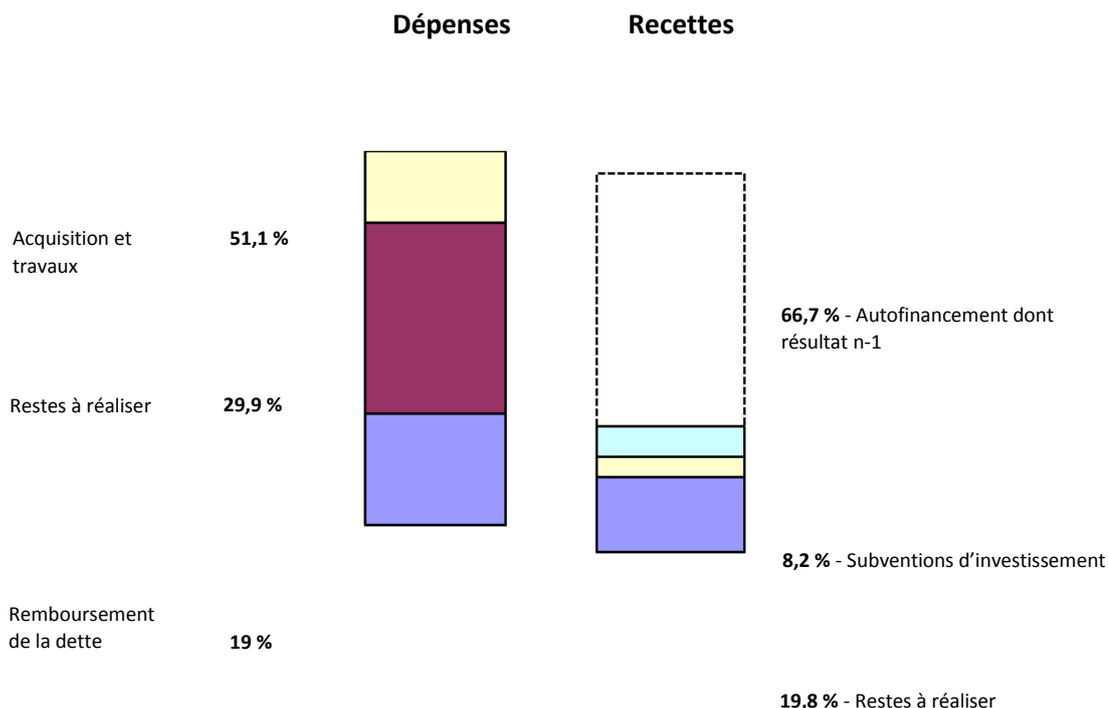
S'ajoutent à ces produits, 69 470 € de redevance d'occupation du domaine public et 85 839 € de concessions dans les cimetières (+ 10 %).

Enfin, divers remboursements sont perçus pour 369 487 € (mise à disposition de personnel, remboursements des budgets annexes, remboursements d'assurances).

Résumé de quelques points clés concernant la section de fonctionnement

✓ recettes progressent moins vite que les dépenses	<i>Nouvel effet ciseau : les</i>
✓ observée sur les crédits budgétaires d'activité et les participations (-110 K€)	Economies et prudence
✓ (-100 K€)	Maîtrise de la masse salariale
✓ les dotations de l'Etat (DGF)	Perte de près de 600 K€ sur
✓ (créances éteintes, hausse de l'entretien des bâtiments etc.)	Dépenses imprévues
⇒ Réduction prévue des marges de manœuvre (CAF Nette : 1,9 million contre 2,3 millions d'euros précédemment)	

LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2016



EVOLUTION DE LA DETTE

Le capital de la dette remboursé en 2016 s'élève à 3,34 millions d'euros dont 879 995 € pris en charge par l'Etat dans le cadre du fonds de soutien. Le solde de 2,46 millions est financé par les fonds propres de la collectivité.

Par ailleurs un nouvel emprunt de 3 millions d'euros a été contracté en 2016, compilant deux besoins de financement :

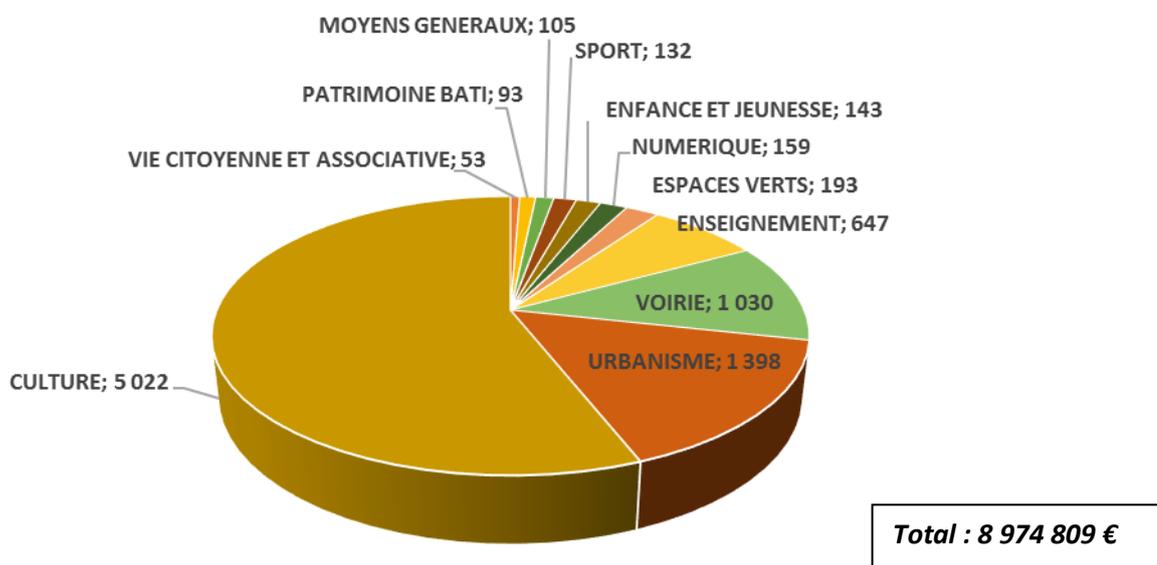
- 1,71 million d'euros destiné au financement du programme d'investissement 2016 (intégrant donc 750 K€ de désendettement).
- 1,29 million d'euros de solde de financement de Quai 9 intégré au budget lors de la reprise des restes à réaliser en juin 2015.

TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET ACQUISITIONS 2016

En 2016, la collectivité a réalisé pour **8 974 809 €** d'investissements contre 4,55 millions d'euros en 2015. Elle a, par ailleurs, engagé **5 240 752 €** de travaux dont le paiement interviendra en 2017.

Le crédit budgétaire total ouvert en 2016 pour ces opérations étant de 14,6 millions d'euros, 97,3 % du crédit a donc été mobilisé sur l'exercice contre 94,4 % en 2015.

Détail des travaux et équipements payés en 2016 (en K€)



Culture

La construction de Quai 9 a nécessité en 2016 le paiement de 4,8 millions d'euros, soit près de 50 % du coût du projet. La réception du bâtiment et des extérieurs est programmée courant juin, pour une appropriation des lieux par les services durant l'été et l'inauguration au 29 septembre.

Parmi les autres investissements en direction du secteur culturel, la Médiathèque a fait l'objet de 131 420 € de travaux (ravalement, peinture des salles...) et a bénéficié pour 14 700 € d'acquisition de mobilier.

15 548 € de travaux d'étanchéité ont été réalisés sur le local accueillant l'activité d'art plastique, dans la poursuite du programme initié en 2015 pour près de 17 103 €.

Enfin, le secrétariat d'accueil du Conservatoire de Musique et de Danse a été entièrement rénové et 24 595 € d'équipement ont été acquis (instruments, tableau numérique).

Enseignement

Le programme de rénovation et de modernisation des écoles publiques demeure également un axe fort de la politique d'investissement de la collectivité :

646 953 € auront été payés en 2016 en vue d'améliorer les conditions d'accueil des enfants dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau schéma scolaire :

Les travaux réalisés au sein du groupe scolaire Paul Langevin se sont élevés en 2016 à près de 230 000 €, permettant ainsi d'aboutir sur le programme de rénovation inscrit au Plan Pluriannuel d'Investissement. Les travaux intègrent, en outre, la mise en sécurité des circulations entre l'école et le site périscolaire aménagé suite au transfert de l'IME vers l'ancienne école Pauline Kergomard.

100 000 € ont été investis au sein du groupe Henri Barbusse, notamment dans le cadre de l'installation d'une VMC destinée à améliorer la qualité de l'air. Les autres travaux concernent l'aménagement de sanitaires ainsi que des travaux de renouvellement de sols et de plafonds suspendus.

La reconfiguration du groupe scolaire Picasso a nécessité la mobilisation de 53 669 € pour les missions de maîtrise d'œuvre du projet.

Enfin, 43 167 € en mobilier et équipement informatique (projecteurs) ont été investis.

Enfance & Jeunesse

142 538 € ont permis de réaliser en 2016 des travaux de rénovation des équipements et des sites municipaux périscolaires et extrascolaires.

Le centre Pierre François, lieu d'accueil pour les enfants, la vie associative et les habitants a fait l'objet d'investissements à hauteur de 70 391 € : faux plafonds, système incendie.

22 995 € de mise aux normes incendie ont été réalisées au centre de Locunel et 36 921 € de travaux répartis sur d'autres sites, visant la sécurité des jeux, des accès et des équipements électriques.

Sport

L'essentiel du budget a permis d'engager la fin du programme de rénovation de la salle René Ihuel : 106 014 € réalisés en 2015, 62 068 € payés en 2016 et un solde de 49 408 € engagé et reporté en 2017.

Développement Numérique

La phase opérationnelle du Schéma de Développement Numérique s'est poursuivie en 2016, 159 310 € ont été mobilisés en ce sens.

Les principaux projets de l'exercice visent d'une part, la modernisation des logiciels :

- Logiciel de gestion de la médiathèque (SIGB) : 29 837 €
- Logiciel Autocad (dessins techniques) : 12 264 €
- Logiciel de gestion du Multiaccueil : 12 687 € (CCAS)

- Logiciel de billetterie de spectacle : 6 540 €
- Visa électronique des factures : 2 522 €

Et d'autre part la consolidation de la structure :

- Serveur de stockage pour les archives : 10 347 €
- Système réseau de la ville : 25 229 €
- Renouvellement de 21 PC : 12 971 €
- Sonorisation salle du conseil municipal : 11 990 €

Urbanisme et aménagement du territoire :

Parmi les opérations majeures abouties en 2016, le développement du pôle de Kerpont a nécessité d'améliorer son accessibilité par l'aménagement d'un rond-point au Zulio. Le coût global du projet s'établit à 613 783 €, dont 100 000 € de participation extérieure.

Sur l'exercice, la collectivité a par ailleurs enregistré des acquisitions de terrains pour un investissement total de 745 556 € :

20 rue Gabriel Peri	239 000 €
1 bis rue Gérard de Nerval	213 000 €
63 rue Marcel Sembat	231 551 €
40 av François Billoux	62 005 €

558 300 € de cessions avaient également été programmées en 2016. 151 380 € ont été encaissées, le solde sera inscrit au bénéfice de l'exercice 2017.

Enfin, l'enveloppe de subvention ravalement a été mobilisée à hauteur de 90 % pour près de 13 500 € à destination de 15 bénéficiaires.

Voirie

980 643 euros de dépenses afférentes à la voirie ont été payées sur 2016 (hors Zulio).

	Montant en €
Réfection de rues et trottoirs	842 971
Matériels de voirie	41 120
Eclairage public	70 447

Le programme de rénovation de la rue Jules Guesde s'établit globalement à 422 469 €.

Des travaux de réfection ont également été menés sur différents sites de la ville :

Route de la Grande Lande	46 419
Pont St-Christophe (cycles)	45 956
Rue Léon Blum	35 815
Rue de Pen Mané	32 485
Trottoirs à Saint Guénael	23 866
Rue de Cerdan	17 501
Rue Le Coutaller	17 044
Voie verte Chemin du Zulio	13 563
Rue Robespierre	11 355

ANNEXE 1 : GLOSSAIRE

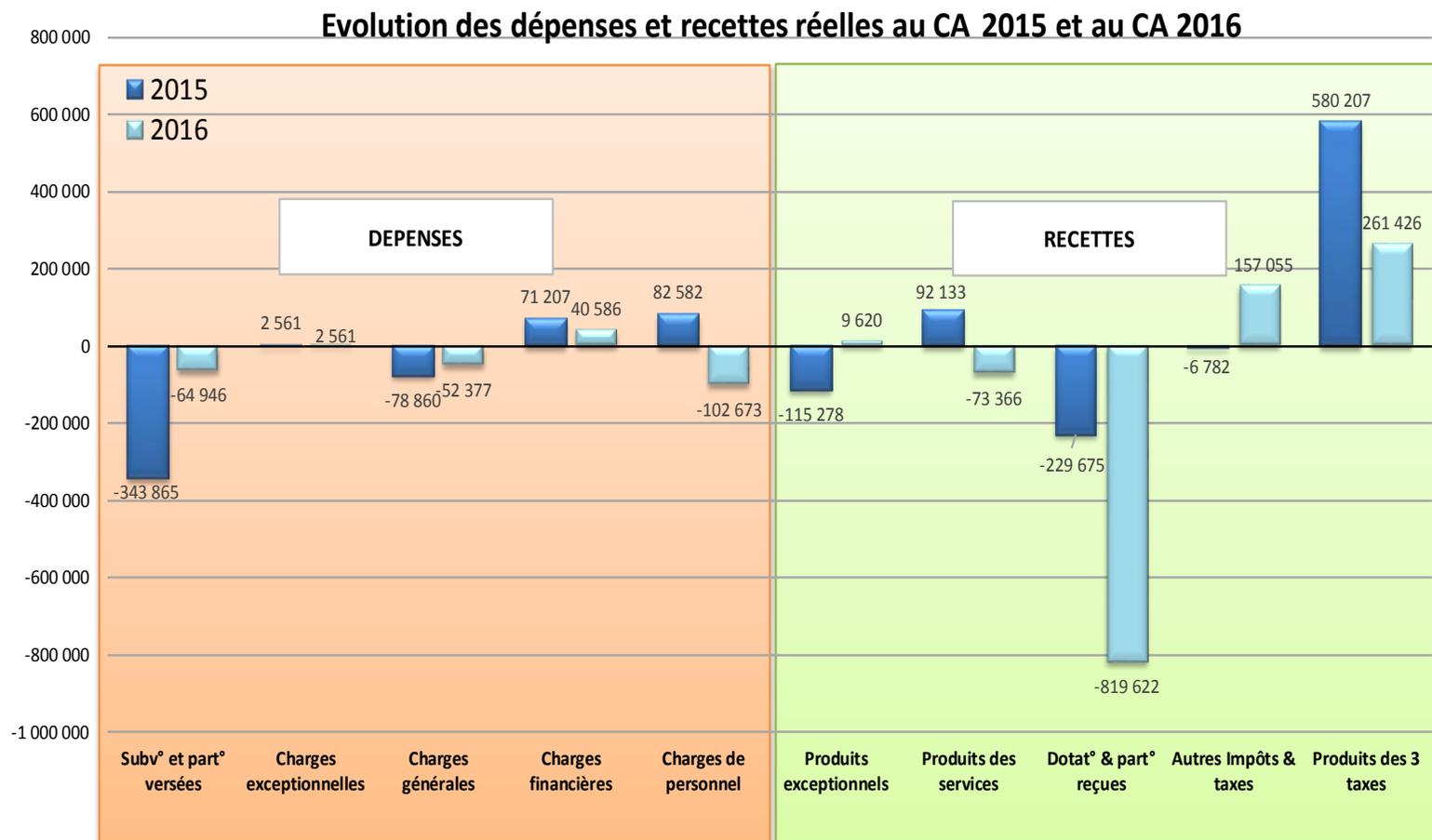
Opérations réelles	Les dépenses ou recettes réelles correspondent à des écritures comptables qui donnent lieu à un décaissement d'argent par opposition aux « <i>opérations d'ordre</i> »
Opérations d'ordre	Les dépenses ou recettes d'ordre ne donnent pas lieu à un décaissement d'argent. Elles permettent par exemple de constater la dévalorisation d'un bien (amortissement). Par définition, elles n'influent pas sur l'équilibre global du budget.
Epargne de gestion	Solde des opérations réelles de fonctionnement de la collectivité, hors dépenses et recettes financières (intérêts de la dette).
CAF Brute	Capacité Brute d'Autofinancement – Solde des opérations réelles de fonctionnement de la collectivité (recettes réelles – dépenses réelles). Egalement appelée « Epargne brute »
CAF Nette	Capacité d'Autofinancement Nette – Solde des opérations réelles de fonctionnement de la collectivité (CAF Brute), duquel est déduit le remboursement annuel du capital des emprunts (chp 16). Egalement appelée « Epargne Nette »
Restes à réaliser	Il s'agit des dépenses et recettes d'investissement, engagées au 31 décembre de l'exercice et demeurant en cours de réalisation.
Travaux en régie	Travaux réalisés par les services de la ville, transférés comptablement en section d'investissement afin de valoriser le patrimoine de la Collectivité.
Potentiel Fiscal	Résultat obtenu en appliquant les taux d'impôts moyens nationaux aux bases fiscales de la collectivité.
CMPF	Coefficient de Mobilisation du Potentiel Fiscal ou « Effort fiscal » – rapport entre le produit des 3 taxes perçu par la ville et le potentiel fiscal calculé.
Encours de dette	Montant global de la dette à un instant « t », autrement dit la somme du capital restant dû de l'ensemble des emprunts de la ville.

Annuité de la dette	Montant de capital et d'intérêt remboursé sur une année
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DSU	Dotation de Solidarité Urbaine (composante de la DGF)
DNP	Dotation Nationale de Péréquation (Composante de la DGF)

ANNEXE 2 : Ratios Financiers

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2014
						Strate (1)
Dép. réelles de fonct./ hbts	926 €/Hb	965 €/Hb	1 013 €/Hb	1 081 €/Hb	996 €/Hb	1 284 €/Hb
Produit des impositions directes / hbts	540 €/Hb	557 €/Hb	573 €/Hb	599 €/Hb	617 €/Hb	608 €/Hb
Recettes réelles de Fonctionnement / hbts	1 163 €/Hb	1 189 €/Hb	1 213 €/Hb	1 271 €/Hb	1 243 €/Hb	1 445 €/Hb
Dépenses d'équipement brut / hbts	248 €/Hb	211 €/Hb	287 €/Hb	201 €/Hb	400 €/Hb	308 €/Hb
Encours de la dette (au 31/12) / hbts	1 675 €/Hb	1 596 €/Hb	1 519 €/Hb	1 744 €/Hb	1 654 €/Hb	1 109 €/Hb
Dotation globale de fonct. (DGF) / hbts	264 €/Hb	265 €/Hb	257 €/Hb	235 €/Hb	211 €/Hb	267 €/Hb
Dépenses de personnel / DRF*	57,14%	57,08%	57,32%	54,22%	59,03%	59,1%
Coef. de mobilisation du potentiel fiscal 3 taxes	122,01%	136,16%	136,49%	136,23%	134,29%	N/C
(Dép. réelle de fonct. + remb. Dette) / RRF*	87,63%	88,47%	91,04%	96,38%	92,18%	95,8%
Dépenses d'équipement brut / RRF	21,36%	17,73%	23,68%	15,79%	32,21%	21,3%
Encours de la dette (au 31/12) / RRF	144%	134%	125%	137%	133%	77%

(1) Strate : ensemble des communes de 20 à 50.000 hb



ANNEXE 3 :

ANNEXE 4 : FICHE RECAPITULATIVE DES RESULTATS 2016

	Budget Principal	Halte Nautique	Pompes Funèbres	Cuisine Centrale
FONCTIONNEMENT				
Dépenses de fonctionnement	24 172 954,01	24 403,47	442 469,56	1 731 905,97
Recettes de fonctionnement	27 920 592,29	19 456,44	476 353,78	1 836 273,34
Résultat de l'exercice	3 747 638,28	-4 947,03	33 884,22	104 367,37
<i>Report n-1</i>	<i>1 904 380,57</i>	<i>-3 598,66</i>	<i>128 523,20</i>	<i>574 726,85</i>
Résultat de fonctionnement	5 652 018,85	-8 545,69	162 407,42	679 094,22
INVESTISSEMENT				
Dépenses d'investissement	17 138 943,25		3 671,87	133 701,40
Recettes d'investissement	15 257 059,40	14 925,47	16 147,13	32 225,61
Résultat d'investissement	-1 881 883,85	14 925,47	12 475,26	-101 475,79
<i>Report n-1</i>	<i>-1 214 870,77</i>	<i>-20 643,65</i>	<i>16 675,91</i>	<i>-1 804,36</i>
<i>Restes à réaliser - dépenses</i>	<i>-5 240 751,65</i>			
<i>Restes à réaliser - recettes</i>	<i>3 483 186,72</i>			
Solde d'investissement	-4 854 319,55	-5 718,18	29 151,17	-103 280,15
Résultat Global	797 699,30	-14 263,87	191 558,59	575 814,07
<i>Rappel n-1</i>	<i>1 904 380,57</i>	<i>-24 242,31</i>	<i>145 199,11</i>	<i>572 922,49</i>

ANNEXE 5 : AJUSTEMENTS OPERES SUR 2015 et 2016 AFIN D'AMELIORER LA LISIBILITE DES COMPTES

	2015	2016
RETRAITEMENTS EXCEPTIONNELS Dépenses de fonctionnement	2 000 000	0
chp		
011		
Ecritures internes - Carburant		
012		
Bascule salaire Eau à Lorient Agglo		
012		
Personnel cuisine centrale		
65		
Ecritures internes - subventions / QF		
66	2 000 000	
Ajustement de la dette avec le Trésors Public		
66		
Réaménagement de dette		
67		
Transfert excédent de fonct du budget assainisst		
RETRAITEMENTS EXCEPTIONNELS Recettes de fonctionnement	1 548 183	1 054 459
chp		
775	29 340	174 464
Cessions		
7381	530 000	
Droit de mutation Géant		
74835	108 848	
Compensation TH - rattrapage 2014		
7681	879 995	879 995
versement du fonds de soutien		

ANNEXE 6 : DETAIL PAR CHAPITRE

Chapitre voté (libellé)	BP 2015	Budget final 2015	Réal 2015	BP 2016	Budget final 2016	Réal 2016	Variations	
SE DE FONCTIONNEMENT								
CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 821 894,00	4 806 021,90	4 432 367,05	4 668 561,00	4 903 271,60	4 388 410,60	-43 956,45	-0,99%
MASSE SALARIALE	13 499 991,00	13 521 418,54	13 315 511,90	13 715 435,00	13 715 435,00	13 212 839,03	-102 672,87	-0,77%
ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 000,00	4 000,00	3 893,00	4 000,00	4 000,00	0,00	-3 893,00	-100,00%
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 293 528,00	3 298 066,00	2 897 331,07	3 073 955,00	3 163 955,00	2 827 857,87	-69 473,20	-2,40%
CHARGES FINANCIERES	1 825 000,00	1 895 000,00	1 889 143,82	1 864 000,00	1 974 000,00	1 929 729,63	40 585,81	2,15%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 300,00	20 300,00	20 266,65	20 300,00	25 300,00	22 827,35	2 560,70	12,64%
ENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	23 464 713,00	23 544 806,44	22 558 513,49	23 346 251,00	23 785 961,60	22 381 664,48	-176 849,01	-0,78%
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 722 009,00	6 101 008,36	0,00	2 642 597,00	4 534 113,97	0,00		
OPERATIONS D'ORDRE	746 000,00	18 276 000,00	18 323 902,25	1 680 000,00	1 680 000,00	1 791 289,53		
OPERATIONS D'ORDRE	0,00	7 005 000,00	7 005 000,00	0,00	0,00	0,00		
<i>Opérations exceptionnelles retraitées</i>			2 000 000,00			0,00		
DEPENSE DE FONCTIONNEMENT	26 932 722,00	54 926 814,80	49 887 415,74	27 668 848,00	30 000 075,57	24 172 954,01		
TES DE FONCTIONNEMENT								
ATTENUATIONS DE CHARGES	130 000,00	78 000,00	58 572,20	130 000,00	130 000,00	114 088,57	55 516,37	94,78%
PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	1 597 300,00	1 597 300,00	1 652 507,57	1 578 600,00	1 578 600,00	1 579 141,67	-73 365,90	-4,44%
IMPOTS ET TAXES	17 638 032,00	17 638 430,00	17 866 237,20	17 977 211,00	18 498 036,00	18 284 718,40	418 481,20	2,34%
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 253 937,00	7 383 677,00	7 512 404,60	6 811 264,00	6 716 086,00	6 637 265,92	-875 138,68	-11,65%
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	159 768,00	159 768,00	134 530,80	138 088,00	138 088,00	157 954,60	23 423,80	17,41%
PRODUITS FINANCIERS	180,00	664 343,35	255,26	880 180,00	880 180,00	128,26	-127,00	-49,75%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	51 500,00	51 500,00	47 526,32	51 500,00	51 500,00	33 849,16	-13 677,16	-28,78%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	26 830 717,00	27 573 018,35	27 272 033,95	27 566 843,00	27 992 490,00	26 807 146,58	-464 887,37	-1,70%
EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	0,00	3 646 791,45	3 646 791,45	0,00	1 904 380,57	1 904 380,57		
OPERATIONS D'ORDRE	102 005,00	18 702 005,00	18 667 982,59	102 005,00	103 205,00	58 986,71		
OPERATIONS D'ORDRE	0,00	7 005 000,00	7 005 000,00	0,00	0,00	0,00		
<i>Opérations exceptionnelles retraitées</i>			1 548 183,00			1 054 459,00		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	26 932 722,00	56 926 814,80	58 139 990,99	27 668 848,00	30 000 075,57	29 824 972,86		
DRF			22 558 513,49			22 381 664,48	-176 849,01	-0,78%
RRF hors résultat			27 272 033,95			26 807 146,58	-464 887,37	-1,70%
CAF Brute			4 713 520,46			4 425 482,10	-288 038,36	-6,11%
K dette - ville			2 381 582,62			2 465 152,89		
CAF Nette			2 331 937,84			1 960 329,21	-371 608,63	-16%

Chapitre voté (libellé)		BP 2015	Budget final 2015	Réal 2015	BP 2016	Budget final 2016	Réal 2016
TOTAL DEPENSE D'INVESTISSEMENT							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 950 000,00	9 475 243,45	9 233 709,93	9 314 851,00	9 314 851,00	8 105 147,89
	dont remboursement d'emprunt			3 261 577,62			3 345 147,89
	dont gestion de trésorerie			5 970 000,00			4 760 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	130 000,00	273 363,06	89 816,78	155 000,00	265 932,59	164 800,06
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	55 000,00	55 000,00	9 837,69	55 000,00	55 326,44	17 125,84
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 348 088,00	4 767 139,49	2 815 990,09	4 004 903,00	5 925 802,71	3 989 356,63
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	5 432 095,63	1 633 845,00	0,00	8 361 101,36	4 803 526,12
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	10,00	7,33	100,00	100,00	0,00
OPERATIONS REELLES		11 483 088,00	20 002 851,63	13 783 206,82	13 529 854,00	23 923 114,10	17 079 956,54
001	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	0,00	2 676 298,47	2 676 298,47	0,00	1 214 870,77	1 214 870,77
040	INVEST-OPERATIONS D'ORDRE-TRANSFERT E	102 005,00	18 702 005,00	18 667 982,59	102 005,00	103 205,00	58 986,71
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	34 784 991,96	34 784 991,96	0,00	0,00	0,00
	RAR dépenses			5 387 421,65			5 240 751,65
TOTAL DEPENSE D'INVESTISSEMENT		11 585 093,00	76 166 147,06	75 299 901,49	13 631 859,00	25 241 189,87	23 594 565,67
	Dont opérations d'équipement payées (chp 20,204,21,23,27)					14 608 263,10	8 974 808,65
	Dont rar dépenses						5 240 751,65
	TOTAL TRAVAUX ET AMENAGEMENTS MOBILISES					14 608 263,10	14 215 560,30
							97,31%
RECETTES D'INVESTISSEMENT							
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	0,00	0,00	0,00	0,00	558 300,00	0,00
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	916 000,00	4 391 010,89	4 429 628,24	880 000,00	7 228 194,68	7 276 560,79
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	738 000,00	1 179 451,85	1 128 481,74	494 411,00	2 017 552,84	1 428 124,39
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 450 000,00	11 420 000,00	10 017 000,00	7 934 851,00	9 223 028,38	4 760 290,01
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	81,12	0,00	0,00	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 084,00	13 684,00	13 523,76	0,00	0,00	794,68
OPERATIONS REELLES		8 117 084,00	17 004 146,74	15 588 714,86	9 309 262,00	19 027 075,90	13 465 769,87
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEM	2 722 009,00	6 101 008,36	0,00	2 642 597,00	4 534 113,97	0,00
040	INVEST-OPERATIONS D'ORDRE-TRANSFERT E	746 000,00	18 276 000,00	18 323 902,25	1 680 000,00	1 680 000,00	1 791 289,53
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	34 784 991,96	34 784 991,96	0,00	0,00	0,00
	RAR Recettes			254 097,74			3 483 186,72
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		11 585 093,00	76 166 147,06	68 951 706,81	13 631 859,00	25 241 189,87	18 740 246,12

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Merci pour cette présentation exhaustive de ce compte administratif. Je pense que cela peut donner l'occasion à débat ou en tous les cas à réflexion collective. Je donne la parole sans plus attendre à celui ou celle qui veut intervenir.

M. IZAR : Mme Le Maire, Cher(es) Collègues,
Le compte administratif est le moment du bilan qui retrace la situation des finances de la ville pour l'année 2016. La clôture d'un exercice budgétaire, lors du bilan, c'est de regarder le passé mais surtout de regarder l'avenir, en tenant compte du contexte actuel. Et si vous le permettez Mme Le Maire, je laisse la parole à François-Xavier Munoz qui va disséquer un peu ce rapport.

Mme Le Maire : Très bien, pas de souci.

M. MUNOZ : Merci Mme Le Maire.

Quels enseignements pouvons-nous tirer de ce compte administratif ?

Dans le cadre de l'équilibre global des comptes, nous remarquons une légère baisse des dépenses de fonctionnement (-176k€) malgré des orientations prises qui devaient pourtant nous garantir des marges de manœuvre supplémentaires et une forte diminution des recettes de fonctionnement (-465k€). Aussi, nous constatons *de facto* **un nouvel effet ciseau** avec des dépenses de fonctionnement qui continuent d'augmenter plus vite que les recettes.

L'an passé, nous avons déjà connu un effet de ciseau mais ceci était dû à l'obtention de crédits non reconductibles et de recettes compensatoires non prévues. En conséquence, nous vous avons mis en garde sur le fait que cette évolution favorable aurait très peu de chance de se réitérer en 2016, aujourd'hui **l'analyse du compte administratif nous donne raison**.

En conséquence, ceci aboutit à une baisse significative de notre **capacité d'autofinancement** puisqu'elle diminue de -372k€ pour s'établir à hauteur de 1,9 M€, **valeur la plus faible depuis 6 ans** et cela nous inquiète fortement puisque la ville dégage de moins en moins de fonds permettant de faire face aux besoins de financement et devra sans nul doute faire appel à des emprunts si la tendance se confirme et ainsi augmenter notre encours de dette déjà bien élevé.

Concernant la section d'investissement, sans surprise nous retrouvons l'équipement Quai 9, **votre image de marque d'un coût non négligeable** pour la commune, qui **mobilise plus de 50% des fonds de l'enveloppe des investissements communaux 2016** et va nécessairement peser au niveau budgétaire et réduire nos marges de manœuvre en investissement sur les prochains exercices, au détriment du cadre de vie quotidien des lanestériennes et lanestériens (prenons par exemple les résultats de l'audit sur la voirie communale que nous avait présenté Éric Mahé) alors même que l'investissement est primordial dans la restructuration et le développement de la vie communale !

Enfin, nous ne disposons pas des chiffres par rapport à l'an dernier (oubli ou tactique) mais force est de constater que **l'encours de dette augmente considérablement pour arriver à 37,5 M€** et Lanester possède **des ratios financiers très élevés par rapport à la moyenne de la strate** en dépit d'une structuration sécuritaire de l'encours mais prôné depuis plusieurs années par notre groupe et celui de l'ancienne mandature.

Ce compte administratif permet aussi de vérifier si la collectivité a su préserver ses capacités de financement afin de pouvoir poursuivre la réalisation de ses projets, de ses missions sur la durée. Pour cela deux indicateurs clés :

- Notre **taux d'épargne brute**, ce ratio qui indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette est en progression pour s'établir à **10,57 %**. On considère que la zone d'alerte commence dès que le taux passe au-dessous de 10 %.
- Notre **capacité de désendettement**, ratio qui permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, elle passe **de 8,38 à 8,47 années** se rapprochant pas à pas du seuil d'alerte.

En conclusion, ce compte administratif présente néanmoins des signes inquiétants quant à l'avenir de la collectivité : diminution de l'épargne brute, augmentation de l'encours de dette, baisse de la capacité d'autofinancement et augmentation de la capacité de désendettement.

Vous pourrez toujours nous dire Madame le Maire que cette situation est due à l'augmentation des allocations individuelles de solidarité, à la baisse des dotations de l'Etat, à la suppression de la Taxe professionnelle, mais cette tendance structurelle touche l'ensemble des collectivités locales.

N'en déplaise à certains, l'analyse de ce Compte Administratif vient confirmer les propos de notre Groupe émis dans les précédents conseils. En effet, lors du BP 2016, nous étions intervenus pour vous interpeller sur des données préoccupantes et vous demander de faire des choix douloureux mais des choix politiques nécessaires pour l'avenir de notre ville.

Aussi, fort de ce constat et conformément à notre vote lors du budget primitif, nous nous abstenons sur le compte administratif 2016.

Enfin, pour ne pas figurer comme mauvais élèves de cette Assemblée, nous remercions le pôle Ressources représenté ce soir en la personne de son Directeur, Stanislas Daviaud, pour les éléments soumis.

Je vous remercie pour votre écoute.

Mme Le Maire : Merci. D'autres interventions ?

Mme RISSEL : Sur ce compte administratif qui nous est présenté, hélas encore une fois, nous le dénonçons puisqu'il est placé sous le signe des restrictions budgétaires que nous subissons depuis 3-4 ans. Visiblement, le prochain mandat s'annonce sous de mauvais auspices, comme vous l'avez dit tout à l'heure, près de 10 milliards de baisse annoncés par le gouvernement. Nous pouvons craindre que l'attaque sera plus large et plus globale pour toutes les collectivités, avec la mise en place des super-régions et l'application de la loi Notre, la porte est largement ouverte.

Malgré tout, la ville de Lanester a su répondre à la demande, et nous aussi nous tenons à remercier les différents services pour leur travail sur les budgets et les comptes présentés au cours des différents conseils municipaux au cours de la mandature.

Tous les services sont impactés par la baisse des dotations, comme par exemple les associations avec 2,5 millions d'euros en moins. Et nous le rappelons à chaque fois que nous abordons le sujet avec vous.

Et nous notons aussi, encore une fois, + 3,44 % pour les écoles confessionnelles et cela, nous continuerons à le dénoncer.

2016-2017 la charge financière diminue et cela est dû à la renégociation des prêts, cela nous l'avons bien compris et l'Etat a pris ses responsabilités face aux emprunts toxiques. Maintenant nous avons un taux d'intérêt fixe sur les différents emprunts et nous pouvons penser que les charges financières n'augmenteront pas, même si nous augmentons notre emprunt.

14,6 millions de travaux et acquisitions, avec une grande partie pour la culture, avec l'ouverture de QUAI 9 annoncée en septembre, et c'est tant mieux.

Concernant la voirie, nous savons que les 980 000 € ne sont pas suffisants pour répondre correctement aux différents besoins, surtout pour les rénovations de nos rues et trottoirs, il nous faudra être attentif à ce poste sur la fin de mandat qui s'annonce.

Bref, une année charnière de la mandature, mais une ville largement modernisée et embellie avec une nouvelle piscine et un nouvel espace culturel et de loisirs pour toutes et tous.

Mme Le Maire : Merci. D'autres interventions ?

M. FLEGEAU : Notre Groupe votera le compte administratif 2016. D'abord parce que ce dernier est globalement conforme au budget prévisionnel que nous avons adopté l'an dernier. Le solde positif de 797 699 euros plus faible que les années précédentes étant principalement lié à l'utilisation des provisions destinées à Quai 9.

Face à la baisse des ressources financières, la collectivité a pu cependant dégager des marges de manœuvre diminuées par rapport à l'an dernier mais qui restent acceptables pour l'autofinancement de la ville.

Je ne vais pas reprendre tous les points précisés par notre collègue Philippe.

Mais nous pouvons noter cependant :

- la baisse des charges générales de 1,11 %

- la **maitrise de la masse salariale** qui a baissé de 0,77 % qui a amorcé un mouvement de baisse depuis 2015, ceci en préservant nos capacités d'action de notre service public et en tenant compte les effets conjoncturels comme la hausse attendue de agents de points d'indice, de la titularisation de certains agents, de la refonte des catégories C et B ainsi que de l'embauche d'agents pour l'établissement Quai 9

- la baisse des subventions de 2,47 %

- la baisse des dotations diverses qui s'élèvent à environ 10 %

On peut noter que les recettes ont augmenté plus faiblement que nos dépenses et cet effet ciseau est à surveiller : ce n'est pas inquiétant à ce stade mais il convient de ne pas hypothéquer l'avenir par de l'autosatisfaction à court terme

Donc au final **ce compte administratif est le reflet positif d'une année** qui s'est déroulée au niveau financier de façon globalement correct.

Nos finances et la gestion prévisionnelle des années précédentes nous ont permis d'investir pour notre avenir à hauteur de 9 millions d'euros avec en premier lieu la réalisation de Quai 9, dans l'entretien de la voirie, dans la rénovation de notre patrimoine, dans le cadre de vie, et de poursuivre la modernisation des nos services via le Schéma de Développement du Numérique.

Au final nous **pouvons être satisfaits de la gestion financière de l'année 2016** même s'il nous revient de bien préserver l'avenir via **une approche pragmatique de la gestion de la dette et des nouvelles dépenses nouvelles qui viendront par l'ouverture de Quai 9**. Pour ce dernier point nous proposerons qu'il soit étudié d'ores et déjà la mise en place d'un budget annexe pour tendre à un budget maîtrisé et le plus transparent pour cet équipement.

Je remercie pour terminer le Directeur du Pole Ressources et les services financiers de la ville pour le travail accompli pour la réalisation de ce Compte Administratif.

Mme Le Maire : Merci. D'autres interventions ?

M. LE STRAT : Le CA est toujours un moment politique important.

Il est régi par les principes d'annualité, d'unité, de sincérité et d'équilibre, comme le budget. Le solde global 2016 s'établit à 797 699,30 €.

Malgré une diminution notable de la capacité d'autofinancement nette les marges de manœuvre d'autofinancement de la collectivité résistent mieux que prévu en 2016, face à la baisse marquée des ressources financières.

Le budget de la ville bénéficie de l'impact du bon résultat 2015 auquel s'ajoutent les économies de fonctionnement réalisées et la maîtrise de la masse salariale.

Soulignons le sérieux budgétaire de la collectivité qui malgré le désengagement de l'Etat lui permet de dégager en 2016, une **capacité d'autofinancement nette** qui s'établit à **1,96 million**

Par ailleurs un nouvel emprunt de 3 millions d'euros a été contracté en 2016. Il est essentiel de rappeler que les collectivités locales assurent 71 % de l'investissement public.

La réception du bâtiment de Quai 9 est programmée courant juin, pour une appropriation des lieux durant l'été et l'inauguration au 29 septembre.

Autre axe fort de la politique d'investissement de la collectivité : 646 953 € auront été payés en 2016 en vue d'améliorer les conditions d'accueil des enfants dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau schéma scolaire.

De surcroît la fin d'année 2015 s'est inscrite dans la relance de l'Agenda 21 de Lanester pour répondre aux impératifs sociaux, environnementaux et économiques du contexte de la COP21 actuel.

En soutien à la dynamique de territoire et à la vie locale, le montant de subventions versé aux associations s'établissait donc à près 633 713 € en en 2016, octroyée à 150 associations qui regroupent plus de 6 300 adhérents. Des associations qui complètent l'action de la ville et participent à la vie locale.

En soutenant le monde associatif, la culture ; le sport et la jeunesse, Lanester place l'humain au cœur de son projet. La Ville mise sur l'intelligence collective et la capacité des citoyens de tous les âges à participer au dynamisme du territoire.

Europe Ecologie –Les Verts approuve ce compte administratif, à savoir, une politique affichée visant à assurer un service public ajusté à ses missions, un service public au plus près des usagers, un service public qui se donne les moyens d'agir et se transforme.

Mme Le Maire : Merci. D'autres interventions ?

M. LE GAL : Ce Compte Administratif est rassurant au regard des prévisions du Budget primitif 2016. C'est important, c'est la démonstration que les élus et les services travaillent en responsabilité pour l'intérêt de tous.

Nous vivons depuis quelques années une période particulièrement compliquée en matière de gestion publique.

En effet ce budget a dû être assumé sous la contrainte de la baisse des ressources de l'état et nous avons dû optimiser nos moyens pour conforter l'autonomie financière de la ville.

Nous préservons ainsi notre CAF nette par la maîtrise de nos dépenses mais aussi grâce à nos bases fiscales qui sont favorables.

Nous évoluons dans un cercle vertueux depuis plusieurs années qui ne doit pas contraindre notre volonté de concrétiser les projets du contrat de mandature.

La gestion de nos finances impose la prudence et la maîtrise, notre gestion volontariste doit aussi se traduire par un renforcement de la vitalité de l'action publique à Lanester.

Nous devons également préserver nos investissements qui participent, par nos projets, au soutien de l'économie. Nous priorisons et hiérarchisons ces projets dans le cadre de notre PPI tout en restant ambitieux sur le mandat.

Ce Compte Administratif reflète ainsi en matière d'investissement une bonne dynamique de la ville puisque nous sommes proches des 94 % d'investissements prévus mobilisés. Ce chiffre monte même à 97 % quand on y intègre Quai 9.

Depuis cinq ans nous nous donnons aussi les moyens de faire face à notre dette sans hypothéquer l'avenir de la collectivité.

Nous avons dû anticiper les baisses des dotations de l'état et c'est encore 750 000€ qui ont été consacrés au remboursement de notre dette sur l'exercice.

Nous avons travaillé avec sérieux cet exercice budgétaire mais sans pour autant avoir basculé dans la rigueur.

La rigueur, c'est cette vision politique qui a souvent tendance à tourner à l'obsession mais qui n'est ni une règle ni une obligation.

Cette vision politique n'est pas une finalité, ce n'est en tous les cas pas la nôtre.

Elle peut fragiliser l'action et le service public dans leurs fondements et leurs dynamiques pour des résultats et une efficacité qui ne sont pas assurés.

Enfin je pense qu'il est important de rappeler que l'histoire de notre jeune commune et l'état de ses finances sont liés aux besoins structurants que ses habitants ont pu avoir au fil des années de sa rapide croissance.

Je tiens à rappeler que la concrétisation de ce budget s'est faite aussi en contenant la pression fiscale locale.

On ne maîtrise pas tous les paramètres et notre vigilance doit être entière mais les bases de notre gestion sont saines.

Nous les élus de Lanester Nouvelle Citoyenneté avons fortement pesé à la concrétisation de ce budget par volonté, engagement et compétence.

Nous revendiquons une gestion saine et sérieuse de la collectivité en lien avec notre volonté de préserver le service public et d'assumer les engagements de notre contrat de mandature dans l'intérêt des Lanestériens.

Notre groupe votera donc le Compte Administratif 2016

Nous remercions le service financier et particulièrement Stanislas DAVIAUX pour les documents et l'ensemble du travail effectué dans le cadre de cet exercice.

Mme Le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. JESTIN : Je voudrais réagir par rapport à l'intervention de François-Xavier qui à chaque fois revient sur les mêmes thèmes : la dette, le ratio de la dette qu'il trouve trop élevé. Certes mais d'autres ratios sont très bons. Si vous prenez notamment les dépenses réelles de fonctionnement par habitant, qui est pour 2016 de 996 € par habitant alors que pour la strate, elle est de 1 284 €. Ce qui prouve que nous ne dépensons pas inutilement de l'argent et que nous faisons attention aux différents euros qui nous sont versés.

Sur la capacité de désendettement, je suis désolé mais nous sommes quand même loin du seuil d'alerte. Le seuil critique est d'à peu près 15 ans.

Mme Le Maire : Cela laisse de la marge.

M. JESTIN continue : Voilà. Je trouve que nous sommes raisonnables. Concernant la dette, nous sommes à 37 millions. Il ne faut pas oublier que lorsque nous avons renégocié les emprunts, nous avons eu double peine, c'est-à-dire qu'il a fallu réaliser d'autres emprunts pour pouvoir rembourser ceux que nous avons déjà pris. Cela nous a coûté environ 4 millions d'euros de dette en plus. Après nous pouvons faire des économies : soit arrêter les investissements (nous pourrions en parler aux entreprises locales ce qu'elles en pensent). Personnellement je préfère que les entreprises travaillent. C'est mieux pour tout le monde. Et nous ne sommes pas maîtres de tout. La DGF baisse tous les ans, c'est prévu qu'elle baisse encore et c'est sûr qu'il faudra que nous fassions encore des efforts mais je ne voudrais pas que l'on soit là pour supprimer des services au public. Ce n'est pas notre rôle.

Mme Le Maire : Merci Philippe pour ces éléments de réponse. Ajouter moi aussi 2 ou 3 mots pour partager et cela a été dit par l'ensemble des interventions, l'importance du document que nous avons partagé ce soir et dire que c'est un document de qualité et en profiter pour saluer le travail à la fois de l'élu Philippe Jestin qui suit ce dossier et bien sûr le travail des services, en particulier Stanislas Daviaud, notre directeur financier.

Je voudrais quand même revenir sur quelques points en me disant que les uns comme les autres nous sommes fidèles à déposition que nous avons j'allais dire presque chaque année au même moment, déposition habituelle.

Par contre il y a des points que nous ne pouvons pas laisser dire. C'est-à-dire que forcément il y a le verre à moitié vide, le verre à moitié plein mais le pessimisme à outrance ou le côté anxigène + + +, ce n'est pas cela qui donne un dynamisme, ce n'est pas cela qui nous permet d'avancer. Cela a été dit aussi par plusieurs groupes : un compte administratif, c'est un bilan mais c'est aussi une approche de l'avenir. Et c'est peut-être de cela dont il faut que nous parlions aussi ce soir.

Ce que je peux dire par rapport au bilan c'est que les marges de manœuvre d'autofinancement résistent mieux que ce que nous avons imaginé au départ. Rappelez-vous le budget 2016, nous étions autour de 900 000 euros d'hypothèse de capacité de CAF nette. Le résultat c'est un million 9. Ce n'est pas un hasard, c'est parce qu'il y a eu un travail, une mobilisation et en l'occurrence nous étions en ordre de marche pour les économies, nous le sommes toujours, parce que c'est vrai que le travail n'est pas fini mais ce que l'on peut mesurer ensemble c'est que le travail paie. Le résultat est là. L'amélioration, les marges de manœuvres d'autofinancement résistent mieux que prévu, avec une maîtrise des dépenses et avec en même temps un haut niveau d'investissement. Alors évidemment Quai 9, chacun l'a cité. Quai 9 est un espace de loisirs et de culture pour tous. Pour l'ensemble de notre territoire cela va de soi, pour l'ensemble de notre action collective et en direction des habitants. Evidemment on pense bien sûr culture et on va y penser beaucoup plus encore à la fin de notre conseil mais pas que, et c'est tant mieux. Parce que nous l'avons toujours dit et on le revendique dans ce sens nous souhaitons que cet espace soit le plus utile et le plus utilisé possible. Utile, s'il y a bien un point où il a été utile, et ce n'est pas fini, c'est bien pour les entreprises. Philippe Jestin a eu raison de le rappeler, 18 entreprises ont été mobilisées sur ce chantier et me semble-t-il nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler ce soir, il faut compter plus de 3 000 heures d'insertion sur ce chantier ! C'est aussi cela un haut niveau d'investissement pour un territoire.

Nous avons encore un autre point qu'il faut se dire ici : c'est que nous ne cachons rien dans les placards. Vous savez quelquefois il ressort lors d'assemblées où tout paraît très beau, très lisse et où tout va bien, sauf que, on découvre un peu plus tard des dossiers cachés. Ici et cela a été expliqué par Philippe sur la question de la dette par exemple, nous avons mis le dossier d'équerre. Tout le monde sait ce qu'il en est. Ce compte administratif est maîtrisé et transparent. J'ai retenu les deux mots de Pascal Flégeau : maîtrisé et transparent, c'est vraiment de cela dont il s'agit. On ne découvrira pas dans quelques semaines, dans quelques mois ou l'année prochaine, un dossier qui nous rattrapera, non, là c'est clair et net. C'est-à-dire que ce que nous partageons ce soir, c'est vraiment la réalité sincère, transparente et maîtrisée de la situation.

Alors l'avenir maintenant. Parce que la question c'est comment faisons-nous pour poursuivre ? Parce que les économies, nous les mettons en œuvre, elles sont reprises dans le ratio des dépenses réelles de fonctionnement, cela se voit. Simplement s'il faut reproduire une baisse financière, on peut s'interroger. Que faire dans une situation comme celle-là ? On peut faire l'autruche, attendre en mettant quelques cierges et subir. Personnellement je souhaite que cela ne soit pas cette stratégie que l'on retienne évidemment. Je pense que l'étape qui est la nôtre devant nous, nous avons su mettre en place un plan d'économie et travailler de

manière collective sur ce plan de travail. Je pense qu'il faut maintenant passer un nouveau cap et que ce nouveau cap à écrire, il faut qu'il le soit avec des objectifs et avec une approche pragmatique. Cela veut dire quoi ? Nous avons aujourd'hui une situation clairement expliquée dans ce compte administratif : il faut que nous préparions la situation suivante, que nous l'anticipions en balisant le chemin. Aujourd'hui c'est difficile de conduire l'action publique. C'est difficile avec les baisses de dotations et apparemment elles seront là encore et c'est difficile parce que, par rapport au contexte économique, nous sommes dans des situations compliquées voire complexes. Dans une situation comme celle-là il faut que nous puissions baliser le chemin pour nous aider à avancer. Ce que je souhaiterais c'est que nous puissions travailler pour se dire quel est le niveau d'investissement en dessous duquel nous ne voulons pas descendre. Quel est le niveau de la CAF nette en dessous de laquelle nous ne voulons descendre non plus. Des indicateurs comme ceux-là nous permettront demain de préparer le budget 2018. C'est vrai que la prudence, la maîtrise mais aussi le volontarisme, ce sont ces mots là qu'il faut que nous retenions, que nous ayons une méthode, que nous ayons un cadrage précis pour baliser notre chemin. C'est à cela que je souhaiterais que nous travaillions dans les prochaines semaines.

Je voudrais aussi, parce que je pense que cela ne vous a pas échappé et cela a été dit par plusieurs groupes, je voudrais aussi que nous travaillions sur les recettes. Nous avons été en capacité de le faire par rapport aux économies. IL faut poursuivre ce travail mais ce que nous avons été capables de faire pour les économies, soyons capables de le faire pour les recettes. Même si nous n'en avons pas les manettes, nous avons quand même quelques recettes sur laquelle nous pouvons réfléchir et sur lesquelles nous pouvons nous interroger. Toutes les petites recettes sont bonnes à prendre, dans le respect du service public rendu aux lanestériens, mais dans une réflexion intelligente et stratégique pour faire en sorte que tout soit étudié pour que nous puissions avancer collectivement dans l'intérêt de la Ville. J'ai bien noté cet intérêt de la ville que tout le monde partage, j'ai bien noté la question de l'encours de dette sur laquelle tout le monde s'interroge aussi mais je pense que la réponse de Philippe Jestin est particulièrement aboutie donc je n'y reviendrai pas.

Le principe de moderniser la ville, de l'embellir, il est toujours d'actualité. Il a été rappelé, il se traduit dans notre contrat de mandature sur lequel nous continuerons à travailler, à avancer pour faire en sorte que la ville elle aussi avance.

Merci en tous les cas pour ce travail partagé. Je laisse la parole à Mme Myrienne COCHE.

Mme Le Maire quitte la séance.

Conformément à la Loi, Mme COCHE Myrienne, 1^{ère} Adjointe, met le compte administratif aux voix.

Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

5 abstentions (MM. IZAR. MUNOZ. THOUMELIN. Mmes GAUDIN. GUENNEC)

Bordereau adopté à l'unanimité, moins 5 abstentions.

V – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 DES BUDGETS ANNEXES

Rapport de M. JESTIN

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 mai 2017,

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le Compte Administratif 2016 des budgets annexes de la ville et à sur l'affectation des excédents.

BUDGET DES POMPES FUNEBRES

Le Compte Administratif 2016 du budget des Pompes Funèbres présente les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	442 469,56	476 353,78	
<i>report N-1</i>		128 523,20	<i>Capacité de financement</i>
Sous - Total	442 469,56	604 876,98	162 407,42
Investissement	3 671,87	16 147,13	
<i>report N-1</i>		16 675,91	
<i>Restes à réaliser</i>			
Sous - Total	3 671,87	32 823,04	29 151,17
EXCEDENT DISPONIBLE			191 558,59

L'excédent de fonctionnement 2016 s'élève à **162 407,42 €** dont 128 523,20 € de report 2015, soit un résultat structurel de l'année de 33 884,22 € contre -28 532,61 € en 2015 et 21 001,69 € en 2014.

Il est proposé de reporter le solde de fonctionnement à l'article 002 du budget 2017.

DECISION DU CONSEIL :

Conformément à la Loi, Mme COCHE Myrienne, 1^{ère} Adjointe, met le compte administratif du budget des Pompes Funèbres aux voix.

Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

BUDGET POMPES FUNEBRES						
Chapitre		Réalisé 2015	Budget 2016	Réalisé 2016	Variations	
D 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	166 727,42	194 950,00	194 729,57	28 002,15	16,8%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	216 545,51	234 571,00	214 657,50	-1 888,01	-0,9%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	108 523,20	0,00	0,00	
042	OPERATIONS D'ORDRE-TRANSFERT ENTRE SECTIONS	27 536,67	16 148,00	16 147,13	-11 389,54	-41,4%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	21 258,00	16 935,36	16 935,36	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	1 000,00	0,00	0,00	
Total Dépenses de fonctionnement		410 809,60	576 450,20	442 469,56	31 659,96	7,7%
R 002	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	157 055,81	128 523,20	128 523,20	-28 532,61	-18,2%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	5 855,35	6 000,00	7 818,40	1 963,05	33,5%
70	PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	350 727,52	424 427,00	465 904,74	115 177,22	32,8%
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	12 600,26	12 600,00	1 099,96	-11 500,30	-91,3%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 587,71	3 900,00	995,00	-2 592,71	-72,3%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 506,15	1 000,00	535,68	-8 970,47	-94,4%
Total Recettes de fonctionnement		539 332,80	576 450,20	604 876,98	65 544,18	12,2%
D 001	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	9 425,09	0,00	0,00	-9 425,09	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 860,76	141 347,11	3 671,87	-7 188,89	-66,2%
Total Dépenses d'investissement		20 285,85	141 347,11	3 671,87	-16 613,98	-81,9%
R 001	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.		16 675,91	16 675,91	16 675,91	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	108 523,20	0,00	0,00	
040	INVEST-OPERATIONS D'ORDRE-TRANSFERT ENTRE SE	27 536,67	16 148,00	16 147,13	-11 389,54	-41,4%
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	9 425,09	0,00	0,00	-9 425,09	
Total Recettes d'investissement		36 961,76	141 347,11	32 823,04	-4 138,72	-11,2%

BUDGET HALTE NAUTIQUE

Le Compte Administratif 2016 du budget de la Halte Nautique présente les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	24 403,47	19 456,44	
<i>report N-1</i>		-3 598,66	<i>Capacité de financement</i>
Sous - Total	24 403,47	15 857,78	-8 545,69
Investissement		14 925,47	
<i>report N-1</i>	20 643,65		
<i>Restes à réaliser</i>			
Sous - Total	20 643,65	14 925,47	-5 718,18
EXCEDENT DISPONIBLE			-14 263,87

Le résultat de fonctionnement 2016 s'élève à – **8 545,69 €** dont -3 598,66 € de report 2015, soit un résultat structurel de -4 947,03 € contre - 3 679,05 € en 2015.

La section d'investissement présente un besoin de financement de 5 718,18 € contre 20 643,65 € en 2015.

Il est proposé de reporter les résultats dans leur section respective (art.001 et 002).

DECISION DU CONSEIL :

Conformément à la Loi, Mme COCHE Myrienne, 1^{ère} Adjointe, met le compte administratif du budget de la halte nautique aux voix.

Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

5 abstentions (MM. IZAR. MUNOZ. THOUMELIN. Mmes GAUDIN. GUENNEC)

Bordereau adopté à l'unanimité, moins 5 abstentions.

BUDGET HALTE NAUTIQUE						
Chapitre		Réalisé	Budget	Réalisé	Variations	
		2015	2016	2016		
D 002	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.		3 598,66	3 598,66	3 598,66	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 531,00	10 500,00	9 478,00	-53,00	-0,6%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	272,68	2 000,00	0,00	-272,68	
042	OPERATIONS D'ORDRE-TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 992,10	14 926,00	14 925,47	933,37	6,7%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	50,00	0,00	0,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	200,00	0,00	0,00	
Total Dépenses de fonctionnement		23 795,78	31 274,66	28 002,13	4 206,35	17,7%
R 002	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	80,39	0,00	0,00	-80,39	
70	PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	20 116,64	31 024,66	19 455,93	-660,71	-3,3%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,09	50,00	0,51	0,42	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	200,00	0,00	0,00	
Total Recettes de fonctionnement		20 197,12	31 274,66	19 456,44	-740,68	-3,7%
D 001	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	19 867,85	20 643,65	20 643,65	775,80	3,9%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 767,90	14 926,00	0,00	-14 767,90	
Total Dépenses d'investissement		34 635,75	35 569,65	20 643,65	-13 992,10	-40,4%
R 040	OPERATIONS D'ORDRE-TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 992,10	14 926,00	14 925,47	933,37	6,7%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	20 643,65	0,00	0,00	
Total Recettes d'investissement		13 992,10	35 569,65	14 925,47	933,37	6,7%

BUDGET CUISINE CENTRALE

Le Compte Administratif 2016 du budget de la Cuisine Centrale présente les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	1 731 905,97	1 836 273,34	
<i>report N-1</i>		574 726,85	<i>Capacité de financement</i>
Sous - Total	1 731 905,97	2 411 000,19	679 094,22
Investissement	133 701,40	32 225,61	
<i>report N-1</i>	1 804,36		
Sous - Total	135 505,76	32 225,61	-103 280,15
EXCEDENT DISPONIBLE			575 814,07

L'excédent de fonctionnement 2016 s'élève à **679 094,22 €** dont 574 726,85 € de report 2015, soit un résultat structurel de +104 367,37 € contre +42 513,65 € l'exercice précédent.

Il est proposé d'affecter 103 280,15 € afin de répondre au besoin de financement dégagé par la section d'investissement et de reporter le solde à l'article 002 du budget.

DECISION DU CONSEIL :

Conformément à la Loi, Mme COCHE Myrienne, 1^{ère} Adjointe, met le compte administratif du budget de la cuisine centrale aux voix.

Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

BUDGET CUISINE CENTRALE						
Chapitre		Réalisé 2015	Budget 2016	Réalisé 2016	Variations	
D 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 123 203,83	1 155 011,00	1 027 761,92	-95 441,91	-8,5%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	721 265,13	725 250,00	681 218,59	-40 046,54	-5,6%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	574 726,85	0,00	0,00	
042	FONCT-OPERATIONS D'ORDRE-TRANSFERT ENTRE SE	19 225,80	22 839,00	22 838,61	3 612,81	18,8%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,20	500,00	86,85	86,65	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	1 000,00	0,00	0,00	
Total Dépenses de fonctionnement		1 863 694,96	2 479 326,85	1 731 905,97	-131 788,99	-7,1%
R 002	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	532 213,20	574 726,85	574 726,85	42 513,65	8,0%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	6 709,48	10 000,00	231,17	-6 478,31	-96,6%
70	PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	1 892 256,85	1 886 700,00	1 836 041,53	-56 215,32	-3,0%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 242,28	7 900,00	0,00	-7 242,28	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,64	0,64	
Total Recettes de fonctionnement		2 438 421,81	2 479 326,85	2 411 000,19	-27 421,62	-1,1%
D 001	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.		1 804,36	1 804,36	1 804,36	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		20 000,00	6 827,44	6 827,44	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	57 227,93	580 761,49	126 873,96	69 646,03	121,7%
Total Dépenses d'investissement		57 227,93	602 565,85	135 505,76	78 277,83	136,8%
R 001	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	33 305,77	0,00	0,00	-33 305,77	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	574 726,85	0,00	0,00	
040	INVEST-OPERATIONS D'ORDRE-TRANSFERT ENTRE SE	19 225,80	22 839,00	22 838,61	3 612,81	18,8%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 892,00	5 000,00	9 387,00	6 495,00	224,6%
Total Recettes d'investissement		55 423,57	602 565,85	32 225,61	-23 197,96	-41,9%

Mme Le Maire entre à nouveau en séance.

VI – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016**Rapport de M. JESTIN**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les comptes de gestion du Receveur, qui retracent exactement les résultats enregistrés aux comptes administratifs de l'exercice 2016.

<u>BUDGET COMMUNAL</u>	<u>MONTANT</u>
Résultat de fonctionnement	5 652 018,85
Résultat d'investissement (hors restes à réaliser)	-3 096 754,62
Résultat de clôture	2 555 264,23
<u>BUDGET ANNEXE HALTE NAUTIQUE</u>	
Résultat de fonctionnement	-8 545,69
Résultat d'investissement	-5 718,18
Résultat de clôture	-14 263,87
<u>BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES</u>	
Résultat de fonctionnement	162 407,42
Résultat d'investissement	29 151,17
Résultat de clôture	191 558,59
<u>BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE</u>	
Résultat de fonctionnement	679 094,22
Résultat d'investissement	-103 280,15
Résultat de clôture	575 814,07

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 mai 2017,

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Des interventions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

VII - TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE**Rapport de Mme DOUAY**

Vu l'article 171 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie

Vu la circulaire du 24 septembre 2008, présentant le nouveau régime de la taxation locale de la publicité

Vu les articles L2333-9 et suivants du Code Général des collectivités territoriales, précisant les modalités d'indexation des tarifs de la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure)

Ces tarifs progressent chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Il appartient aux collectivités de fixer par délibération les tarifs applicables avant le 1^{er} juillet de chaque année pour une application au 1^{er} janvier de l'exercice qui suit.

Le taux de variation applicable en 2018 s'établit à + 0,6 %.

	Tarifs en € / m ²	Tarifs en € / m ²
Dispositifs	2017	2018
Publicité et pré enseignes non numériques < = 50 m ²	20,50	20,60
Publicité et pré enseignes non numériques > 50 m ²	41,00	41,20
Publicité et pré enseignes numériques <= 50 m ²	61,50	61,80
Publicité et pré enseignes numériques > 50 m ²	123,00	123,60
Dispositifs à visée non commerciale	-	-
Enseignes <= 7 m ²	-	-
7m ² < Enseignes <= 12 m ²	-	-
7m ² < Enseignes <= 12 m ² scellées au sol	20,50	20,60
12m ² < Enseignes <= 20 m ²	20,50	20,60
20m ² < Enseignes <= 50 m ²	41,00	41,20
Enseignes > 50 m ²	82,00	82,40

Les tarifs sont appliqués sur la somme des superficies

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 mai 2017,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'actualisation des tarifs de la TLPE pour 2018.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : C'est tout simplement un changement de variation de taux. Des interventions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

VIII - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CIDEFE (CENTRE D'INFORMATION, DE DOCUMENTATION, D'ETUDES ET DE FORMATION DES ELUS POUR L'ANNEE 2017)

Rapport de M. JESTIN

Dans le cadre de la Loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, il est proposé d'autoriser le Maire à signer une convention avec le Centre d'Information de Documentation, d'Etude et de Formation des Elus (CIDEFE).

L'inscription 2017 s'élèverait à 2 130 €.

Les crédits sont inscrits à l'article 6535 du budget de la Ville.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 mai 2017,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la signature de cette convention.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Des interventions sur ce bordereau ?

Mme RISSEL : Juste vraiment pour plaisanter, je remercie les services que ce bordereau ait été inscrit à l'ordre du jour puisque nous l'avons déjà transmis depuis le début de l'année.

Mme Le Maire : Et bien nous aussi. En tous les cas, il faut maintenant la voter. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

IX – INDEMNITES DE FONCTION DES ELU(ES) : MODIFICATION DE L'INDICE DE REFERENCE

Rapport de M. L'HENORET

Le nouvel indice brut terminal de la fonction publique 1022 est applicable aux indemnités de fonction des élus locaux en lieu et place de l'indice 1015 à compter du 1^{er} janvier 2017. Ce changement résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le [décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017](#).

CONSIDERANT que par délibération, le Conseil Municipal en date du 24 avril 2014 a fixé le taux des indemnités de fonction à verser au Maire, aux Adjoints, aux Conseillers Municipaux Délégués et aux Conseillers Municipaux par référence à l'indice brut 1015,

CONSIDERANT qu'il avait été retenu à cet effet des taux de référence par rapport à un montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique qui s'établissait alors à 1015,

CONSIDERANT cependant que par décret du 26 janvier 2017, l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique a été relevé respectivement à 1022 au 1er janvier 2017 et 1027 au 1er janvier 2018,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal dès lors de tirer conséquence de cette évolution en modifiant dans un souci de régularité les modalités de détermination du régime des indemnités de fonction des Elus Municipaux,

IL EST PROPOSE que les indemnités de fonction des Elus Municipaux, qui ont été revalorisées en dernier lieu par le décret N°2017- 85 du 26 janvier 2017, seront calculées de plein droit selon l'évolution du traitement afférant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique en vigueur.

DIT que le présent dispositif entrera en vigueur avec effet rétroactif au 1er **janvier 2017**,

PROCEDE PAR CONSEQUENT à la répartition des indemnités de fonction aux Elus Municipaux conformément au barème prévu à l'article L2123-23,24 et 24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération municipale du 24 avril 2014,

MAINTIENT conformément à la délibération municipale du 24 avril 2014, les modalités de détermination des indemnités de fonction des Elus Municipaux comme suit :

Fonction	% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique	A titre indicatif Montant mensuel brut au 01/02/2017
Maire	58.78 %	2 275.17 €
1 ^{er} Adjoint	34.05 %	1 317.96 €
2 ^{ème} au 10 ^{ème} Adjoint	26.31 %	1 018.37 €
Conseiller-délégué	26.31 %	1 018.37 €
Conseiller Municipal avec mission	6.00 %	232.24 €
Conseiller Municipal sans mission	4.00 %	154.83 €

Les crédits sont inscrits à l'article 65 du budget de la ville.

La Commission Ressources en date du 11 mai 2017 a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des questions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

X - PROJET D'EXTENSION DE L'UNITE DE SOINS LONGUE DUREE (USLD) DE PRAT ER MOR (EPSM CHARCOT) – RECOURS A LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET

Mme COCHE : L'Etablissement Public de Santé Mentale (Charcot) nous a informés en Août 2016 de son projet d'extension de l'Unité de Soins de Longue Durée Prat Er Mor à Lanester. Cette extension devient nécessaire au regard de remises aux normes qui s'imposent à cet établissement et qui sont en outre mentionnées dans la convention pluriannuelle que l'établissement a signée en 2015. Le point essentiel qui justifie une telle extension repose sur la nécessité d'offrir aux résidents des chambres individuelles alors qu'aujourd'hui les résidents sont en chambre double. L'Unité accueille 50 personnes, il n'y aura pas d'extension de lits, pas d'effectifs supplémentaires, il s'agit surtout de répondre à cette remise aux normes. Cette demande ne relève pas de notre compétence en matière d'autorisation d'urbanisme, l'instruction et la délivrance des décisions, pour ces établissements de santé, relèvent en effet de l'autorité préfectorale, donc des services de l'Etat. Nous avons donc demandé à cet établissement de transmettre leur dossier aux services concernés. Cependant notre Plan Local d'Urbanisme ne permet pas cette extension : le zonage de cette parcelle qui est en fait celui de l'ensemble du quartier de Prat Er Mor principalement résidentiel n'autorise pas d'élever un bâtiment à plus de 7m, le projet prévoyant 10m.

Le permis doit être refusé. Pour autant, il existe une procédure qui s'appelle : déclaration de projet, lorsqu'il s'agit surtout de projet d'intérêt général ce qui est le cas ici. Pour cela, le Maire doit solliciter le Préfet pour qu'il mette en place cette procédure de déclaration de projet dont vous pouvez lire la description dans le bordereau. Par la suite le Préfet nous demandera de mettre en comptabilité notre PLU.

Alors vous allez me dire, pourquoi ne pas attendre la révision de notre PLU ? Tout simplement parce qu'il y a urgence, des délais sont imposés à l'EPSM Charcot pour cette remise aux normes. C'est pourquoi il vous est proposé cette délibération, même si nous n'avons pas pu définir clairement avec les services de l'Etat qui n'ont pas pour habitude de lancer une telle procédure si cette délibération avait un caractère obligatoire ou pas. Nous l'avons quand même maintenue à ce conseil pour gagner en délai.

Vu le Code de l'urbanisme, notamment l'article L300-6,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L153-54 à L153-59 (anciennement L123-14, L123-1-2, L123-15) et R153-16, R153-20 et R153-21 (anciennement L300-6, R 123-23-3 et R123-24 et R123-25),

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération en date du 9 juillet 2009,

Vu la modification approuvée le 17 décembre 2009,

Vu la modification approuvée le 1^{er} octobre 2010,

Vu la modification approuvée le 1^{er} juin 2011,

Vu la modification approuvée le 15 décembre 2011,

Vu la modification approuvée le 24 mai 2012,

Vu la modification approuvée le 17 septembre 2012,

Vu la modification approuvée le 7 février 2013,

Vu la modification approuvée le 31 mars 2016,

L'unité de Soins de Longue Durée « Prat Er Mor » fait partie intégrante de la filière gérontopsychiatrique de l'EPSM Charcot.

Le bâtiment actuel situé avenue Prat Er Mor à Lanester a été construit en 1993-1994 selon les normes en vigueur à cette date.

L'Unité de Soins de Longue Durée « Prat Er Mor » ne répond plus aux besoins des personnes âgées qu'elle accueille.

Un arrêté en date du 26 avril 1999 fixe le contenu du cahier des charges de la convention pluriannuelle prévue à l'article 5-1 de la Loi n°75-535 du 30 juin 1975 relatives aux institutions sociales et médico-sociales.

La convention pluriannuelle tripartite n°2 signée en juin 2015, entre le Conseil Départemental, l'Agence Régionale de Santé et l'établissement EPSM Charcot formalise l'engagement de réaliser des travaux répondant aux exigences de l'arrêté précité.

Ces travaux incluent notamment la généralisation des chambres individuelles, la reconfiguration des espaces pour une meilleure organisation des soins et prise en charge médicale du résident, la sécurité et l'accessibilité, l'hygiène.

Compte tenu de la spécificité de l'établissement, du fait des conditions particulières de leur exploitation et de l'incapacité du public reçu à pouvoir évacuer ou à être évacué rapidement, il est précisé que pour satisfaire de façon particulière aux dispositions de l'article R123-4 du code de la construction et de l'habitation, le niveau de sécurité de l'ensemble de l'établissement repose notamment sur le transfert horizontal des personnes ne pouvant se déplacer par leurs propres moyens au début de l'incendie vers une zone contiguë et suffisamment protégée.

Le projet faisant l'objet de la présente délibération met le bâtiment en conformité avec ces textes en prévoyant une extension et une restructuration du bâtiment existant de l'Unité de Soins de Longue Durée Prat Er Mor, sans augmenter toutefois la capacité d'accueil de l'établissement.

Le bâtiment se situe en zone Ub destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat et plus précisément en secteur Ubb correspondant aux lotissements périphériques.

En juin 2016, l'EPSM Charcot a déposé un permis d'extension de Prat Er Mor auprès de la Commune de Lanester.

En cours d'instruction :

- Les services ont pointé que le permis ne pouvait être accordé en l'état actuel du PLU car le bâtiment envisagé dépasse la limite de hauteur fixée par le PLU en vigueur.
- Il est apparu que la demande déposée auprès de la Commune doit être instruite par les services de l'Etat puisqu'il s'agit d'un établissement public de santé (loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital).

Le 14 décembre 2016, l'EPSM Charcot a donc déposé une nouvelle demande de permis de construire à destination des services de l'Etat.

Par arrêté préfectoral en date du 31 mars 2017, le permis de construire a été refusé pour non-respect de l'article UB10 du règlement du PLU relatif aux hauteurs des constructions.

Il est donc conseillé à l'EPSM Charcot, en accord avec la DDTM, de recourir à la procédure de Déclaration de Projet, portée par les services de l'Etat en tant que maître d'ouvrage et emportant mise en compatibilité du PLU.

La mise en compatibilité portera donc sur :

- La modification des règles de hauteur

La procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU, instruite par la DDTM, sera composée des étapes suivantes (prévision de 7 à 8 mois au minimum) :

- Présente délibération du Conseil municipal pour le lancement de la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU ;
- Demande d'examen au « cas par cas » auprès de la DREAL afin de savoir si le projet est soumis à une évaluation environnementale (délai de réponse de 2 mois) et, le cas échéant, évaluation environnementale (3 mois minimum)
- Réunion des personnes publiques associées ;
- Enquête publique portant sur l'intérêt général du projet et la mise en compatibilité du PLU ;
- Délibération du Conseil municipal approuvant la déclaration de projet et la mise en compatibilité pour permettre la réalisation du projet.

CONSIDERANT le projet d'extension et de restructuration de l'Unité de Soins Longue Durée Prat Er Mor visant à améliorer les conditions de vie et de soins des personnes accueillies, de travail du personnel et d'accueil des familles ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre le bâtiment en conformité avec les règles de sécurité et d'accessibilité ;

CONSIDERANT la nécessité d'agrandir le bâtiment afin de répondre, entre autres, à l'obligation d'accueillir les personnes âgées en chambre individuelle pour le respect de leur intimité et de leur vie privée ;

CONSIDERANT ce projet comme relevant de l'intérêt général eu égard à l'ensemble des nécessités précitées,

CONSIDERANT, par conséquent, la nécessité de mettre en compatibilité le PLU via une déclaration de projet ;

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- décider d'engager une procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU ;

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 mai 2017,

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Des questions sur ce bordereau ?

M. MUNOZ : Tout d'abord je vous informe que je ne prendrai pas part au vote de ce bordereau étant partie prenante dans cette affaire. J'ajoute simplement quelques éléments supplémentaires par rapport au bordereau soumis, il s'agit d'une convention tripartite conclue entre le Conseil départemental, l'Agence Régionale de Santé et l'EPSM Charcot. De vous dire que pour obtenir des conditions d'accueil et d'hébergement en chambres individuelles au profit des 50 résidents, il est nécessaire d'agrandir la structure car actuellement le bâtiment compte 16 chambres individuelles et 17 chambres doubles. Pour ce faire, l'EPSM envisage la création d'une extension sise à côté de la structure existante et qui seront reliées par deux passerelles. Le non-respect de la hauteur résulte du fait que la parcelle appartenant à l'EPSM est en pente et par rapport à l'implantation des parcelles, il n'était pas possible de respecter les prescriptions du PLU actuel.

Mme Le Maire : Merci. D'autres interventions ?

M. LE MAUR : Etant également fonctionnaire dans cet établissement, je ne participerai pas non plus au vote de ce bordereau.

Mme Le Maire : Ceci étant, y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

M. MUNOZ suggère qu'une réunion publique puisse avoir lieu à l'intention des riverains.

Mme COCHE : Nous suivons le dossier de très près avec M. MARTIN, Directeur de l'Etablissement Charcot. Nous attendons que les services de l'Etat instruisent le dossier et dès que la procédure de déclaration de projet aura abouti, nous avons convenu avec le Directeur de l'Etablissement d'organiser une réunion publique pour informer les riverains. Je précise aussi que dans le cadre de ce projet, des places de stationnement seront aménagées à l'intérieur de la parcelle ce qui va aussi soulager les quelques tensions qui pouvaient exister avec les riverains.

Mme Le Maire : Evidemment une réunion publique avec les riverains, comme à notre habitude, sur les projets d'urbanisme à Lanester.

Bordereau adopté à l'unanimité, 2 Elus ne participant pas au vote.

Le bordereau n° 11 est retiré de l'ordre du jour.

XII - CONVENTION CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉE AVEC LORIENT AGGLOMÉRATION

Rapport de M. LE STRAT

Le suivi des consommations d'énergie du patrimoine de la Ville est réalisé avec le logiciel Territoria depuis 2007 pour un coût annuel d'environ 800 €.

Cet outil a très peu évolué depuis sa création et ne répond plus aux besoins aujourd'hui :

- Les formats de factures directement importables ne sont plus adaptés à ce que les fournisseurs d'énergie envoient, ce qui implique des temps de saisie plus longs
- Le classement du patrimoine ne correspond pas aux Directions d'où un traitement des données supplémentaire pour avoir les bilans correspondants
- Le logiciel ne permet pas de faire évoluer l'usage du patrimoine inscrit dans la base (important pour les consommations par Directions)
- Il est complexe à utiliser et ne peut être exploité que par l'agent dédié
- Il n'offre pas de bilan énergétique détaillé satisfaisant, il faut retravailler les données pour réaliser des graphiques et autres calculs d'évolutions, d'où là aussi des temps d'exploitation rallongés.
- Les rendus graphiques et visuels sont médiocres.

Les services se sont rapprochés de Lorient Agglomération qui utilise le logiciel GEPWEB 360 sous licence ADEME. Cet outil est plus performant, plus simple à utiliser et permet d'éditer des bilans énergétiques directement. Il est largement diffusé et utilisé.

La mise à disposition gratuite du logiciel par l'ADEME est conditionnée à l'appartenance de la collectivité à un service de Conseil en Energie Partagée. Dans ce cadre, Lorient Agglomération propose une convention « sur-mesure » adaptée aux besoins de Lanester, dans la mesure où la Ville dispose déjà de compétences internes pour le suivi des fluides et la mise en place d'actions d'amélioration.

Ce projet de convention est une proposition qui peut être adaptée. Le fait d'être adhérente au CEP de l'Agglomération permettrait par ailleurs à la Ville de bénéficier d'une diminution de ses cotisations au titre du marché groupé de fourniture d'électricité et de gaz et de la vente des certificats d'économie d'énergie.

La première année d'adhésion comprend le coût de mise en place du logiciel (adaptable en fonction des missions assurées par les services de Lanester comme par exemple la saisie du patrimoine). L'ensemble du patrimoine (bâtiments, véhicules, éclairage public) est ici pris en compte.

Ce coût serait pris en charge dans le cadre du Schéma Directeur Numérique de la Ville.

Voici un tableau récapitulatif de l'impact de l'adhésion sur la base des consommations d'énergie de 2016 :

	Sans CEP= situation actuelle	Année 1 CEP	Année 2 CEP

Cotisation marché groupé	0,60 €/Mwh soit 2 500 € en 2016	0,30 €/Mwh soit 1 250 €	0,30 €/Mwh soit 1 250 €
Cotisation CEE	10 % des CEE vendus	5 % des CEE vendus	5 % des CEE vendus
Cotisation Territoria	800 €	0 €	0 €
Cotisation CEP	0 €	4 061 €	2 096 €

Soit une rentabilisation dès la 2^e année et un gain en efficacité dans les services permettant de consacrer davantage de temps à l'analyse plutôt qu'à la saisie.

Les dépenses seront imputées à l'article 6281 du budget de la ville.

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de vie du 20 avril 2017, il est demandé au Conseil municipal de donner délégation au Maire pour signer cette convention.

**PÔLE INGENIERIE
ET GESTION TECHNIQUES**
DAPEV/Energies

☎ : 02.90.74.74.85

📠 : 02.90.74.74.38

CONVENTION PLURIANNUELLE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE

COMMUNE DE LANESTER

ENTRE :

LORIENT AGGLOMERATION dont le siège est situé Esplanade du Péristyle, CS 20001, 56314 LORIENT Cedex, représentée par son Président, Monsieur Norbert METAIRIE.

Ci-après désignée « LORIENT AGGLOMERATION »,

Et

La commune de LANESTER dont le siège est situé 1 rue Louis Aragon, représentée par son Maire, Madame Thérèse THIERY, 1^{ère} Vice-Présidente de Lorient Agglomération,

Ci-après désignée par « La commune »,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE :

La maîtrise des consommations et dépenses énergétiques et d'eau représente un enjeu important dans les communes quelle que soit leur taille.

Leur intérêt à économiser est tout aussi important, étant donné le contexte actuel d'augmentation du coût des énergies, de recherche d'efficacité et de lutte contre l'émission des gaz à effet de serre.

La mise en place d'une plateforme de services de Conseil en Energie Partagé au profit des communes de l'agglomération, comme le permet l'article 4 des statuts de LORIENT AGGLOMERATION, conformément aux dispositions de l'article L5211-56 du CGCT, concourra à atteindre ces objectifs et à les pérenniser dans le temps.

Selon les préconisations de l'ADEME, un Conseiller Energie peut travailler sur un total de population d'environ 50 000 habitants.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'intervention de LORIENT AGGLOMERATION auprès de la commune dans le cadre du service appelé Conseil en Energie Partagé (CEP).

ARTICLE 2 : Champ d'application

En amont et parallèlement aux prestations des bureaux d'études, le Conseiller Energie accompagne tout au long de l'année la commune pour l'optimisation de ses consommations et dépenses d'énergies et d'eau.

D'autre part, il a vocation à s'adapter aux demandes spécifiques de chaque commune.

Cette mission se décline suivant trois axes principaux :

- 1) Suivi des consommations et dépenses d'énergies et d'eau du patrimoine communal : bâtiments, éclairage public, véhicules,
- 2) Optimisation du fonctionnement des installations avec proposition d'un plan d'actions hiérarchisées et chiffrées visant à la réduction des consommations et dépenses d'énergies et d'eau de la commune,
- 3) Accompagnement de la commune pour ses projets de construction ou de réhabilitation d'équipements sur le volet énergétique et pour le développement de la production d'énergie renouvelable sur son territoire.

ARTICLE 3 : Engagement de LORIENT AGGLOMERATION

Un technicien énergie réalise, auprès de la commune, une mission de Conseil en Energie Partagé. Dans ce cadre, il assure les tâches suivantes :

1) Suivi des consommations et dépenses d'énergie de la commune :

- met gratuitement à disposition le logiciel de suivi des consommations et des dépenses énergétiques GEPWEB360 (selon modalités de l'ADEME détentrice des licences d'utilisation) pour la consultation des consommations et dépenses d'énergies et d'eau du patrimoine à étudier,
- crée le patrimoine de la commune sur GEPWEB360,
- réalise la visite du patrimoine communal et la relève des compteurs la première année,
- saisit les consommations d'énergies et d'eau du patrimoine à étudier sur 3 années glissantes pour chaque point de comptage à l'aide du logiciel GEPWEB360. A noter également que la commune peut se charger elle-même de la saisie après formation à l'outil par le technicien CEP,
- prend en compte dans le bilan les conditions climatiques rencontrées sur la période,
- effectue le bilan global des consommations et des dépenses pour chaque année,
- effectue le bilan détaillé des consommations et dépenses par type d'énergie, par point de comptage, par élément de patrimoine et par type d'usage,
- compare les consommations et dépenses entre années pour chaque point de comptage,

- analyse tous les tarifs de fourniture d'énergies et eau et compare leurs prix unitaires,
- compare les ratios communaux avec les moyennes habituellement rencontrées,
- évalue les gains obtenus par la mise en œuvre des prescriptions réalisées (à partir de la deuxième année),
- propose des optimisations tarifaires,
- propose des regroupements de comptages,
- propose un plan d'actions hiérarchisées et chiffrées pour réduire les consommations et dépenses d'énergies et d'eau,
- estime le temps de retour brut de chaque action proposée,
- détecte les dérives de fonctionnement et les erreurs de facturation,
- remet et présente à la commune, chaque année, le rapport complet comprenant le bilan, l'analyse et les prescriptions.

2) Optimisation des installations et diminution des consommations :

Pour optimiser le fonctionnement de vos installations, les prestations suivantes peuvent être mobilisées à la demande :

- tournée régulation avec préconisations chiffrées : vérification des régulations (programme horaires, consignes de température, bon fonctionnement des sondes, loi de chauffage...), campagne de mesures de température...
- analyse énergie détaillée de bâtiments avec préconisations : état des lieux du bâti (composition des parois, calcul du U des parois, comparaison avec la RT dans l'existant..) et des équipements techniques (chauffage, ventilation, plomberie et éclairage),
- pré-dimensionnement d'équipements climatiques avant remplacement : analyse du besoin et avis sur le dimensionnement (circulateurs, radiateurs, chaudières...),
- pré-diagnostic eau : relevés des équipements sanitaires, mesure de la pression et des débits, comparaison avec des ratios nationaux et régionaux, préconisations chiffrées et hiérarchisées.

3) Accompagnement des projets communaux :

Lorient agglomération peut également vous assister dans vos projets de construction ou réhabilitation de bâtiments et d'équipements sur le volet énergétique et eau.

Les prestations suivantes peuvent être réalisées à la demande de la commune :

- accompagnement à la rédaction des cahiers des charges d'audit de bâtiment, d'étude de faisabilité ou des lots techniques dans le domaine de l'énergie et l'eau,
- assistance technique lors de la construction ou la réhabilitation de bâtiments et d'équipements sur le volet énergétique et eau : avis sur les dossiers techniques transmis par les bureaux d'étude à chaque étape du projet...
- note d'opportunité sur le bois, le solaire thermique ou le solaire photovoltaïque : évaluation du potentiel et avis sur la pertinence à réaliser une étude de faisabilité,
- mobilisation des aides et financements.

Pour les missions relevant des points précédents 2) et 3) et en fonction du besoin exprimé par la commune, Lorient agglomération transmettra à la commune une estimation du coût de la prestation souhaitée pour avis. La prestation démarrera après accord de la commune.

4) Veille technologique et sur les aides financières :

Le Conseiller en Energie Partagé :

- accompagne et informe la commune sur les programmes d'aides financières en faveur des économies d'énergies et la production des énergies renouvelables,
- communique à la commune le retour d'expériences réalisées par d'autres collectivités,

- assure pour la commune une veille sur les techniques et les produits,
- propose des rencontres techniques : actions de formation et de sensibilisation sur la maîtrise des dépenses et consommations d'énergie et d'eau, à l'attention des élus et des personnels techniques de la commune,

5) Prêt de matériel :

Lorient agglomération dispose de matériel de mesure : caméra thermique, enregistreurs de température et d'humidité, luxmètre... qui peuvent être mis à disposition de la commune.

Pour le bon déroulement de ces prestations LORIENT AGGLOMERATION s'engage à :

- mettre en place les moyens adéquats pour l'exécution de la présente convention,
- assurer la stricte confidentialité de l'ensemble des informations transmises par la commune.

La convention fera l'objet d'une évaluation annuelle.

ARTICLE 4 : Engagement de la Commune

La Commune :

- désigne un élu en charge du suivi de l'exécution de la présente convention,
 - o Nom : Tél : Mail :
- désigne un responsable technique qui sera le référent et l'interlocuteur privilégié du service Energie de Lorient Agglomération pour le déroulement pratique du CEP sur la commune,
 - o Nom : Tél : Mail :
- désigne un responsable administratif qui sera le référent et l'interlocuteur privilégié du service Energie de Lorient Agglomération pour la transmission des factures,
 - o Nom: Tél: Mail:
- transmet les informations nécessaires à la réalisation du bilan : les copies des factures d'énergies et d'eau de la collectivité sur trois ans,
- accompagne le conseiller énergie en charge du CEP lors de la visite du patrimoine communal,
- transmet périodiquement les factures d'énergies et d'eau nécessaires à la réalisation du suivi,
- informe des changements de modalités d'abonnements de fourniture d'énergies,
- informe des modifications réalisées sur les équipements et leurs conditions d'utilisation,
- transmet les éléments d'appréciation nécessaires à la mission d'assistance lors de la construction ou de la rénovation de patrimoine ou d'équipements,
- autorise LORIENT AGGLOMERATION à consulter et à importer les factures électroniques des sites internet des fournisseurs d'énergies et d'eau.

ARTICLE 5 : Appui technique de l'ADEME

Initiatrice de ce concept, l'ADEME apporte un appui technique à LORIENT AGGLOMERATION par la mise à disposition de l'ensemble des outils méthodologiques et informatiques nécessaires à la mise en œuvre du Conseil en Energie Partagé sur notre territoire.

De plus, LORIENT AGGLOMERATION participe au réseau régional, animé par l'ADEME, qui permet de mutualiser les connaissances et compétences des 38 conseillers bretons en énergie partagé.

ARTICLE 6 : Participation financière de la commune

La mise en œuvre du Conseil en Energie Partagé tel que précédemment décrite est rémunérée en fonction de l'étendue du patrimoine communal au prorata du temps passé tel que déterminé en annexe 1.

Il sera facturé à la Commune un montant correspondant à un forfait de jours d'intervention des agents de Lorient Agglomération multiplié par un coût de journée.

Le coût de journée est calculé sur les bases définies ci-dessous :

- un coût moyen par catégorie est calculé à partir des salaires chargés des agents de catégorie B du Budget Principal de Lorient agglomération,
- à ce coût moyen est appliqué un pourcentage de frais d'encadrement et de frais d'administration générale. Au 31/12/2015, le coût de revient réel est ainsi fixé à 262 €/jour pour un agent de catégorie B.

Ces coûts seront révisés annuellement sur la base de l'indice de prix des dépenses communales dit « panier du maire », calculé par l'association des Maires de France. Le dernier indice publié s'établit à 143,4 (valeur 2ème semestre 2015).

Si la commune opte pour des prestations complémentaires (voir article 2 – points 2) et 3)), elle en fera la demande par courrier ou mail à LORIENT AGGLOMERATION. Cette prestation s'ajoutera alors à la facturation de l'année considérée.

En annexe 1 sont figurés le coût estimatif 2017 ainsi que pour information une projection du coût pour l'année 2018 et 2019 à patrimoine constant.

Le règlement se fait annuellement à la date anniversaire de notification de la convention.

ARTICLE 7 : Durée -Résiliation

La présente convention est conclue pour une durée de 6 ans à compter de sa date de notification.

A l'issue de cette période, elle est tacitement reconductible par périodes de 6 ans maximum.

Elle peut être dénoncée, à tout moment, par chacune des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'issue d'un préavis de 6 mois.

ARTICLE 8 : Règlement des litiges

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le Tribunal administratif de Rennes.

Fait à....., le

Pour la Commune de LANESTER

Le Maire,

1^{ère} Vice-Présidente de Lorient Agglomération,

Thérèse THIERY

Pour LORIENT AGGLOMERATION

Le Président,

Norbert METAIRIE

ANNEXE 1: Participation financière pour la réalisation du CEP année 2017

Coût réel journalier technicien CEP Lorient Agglomération		Patrimoine de LANESTER 21 874 habitants	
<i>Coût réel journalier 2017 en €</i>	262,00	Nombre de bâtiments	100
		Nombre d'armoires EP	150
		Nombre de véhicules	140
		Total éléments de patrimoine 2017	390

Désignation de la prestation	Temps de traitement total en jour pour l'ensemble du patrimoine par prestation
Suivi des consommations et dépenses d'énergie de la commune	
Création du patrimoine, saisie des consommations et dépenses énergies et eau sur 3 ans pour chaque point de comptage dans le logiciel GEPWEB360.	5
Visite du patrimoine bâti et relevés des index des compteurs.	4
Vérification et optimisation des contrats de fourniture. Calcul, évolution et comparaison des prix unitaires.	0,5
Réalisation d'un bilan détaillé énergies et eau, par point de comptage, par élément de patrimoine et par type d'usage pour les 3 années et préconisation.	5
Présentation du bilan et des préconisations aux élus et services de la commune.	0,5
Formation au logiciel GEPWEB: consultation des données, bilans simplifiés...	0,5
Optimiser les installations et diminuer les consommations	
Tournée régulation: campagnes de mesures de température, vérification des régulations...et préconisations chiffrées.	
Analyse énergie détaillée d'un bâtiment: état des lieux du bâti et des équipements, campagne de mesures (température, éclairage...), thermographie infrarouge ...	
Prédiagnostic eau: relevés des équipements, mesures de pression et débit et préconisations chiffrées.	
Prédimensionnement d'équipements lors d'une maintenance préventive ou corrective: analyse du besoin et avis sur le dimensionnement (circulateurs, radiateurs, chaudière...).	
Accompagnement dans les projets de la commune	
Accompagnement à la rédaction des cahiers des charges.	
Assistance technique lors de la construction ou la réhabilitation de bâtiments et d'équipements sur le volet énergétique et eau.	
Notes d'opportunités: bois, solaire thermique, solaire photovoltaïque.	
Veille sur les aides financières et sur les techniques	
Accompagnement et information de la commune sur les programmes d'aides financières en faveur des économies d'énergies et la production d'énergies renouvelables.	Inclus
Veille sur les techniques et produits.	
Fait profiter la commune du retour d'expériences réalisées par d'autres collectivités.	
Réalisation d'actions de formation et de sensibilisation des élus et du personnel communal sur la maîtrise des consommations d'énergies et d'eau.	
Prêt de matériel	
Mise a disposition de matériel: caméra thermique, enregistreurs de température....	Inclus
Total jours	15,5
Participation financière pour la réalisation du Conseil en Energie Partagé année 2017	4 061,00 €

ANNEXE 2: Participation financière pour la réalisation du CEP année 2018			
Coût réel journalier technicien CEP Lorient Agglomération		Patrimoine de LANESTER 21 874 habitants	
<i>Coût réel journalier 2018 en €</i>	262,00	Nombre de bâtiments	100
		Nombre d'armoires EP	150
		Nombre de véhicules	140
		Total éléments de patrimoine 2018	390
Désignation de la prestation		Temps de traitement total en jour pour l'ensemble du patrimoine par prestation	
Suivi des consommations et dépenses d'énergie de la commune			
Mise à jour du patrimoine et des points de comptage dans le logiciel GEPWEB360.		0,5	
Visite des armoires EP et relevés des index des compteurs.		2	
Vérification et optimisation des contrats de fourniture. Calcul, évolution et comparaison des prix unitaires.		0,5	
Information sur les dérives et les erreurs de facturation.		0,5	
Evaluation des gains générés par la mise en œuvre des préconisations réalisées par la commune.		0,5	
Réalisation d'un bilan détaillé énergies et eau, par point de comptage, par élément de patrimoine et par type d'usage pour les 4 années et préconisations.		3	
Présentation du bilan et des préconisations aux élus et services de la commune.		0,5	
Assistance technique sur le logiciel GEPWEB360.		0,5	
Optimiser les installations et diminuer les consommations			
Tournée régulation: campagnes de mesures de température, vérification des régulations...et préconisations chiffrées.			
Analyse énergie détaillée d'un bâtiment: état des lieux du bâti et des équipements, campagne de mesures (température, éclairage...), thermographie infrarouge ...			
Prédiagnostic eau: relevés des équipements, mesures de pression et débit et préconisations chiffrées.			
Prédimensionnement d'équipements lors d'une maintenance préventive ou corrective: analyse du besoin et avis sur le dimensionnement (circulateurs, radiateurs, chaudière...)			
Accompagnement dans les projets de la commune			
Accompagnement à la rédaction des cahiers des charges			
Assistance technique lors de la construction ou la réhabilitation de bâtiments et d'équipements sur le volet énergétique et eau			
Notes d'opportunités: bois, solaire thermique, solaire photovoltaïque			
Veille sur les aides financières et sur les techniques			
Accompagnement et information de la commune sur les programmes d'aides financières en faveur des économies d'énergies et la production d'énergies renouvelables.		Inclus	
Fait profiter la commune du retour d'expériences réalisées par d'autres collectivités.			
Veille sur les techniques et produits.			
Réalisation d'actions de formation et de sensibilisation des élus et du personnel communal sur la maîtrise des consommations d'énergies et d'eau.			
Prêt de matériel			
Mise a disposition de matériel: caméra thermique, enregistreurs de température....		Inclus	
Total jours		8	
Participation financière pour la réalisation du Conseil en Energie Partagé année 2018		2 096,00 €	

ANNEXE 3: Participation financière pour la réalisation du CEP année 2019			
Coût réel journalier technicien CEP Lorient Agglomération		Patrimoine de LANESTER 21 874 habitants	
<i>Coût réel journalier 2019 en €</i> 262,00		Nombre de bâtiments	100
		Nombre d'armoires EP	150
		Nombre de véhicules	140
		Total éléments de patrimoine 2019	390
Désignation de la prestation		Temps de traitement total en jour pour l'ensemble du patrimoine par prestation	
Suivi des consommations et dépenses d'énergie de la commune			
Mise à jour du patrimoine et des points de comptage dans le logiciel GEPWEB360.		0,5	
Visite du patrimoine communal.		1	
Vérification et optimisation des contrats de fourniture. Calcul, évolution et comparaison des prix unitaires.		0,5	
Information sur les dérives et les erreurs de facturation.		0,5	
Evaluation des gains générés par la mise en œuvre des préconisations réalisées par la commune.		0,5	
Réalisation d'un bilan détaillé énergies et eau, par point de comptage, par élément de patrimoine et par type d'usage pour les 4 années et préconisations.		3	
Présentation du bilan et des préconisations aux élus et services de la commune.		0,5	
Assistance technique sur le logiciel GEPWEB360.		0,5	
Optimiser les installations et diminuer les consommations			
Tournée régulation: campagnes de mesures de température, vérification des régulations...et préconisations chiffrées.			
Analyse énergie détaillée d'un bâtiment: état des lieux du bâti et des équipements, campagne de mesures (température, éclairage...), thermographie infrarouge ...			
Prédiagnostic eau: relevés des équipements, mesures de pression et débit et préconisations chiffrées.			
Prédimensionnement d'équipements lors d'une maintenance préventive ou corrective: analyse du besoin et avis sur le dimensionnement (circulateurs, radiateurs, chaudière...)			
Accompagnement dans les projets de la commune			
Accompagnement à la rédaction des cahiers des charges			
Assistance technique lors de la construction ou la réhabilitation de bâtiments et d'équipements sur le volet énergétique et eau			
Notes d'opportunités: bois, solaire thermique, solaire photovoltaïque			
Veille sur les aides financières et sur les techniques			
Accompagnement et information de la commune sur les programmes d'aides financières en faveur des économies d'énergies et la production d'énergies renouvelables.		Inclus	
Fait profiter la commune du retour d'expériences réalisées par d'autres collectivités.			
Veille sur les techniques et produits.			
Réalisation d'actions de formation et de sensibilisation des élus et du personnel communal sur la maîtrise des consommations d'énergies et d'eau.			
Prêt de matériel			
Mise à disposition de matériel: caméra thermique, enregistreurs de température...		Inclus	
Total jours		7	
Participation financière pour la réalisation du Conseil en Energie Partagé année 2019		1 834,00 €	

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

**XIII - MISE EN PLACE DE COUPURES NOCTURNES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
– INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL****Rapport de M. MAHE**

La maîtrise de notre empreinte énergétique est une préoccupation forte de la municipalité. L'éclairage public est responsable de la moitié des consommations en électricité de la ville (300 000 € sur 600 000 €).

En 2016, une réflexion sur l'éclairage public a été engagée en y associant les habitants au sein d'un atelier citoyen.

La première décision a été d'expérimenter une coupure de l'éclairage public de minuit à 05h00 en juillet, août et septembre 2016, dans 8 quartiers représentatifs de la commune (630 foyers lumineux coupés sur 4 000). Le bilan, issu notamment d'une consultation des habitants concernés, a été jugé plutôt positif.

A la suite de cette expérimentation, l'atelier citoyen a fait les propositions suivantes :

- Pas de coupure sur les grands axes (Jaurès, Croizat, Kesler, Mitterrand),
- Coupure de minuit à 05 h 00 sur les voies secondaires,
- Diminuer l'intensité de minuit à 05 h 00 dans les zones densément peuplées,
- Coupure de 20 h 00 à 05 h 00 dans les zones industrielles.

Fort de ces éléments et de différentes études techniques, la solution préconisée est la suivante :

- Du lundi au vendredi, coupure générale de minuit à 05 h 00 ;
- Dans la nuit du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, coupure générale de 01 h 00 à 05 h 00 ;
- Maintien de l'éclairage rue Jean Jaurès, avenue Croizat, avenue Kesler-Devillers et avenue François Mitterrand.

L'économie réalisée par la mise en œuvre de cette solution devrait s'élever à environ 100 000€. Une somme équivalente sera réinjectée en investissement dans la modernisation du réseau d'éclairage.

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de vie du 20 avril 2017, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la solution proposée.

DECISION DU CONSEIL :

M. MAHE : Dans le cadre de la transition énergétique et environnementale, la mobilisation des citoyens et des acteurs économiques, dépend, en grande partie de l'exemple donné par les collectivités. La quantité globale de lumière émise la nuit n'a cessé d'augmenter ces dernières décennies. Jusqu'à présent, nous considérons l'éclairage public comme un acquis, signe de progrès, représentatif de notre société de consommation. Aujourd'hui, l'on commence à prendre conscience que la lumière a un coût économique et énergétique, et des conséquences sur le vivant. «La vie est un cycle nourri autant par le jour que par la nuit ». La maîtrise de notre empreinte énergétique, partie intégrante de notre Agenda 21, est une préoccupation forte de la municipalité de Lanester. L'éclairage public représente la moitié des consommations en électricité de la ville. Nous nous devons d'agir !

En bref la consommation actuelle est de 300 000 € à l'année. Suite à l'expérimentation que nous avons réalisée en 2016 par une coupure la nuit de minuit à 5 h, nous avons pu déterminer une économie minimale de l'ordre de 100 000 €. Cela représente une coupure de tous les quartiers et des axes secondaires hormis les voies à grande circulation que sont Croizat, Jaurès, Kesler et Mitterrand. Cette décision est issue du fruit du travail de concertation de l'atelier citoyen. L'économie qui en découle se traduira par une enveloppe supplémentaire pour une modernisation de notre éclairage.

Je tiens, sincèrement, à remercier les habitants qui au sein d'un atelier citoyen ont participé à enrichir notre réflexion. Un bel exemple de démocratie participative !

Mme Le Maire : Absolument. Des interventions sur ce bordereau ?

Mme JANIN : Je vais faire suite au bordereau d'Eric. Effectivement, comme il vient de le dire, ce bordereau s'inscrit dans notre démarche politique de Démocratie Participative et il est la suite logique d'une concertation avec des habitants volontaires, qui dans le cadre d'un atelier citoyen ont pris conscience de l'enjeu des économies d'énergie de l'éclairage public. Pour travailler, bien aidé par des animateurs reconnus qui sont Damien Fournel et Marie-Noëlle Guyomarch, ils se sont réunis 4 fois :

La 1^{ère} fois en présence d'élus et de techniciens pour prendre connaissance du diagnostic du patrimoine de l'éclairage public réalisé entre 2015 et début 2016 par Morbihan énergie.

La 2^{ème} pour aller sur le terrain dans différents quartier avec des éclairages et impacts différents

La 3^{ème}, pour commencer à faire des propositions et préconisations concrètes avant l'expérimentation de coupures d'éclairage public dans des quartiers ciblés.

Et la dernière pour finaliser les préconisations (que nous retrouvons dans ce bordereau) à partir de l'expérimentation et du retour aussi des questionnaires adressés à toutes les personnes concernées par les coupures d'éclairage public et ceci en présence de techniciens.

Tout ce travail mené bien en amont de la finalisation de ce bordereau montre l'implication, la prise de conscience et l'intérêt que portent les lanestériennes et lanestériens à la vie publique qui les touchent de près.

Il faut savoir qu'ils ont privilégié le bien commun et non individuel en demandant que ces économies réalisées, viennent, non pas en déduction de nos impôts, comme certains l'avaient suggéré lors de la réunion publique, mais soient réinvesties dans des énergies plus respectueuses de la nature et plus économes en énergie.

Je pense que tout ce travail en amont a permis de bien informer nos concitoyens sur cette décision que je suis sûre, nous allons prendre pour le bien et le respect de tous, que ce soit l'homme la nature et la faune.

Mme Le Maire : Merci Michèle pour cette intervention. D'autres interventions ?

M. LE STRAT : Synonyme de fonctionnalité, l'éclairage public est aujourd'hui indissociable de notre vie quotidienne. Il joue un rôle crucial en matière de mobilités, de sécurité et contribue à l'ambiance et à la valorisation du cadre de vie.

Cet éclairage connaît une progression continue : chaque création de quartier ou de zone d'activité s'accompagne en effet de l'installation de nouveaux points lumineux. L'augmentation du nombre de ces points lumineux à laquelle s'ajoute celle du prix de l'électricité impactent considérablement le budget de la commune.

La réflexion portée par l'atelier citoyen sur l'éclairage public, permettra à la ville d'engager la coupure généralisée de l'éclairage public, prévue fin juin 2017, de minuit à 5 h du matin, sauf sur 3 axes principaux.

Diminuer par 3 la progression de la demande en électricité d'ici à 2020, c'est l'objectif fixé par le pacte électrique breton et les engagements de la France.

En modérant leurs consommations liées à l'éclairage public les communes sont solidaires de ce processus.

C'est la raison pour laquelle cette décision s'inscrit dans l'Agenda 21 de LANESTER.

Mme Le Maire : Merci Philippe. D'autres interventions ?

M. IZAR : Bien sûr que nous sommes pour cette mise en place de coupures d'éclairage public pendant la nuit. Une seule chose m'interpelle. Etes-vous en liaison avec l'Association des Commerçants de Kerpont sur le même sujet ? Car diminuer l'éclairage à partir de 20 h sur la zone de Kerpont me paraît un peu tôt.

Mme Le Maire : C'était les propositions de l'atelier citoyen. A été retenu ce qui est évoqué dans le paragraphe suivant, c'est-à-dire : du lundi au vendredi, coupure générale de minuit à 5 h du matin. du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, coupure générale de 1 h 00 à 5 h 00, prenant en compte l'horaire particulier du week-end, et maintien de l'éclairage rue Jean Jaurès, avenue Croizat, avenue Kesler-Deville et avenue François Mitterrand. Dans la réflexion de l'atelier citoyen, nous les avons pris en compte, c'était des propositions mais la décision finale est celle inscrite sur ce bordereau.

M. IZAR : Excusez-moi je me suis trompé de paragraphe. Mais j'imagine quand même que vous avez rencontré les commerçants de la zone de Kerpont ?

M. LE GAL : Nous les rencontrons régulièrement puisque la ville est invitée aux réunions de l'Association de Kerpont, en présence du Maire pour discuter de différentes problématiques. Nous sommes souvent amenés à prendre des mesures ou à interpeller les services de la collectivité comme ceux de Lorient Agglomération pour les différents sujets que nous abordons ensemble de manière constructive.

Mme DE BRASSIER quitte la séance et donne pouvoir à Mme HANSS.

Mme Le Maire : D'autres interventions ?

M. MAHE : Mme Le Maire a parfaitement répondu. C'est-à-dire que le débat a été instruit mais il continue de l'être. Lors des deux prochaines réunions de quartier la semaine prochaine, ce sera un des sujets à aborder. Les échanges sont très constructifs. Ce qui veut dire aussi que dans la modernisation, de passer de l'éclairage à l'heure actuelle en led ce qui

nous permettra d'améliorer et de diminuer nos consommations énergétiques, la réflexion aussi des habitants c'est de sécuriser les carrefours, les points stratégiques de la ville. Cet effort est à porter aujourd'hui pour que demain nous puissions bénéficier d'un éclairage performant sur la ville de Lanester.

Mme Le Maire : C'est un cercle vertueux dans lequel nous nous inscrivons. D'autres interventions ?

M. SCHEUER : Je ne vais pas rajouter une couche sur l'aspect participatif et au niveau économique, c'est très intéressant puisque cela fait environ 10 € d'économie par foyer lanestérien ce qui permettra à chacun de s'acheter une lampe de poche plutôt que d'allumer toutes les rues de Lanester. Ce sont des expériences qui sont pratiquées dans certains villages, plutôt que de laisser toutes les lumières, ils offrent une lampe de poche à chaque foyer. Au-delà de l'aspect économique et écologique l'aspect aussi sécurité auquel on ne pense pas souvent est soulevé car nous avons toujours l'habitude d'éclairer pour se sentir en sécurité alors qu'il y a quelques années, s'est déroulé un fait divers par un vol de câbles sur toute une partie de route qui est restée dans le noir pendant des mois. La Ville s'apprêtait à procéder à une réparation quand elle s'est aperçue qu'il s'était produit une baisse de 20 % de taux d'accident. Ce qui veut dire que les citoyens sont plus attentifs quand il fait sombre. Tout cela va dans le bon sens.

Mme Le Maire : Tout à fait. Merci. D'autres interventions ?

Mme LE MOEL : La diminution de l'éclairage public est une grande étape locale vers la transition énergétique qui doit être une priorité pour les générations de demain. Eric MAHE l'a souligné. Cela va permettre à la faune de mieux respecter les cycles de repos. Et l'autre intérêt que je vois qui est un intérêt majeur pour certains astronomes, c'est de redécouvrir notre ciel étoilé par de belles nuits d'été sur les hauteurs de St-Niau, sans avoir à supporter le halo lumineux qui gênait cette observation attentive. Avis aux rêveurs.

Mme Le Maire : Exactement, avis aux poètes, merci. Autre intervention ?

M. LE GAL : En 2013, le Conseil Municipal a adopté le principe d'élaborer un projet de territoire soutenable et solidaire : un Agenda 21 local. Ce fut une décision collective pour renouveler l'ambition de notre ville en matière de développement durable et élaborer ensemble des réponses locales aux défis et mutations globales que nous vivons, notamment sur les questions de transition énergétique.

En ce début d'année 2017, la ville a relancé, conjointement à la révision générale du PLU, une évaluation et une actualisation de son Agenda 21 en s'appuyant sur la parole et l'engagement de ceux qui se sont mobilisés pour l'élaborer et en plaçant la concertation au cœur de ce projet. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans les mois à venir.

Pour l'instant, c'est au travers de 7 chantiers prioritaires que nous souhaitons poursuivre les efforts initiés et ainsi prendre notre part à la construction d'une société en transition écologique et citoyenne.

La question énergétique, soulevée par les deux bordereaux que nous venons de parcourir, y est évidemment centrale et se retrouve dans les pistes d'actions arrêtées pour 2017 à savoir :

-diminuer les consommations de fluides des bâtiments municipaux, en ce sens le CEP nous sera d'une aide précieuse

-étendre la pratique des coupures nocturnes de l'éclairage public, les premières initiatives ayant mis en avant l'efficacité énergétique et économique d'une telle mesure

-développer les énergies renouvelables : sur ce point notre implication à l'essor d'une filière bois locale avec la création d'une nouvelle chaufferie bois et l'extension du réseau de chaleur associé, participe à construire et proposer un développement économique durable et pourvoyeur d'emplois non dé-localisables, une dimension qui a du sens dans le contexte d'emploi que nous vivons. Encore plus dans le « champs » d'une diversification des pratiques visant à maintenir une activité agricole forte sur notre bassin de vie.

A l'occasion de la présentation de ces bordereaux, il est intéressant de noter que le nouveau numéro 3 du tout neuf gouvernement Macron, nommé ministre d'État, est un porte-parole de longue date de ces enjeux plaçant la question de la transition énergétique, écologique et solidaire comme urgente et prioritaire.

Si cela confirme notre prise de conscience locale précoce, la pertinence de notre action et du cap choisi à Lanester depuis de nombreuses années seraient bien un tournant dans le choix de société que nous voulons et que nous défendons localement. Nous souhaiterions y voir là, un message qui sera accompagné de mesures en faveur des collectivités locales pour dynamiser leurs actions.

Mme Le Maire : Merci pour cette intervention. Je crois sentir une unanimité sur ce bordereau et elle est à la hauteur de cette décision que nous allons prendre ensemble, une décision de bon sens cela a été dit par plusieurs, une décision qui va permettre à la Ville de Lanester d'être dans l'innovation. Car une commune de la taille comme la nôtre qui prend une telle décision, il n'y en a pas beaucoup. Une décision qui va dans le sens des économies en termes d'euros qui pourront être réinvestis, des économies aussi en termes d'empreintes énergétiques. Je vous invite dans ce sens à regarder et à lire attentivement l'article dans le Reflets de ce mois qui rappelle que cette coupure va nous permettre de diminuer de 830 000 kwh à l'année soit 227 kwh de moins par jour dépensés. Et cela, c'est 9,8 tonnes de CO2 par an en moins sur notre planète. 27 kilo de CO2 par jour en moins. Et au-delà une vie plus facile pour la faune et la flore mais aussi pour nous tous car me semble-t-il les médecins le disent en tous les cas, que ces coupures contribuent aussi à la qualité de notre sommeil. Donc tant mieux pour cette belle décision. Je mets donc le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

Mme Le Maire : Merci beaucoup pour cette étape importante.

XIV – JEUNESSE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE JOURNAL LYCEEN « GAZETTE SAUCISSE »

M. LE MAUR : Permettez-moi d'évoquer simplement 2 sujets avant ce bordereau, mais en lien avec le lycée. En septembre prochain, le lycée Jean Macé ouvrira une nouvelle section intitulé AbiBac. Il s'agit d'un dispositif franco-allemand permettant de préparer un double diplôme par le baccalauréat français et l'Abitur allemand, ce qui permet d'avoir un niveau intéressant, évidemment en langues et en culture allemande, à travers des échanges entre les deux lycées. Cela donne aussi un accès prioritaire aux formations à vocation européenne en évitant de passer toutes les disciplines transverses, à savoir les épreuves de langue.

Autre point, ce midi, j'ai eu la chance d'assister à un moment de dédicace. Depuis 3 ans existe un atelier d'écriture créatif dans le lycée, en créant un nouveau recueil composé de 13 nouvelles. Vous pouvez vous le procurer à l'établissement ou sur d'autres lycées de l'orient, il

coûte 5 €. Il est très intéressant. Pour vous dire aussi qu'ils sont à travers ce lycée des étudiants très dynamiques.

Je vais maintenant donner lecture du bordereau :

Le journal du Lycée Jean Macé a 5 ans d'existence, il a reçu plusieurs prix régionaux et nationaux. Son comité de rédaction a également apporté sa contribution à la rédaction d'un numéro de « Reflets » en 2017.

Ce comité souhaite participer au Festival Expresso les 20 et 21 mai prochains.

Ce festival rassemble plusieurs dizaines de lycéens de toute la France. L'objectif pour chaque délégation, composée de 10 rédacteurs, est de réaliser un journal en seulement une nuit. La mise en place de l'espace de rédaction et diverses épreuves font également partie du défi.

Le coût estimé de la participation des 10 Jeunes du Lycée Jean Macé est de 950 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 400€ à la Maison des Lycéens pour la participation du comité de rédaction au festival.

Ces dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget de la Ville.

La Commission Municipale chargée de l'Enfance, de la Jeunesse, des Affaires Scolaires et Périscolaires réunie le 27 avril 2017 a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

M. LE MAUR : Pour en revenir à la Gazette Saucisse, donc le journal lycéen, ce dernier existe depuis 5 ans et régulièrement toutes les semaines des jeunes journalistes lycéens travaillent avec le documentaliste et les enseignants pour la reproduction de leur magazine. Demain ils recevront le prix régional à Rennes et le prix national à Paris le 2 Juin. C'est pour vous dire la reconnaissance de leur travail, aussi bien sur la version papier mais aussi sur la version numérique. Ils ont travaillé récemment pour notre magazine Reflets pour l'élaboration de la présentation du lycée et de ses filières et pour continuer cette belle aventure, le comité de rédaction s'est inscrit au festival Expresso qui se tiendra à Paris ce week-end. Le comité nous a donc sollicité pour participer financièrement au déplacement.

Mme Le Maire : Merci pour cette intervention.

Mme RISSEL : Juste un bémol sur l'ouverture de la filière AbiBac. C'est une ouverture réjouissante mais en même temps il faut savoir qu'elle va exercer une pression sur l'internat puisque ce dernier est déjà plein. Même si cette filière est attractive sur la commune, la seule qui existe est située à Chateaubriand. En principe les jeunes qui s'y inscrivent ne sont pas de la région et ils cherchent un logement en internat. Le lycée Jean Macé aura donc une grande pression à la rentrée prochaine. Si nous continuons à ouvrir ce genre de filière qui est très bien pour notre lycée parce que c'est une mixité des publics aussi parce que je rappelle que notre lycée est technique, professionnel et général. Amener ce genre de filière est une mixité pour tous les élèves mais il faut faire attention à garder des places en internat pour la filière professionnelle et générale et pour AbiBac bien sûr. Il va falloir trouver un juste milieu de représentativité sur cet internat. Et si le rectorat devait continuer dans ce sens, la question se poserait : soit d'agrandir l'internat, soit de penser pour l'avenir en augmentant sa capacité. Il

n'est pas possible de continuer à ouvrir des filières attractives qui ne sont présentes que dans deux établissements. S'il existait une dizaine de filière dans l'académie de Rennes, l'étalement se ferait de lui-même sur la population. L'internat du lycée Jean Macé est déjà complet, il faut faire attention car il va falloir choisir qui a le droit de s'inscrire. Et le personnel du lycée n'aimerait pas -je fais le porte-parole de mes collègues- d'avoir à privilégier un public plus qu'un autre.

Mme Le Maire : Ce que je propose, c'est que, Anaïg demande la parole ce que je vais lui donner, Olivier aussi a des compléments d'information, et Myrienne a reçu Mme LHOURE, proviseure du lycée, pour étudier le sujet en matière d'aménagement d'une solution d'internat. Qui commence ?

Mme LE MOEL-RAFLIK : Premier élément, lors du conseil d'établissement, était présente la conseillère générale qui s'est saisie du dossier aussi, à savoir Nicole Le Paih, qui va organiser un rendez-vous entre le lycée et les services compétents de la région car plusieurs possibilités sont aussi émises concernant l'internat. En tous les cas, en accord avec Olivier et avec le Maire, je pense qu'il faut être enthousiaste sur ce projet. Nous le sommes et je pense que c'est un facteur comme tu l'as dit de mixité sociale qui est essentiel pour le lycée et la commune. Nous avons eu 2 h de débat très riche sur ce seul sujet. Je répète que c'est une vraie opportunité pour le lycée, pour la commune. C'est aussi l'opportunité de faire vivre l'Europe sur le territoire de Lanester puisque ce projet Abibac est un échange avec un lycée en Allemagne avec des périodes d'intégration totale de lycéens allemands sur le lycée et inversement. Je suis particulièrement enthousiaste avec ce projet éducatif. Après nous pouvons avoir des vigilances par rapport à l'internat mais je suis convaincue que sur le pays de Lorient, les lycéens seront demandeurs. Nous avons aussi beaucoup de collégiens, y compris sur la commune, germanophone, en tous les cas 1^{ère} et 2^{ème} langue. Nous avons la chance à Lanester d'être sur l'axe RN 165, accessible en train, facile d'accès, je pense que les jeunes peuvent emprunter le transport en commun et venir pourquoi pas à l'inauguration de la gare, de Quimperlé, d'Auray, avec des temps de transport réduit grâce à un service public efficace. Nous y veillons ainsi que Mme LHOURE veille aussi à ce que ce recrutement se fasse aussi en proximité dans la mesure du possible et de façon à ne pas créer de tension puisque la crainte du côté enseignant c'était essentiellement que l'on retire les élèves de la filière professionnelle pour introduire la filière générale. Ce n'est pas du tout l'intention à la fois de l'équipe de direction et à la fois du conseil d'administration. Par contre il faut être attentif sur ce recrutement qui est en train de se réaliser. Mais il me semble que c'est plutôt bien parti.

Mme Le Maire : Je le pense aussi. Olivier, un élément de réponse ?

M. LE MAUR : Il s'agit bien d'une offre complémentaire en fait et non pas d'une offre qui remplacerait une section qui existe déjà. C'est vraiment une richesse, cela va apporter un dynamisme et aussi un coup de projecteur sur l'établissement qui fonctionne bien. Sur les questions de logements, demain soir nous avons rendez-vous avec Mme LHOURE pour des questions d'ordre général mais je pense que cette question sera abordée et fera partie des échanges évoqués. Je sais que Myrienne y travaille parce que pour les lycéens intégrant ces filières lorsqu'ils sont de l'extérieur, il faut aussi leur proposer des solutions d'hébergement, soit en internat soit à proximité immédiate de la commune. D'autres solutions existent mais l'internat est aussi le premier niveau.

Mme COCHE : J'ai rencontré à deux reprises Mme LHOURE et son adjointe. Il n'y a pas de réponse pour la rentrée prochaine. C'est trop tôt pour trouver une solution en si peu de mois

mais nous y travaillons, nous avons plusieurs pistes et nous sommes dans l'attente d'un rendez-vous avec la vice-présidente à la région. Cela devrait se faire d'ici la fin de l'année scolaire. Après la décision relèvera de la région.

Mme Le Maire : D'autres questions ?

M. SCHEUER : Je voulais revenir au cœur du bordereau...

Mme Le Maire : Le cœur du bordereau, c'est la Gazette saucisse ?

M. SCHEUER : Oui c'est cela, pour exprimer toute la fierté que nous pouvons avoir de ce lycée Jean Macé puisque j'étais moi-même dans la rédaction d'un journal lycéen au lycée Jean Macé entre 2006 et 2009 qui s'appelait à l'époque « l'anonyme ». Il avait été renommé également. Je pense que nous pouvons être fiers, que le flambeau est passé, que nous continuons à créer de belles choses à Lanester et d'être renommés au niveau national.

Mme Le Maire : Tout à fait. D'autres interventions ?

Mme PEYRE : Juste ajouter que nous avons fait une visite de Quai 9 avec la presse à laquelle étaient conviés les lycéens du Comité de Rédaction de la gazette saucisse qui ont été intéressés.

Mme Le Maire : Tout à fait. Et bien ce bordereau nous a permis de parler de notre lycée avec fierté et c'est vrai que Gazette Saucisse est nationalement connu, qu'il en tire quand même 150 exemplaires.

Mme PEYRE : Je suis sûr que cela va faire naître des vocations.

Mme Le Maire : Ce serait intéressant de demander à Mme L'HOUE s'ils ont listé un peu ce que sont devenus les différents comités éditoriaux des journaux de ce lycée, en tous les cas tant mieux si cela crée des vocations. Ce que je peux imaginer déjà c'est qu'il y aura un numéro spécial sur Quai 9. Il faudra que nous pensions de leur fournir les visuels de notre communication. Juste pour ajouter par rapport à Abibac, dire que non seulement c'est une très bonne nouvelle pour le lycée mais c'est aussi une excellente nouvelle pour l'ensemble de la dynamique scolaire du territoire. Le lycée, nous l'avons toujours dit, est une locomotive et la locomotive Abibac va tirer les formations en allemand du collège Jean Lurçat et du collège Wallon, même si pour ce dernier je ne suis pas sûr qu'il en fasse encore ?

Mme DUMONT : Cela avait été supprimé.

Mme Le Maire : Nous sommes bien dans cette idée de dynamique européenne et donc cette formation sert de locomotive. En tous les cas nous avons répondu très vite pour ce projet d'internat et nous allons continuer à travailler pour faire en sorte que cela continue. Nous allons trouver des solutions, bien sûr. En attendant, je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XV – CITOYENNETE – VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE – ANNEE 2016

Mme JANIN : Mme la Maire, mesdames, messieurs,

Au dernier conseil municipal vous a été présenté les projets du contrat de ville 2017.

Aujourd'hui ce bordereau vous est présenté pour la **validation du rapport annuel** sur la **mise en œuvre de la politique de la ville** pour **l'année 2016**.

Dans le cadre du contrat de ville et conformément aux textes repris en début de bordereau, la maire, de Lanester mais aussi de Lorient et d'Hennebont, est tenue de présenter annuellement au conseil municipal un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la mise en œuvre de la politique de la ville (année n-1), présentant les actions qu'elle a mené sur son territoire, pour mise en débat et validation.

(Il en est de même pour le président de l'EPCI vis-à-vis du conseil communautaire).

Comme vous avez pu le voir, ce rapport est établi au titre de l'agglomération et vous avez dans ce dossier le rapport annuel 2016 sur la mise en œuvre de la politique de la ville avec toutes les actions portées par les 3 villes, que sont Lorient, Hennebont et Lanester qui ont signé le contrat de ville le 11 juillet 2015.

Ces actions doivent répondre aux trois grands piliers qui sont :

- 1-le développement de l'activité économique et de l'emploi
- 2-la cohésion sociale
- 3-le cadre de vie et le renouvellement urbain

S'est ajouté en 2016, suite aux attentats de janvier 2016, le pilier de « la République mobilisée contre le racisme et l'antisémitisme ».

Je pense que vous avez lu le document de la page 64 à la page 70 pour ce qui concerne Lanester.

Nous avons porté en 2016, 23 actions (18 en 2015).

Parmi ces actions, 8 nouvelles avec, entre autres, 3 concernant le développement de l'emploi et une autre pour la mise en place du conseil citoyen.

Pour les autres actions nous avons fait le choix il y a 1 an, en avril 2016, de conserver les axes d'intervention prioritaires, elles avaient déjà été définies en 2015 donc je ne vais pas les reprendre.

Je vais par contre faire le point sur les nouveaux projets :

1. 1^{er} pilier développement de l'emploi :

En complément des actions de droit commun majoritaire sur cette thématique, pour le public des quartiers prioritaire, 3 nouvelles actions dont deux ont été finalisées en 2017.

-Initiative au féminin avec l'association « A chacune son métier » : à destination de jeunes femmes de 18 à 25 ans, bien éloignée du travail, souhaitant intégrer ou réintégrer la vie professionnelle. Deux jeunes femmes de Lanester ont bénéficié de cet accompagnement et ont pu entrer en formation qualifiante

-CitésLab. (Le carrefour des entrepreneurs) : qui a démarré en janvier 2017 par le recrutement d'un chargé de mission qui accompagnera pendant 3 ans des-habitants qui veulent monter leur entreprise

- Digiskol porté par le Greta qui a eu le label national de la « grande école du numérique » avec un financement Etat pour 3 ans. 2 lanestériens issus des quartiers « politique de la ville » ont intégré la formation commencée en décembre 2016

-la Mission Locale a continué à porter une action et a accompagné 25 nouveaux inscrits.

2. Le 2ème pilier : cohésion sociale :

Dans la continuité, nous avons conforté 5 associations qui développent des actions de proximité par une convention pluriannuelle pour 3 ans (2016-2018) (art s'emporte, CSF : Confédération Syndicale des Familles, Comité départemental de canoé- kayak, place des rencontres et défis)

Pour ce qui est nouveau :

- La mise en place le 23 avril 2016 du conseil citoyen qui a été porté par une jeune volontaire en service civique.

- deux actions portées par le centre social Albert Jacquard :

- 1) un travail auprès des femmes de Kerfréhour- la Châtaigneraie (recueil de paroles de femmes et portraits de femmes)
- 2) un travail aussi auprès des enfants et des parents une animation autour du jeu, vecteur de lien et de règles, qui se déroule à l'Eskale,

-Le PIMMS nous a rejoints pour effectuer des permanences d'écrivain public dans les deux maisons de quartier une fois par semaine en alternance. C'est aider aux habitants pour tout ce qui concerne la dématérialisation des dossiers (relation avec la CAF etc.) et le non recours aux droits sociaux qui ne cesse d'augmenter.

-Dans le cadre de la réussite éducative, deux actions nouvelles :

- 1) 3 clubs « coup de pouce langage » concerne 15 enfants sur les écoles (Barbusse, Joliot-Curie et Picasso) pour les grandes sections de maternelle ; le coup de pouce langage qui fonctionne très bien est Le seul en Bretagne il complète les coups de pouce Clé (lecture/écriture) qui s'adresse aux CP.
- 2) pour les parents en grandes difficultés : L'accompagnement à la parentalité, à travers le point écoute parents proposé au centre social Albert Jacquard, par l'association SESAM

3. 3ème pilier : cadre de vie et renouvellement urbain :

Nous avons réactivé par une nouvelle convention La Gup (gestion urbaine de proximité) et deux diagnostics en marchant ont été réalisés en 2016.

Nous avons aussi signé une convention avec le préfet pour les « marches exploratoires des femmes » portées par le CIDFF (centre d'information du droit des femmes et des familles)

Pour la rénovation urbaine de Kerfréhour / La Châtaigneraie

Il y a eu **le rapport de présentation du projet**, à l'ANRU, en mars 2016 et les mois suivants ont été consacrés à la **rédaction du protocole de préfiguration** qui est **un document unique commun aux trois quartiers concernés par la rénovation (2 à Lorient 1 à Lanester)**.

Pour ce contrat de ville de Lanester, nous pouvons souligner l'effort de la contribution financière de la ville, qui reste constant, au regard de la perte de 100 000 € au niveau l'état suite au redécoupage des quartiers.

Comme vous pouvez le constater, les associations, les agents de la ville impliqués (soit dans la réussite éducative soit dans les quartiers) ont fait vivre, et de belle façon, avec les habitants, toutes ces actions qui ont porté leurs fruits car tout ceci se fait en concertation et coopération de tous les acteurs : habitants, associations, services de la ville. Derrière toutes ces actions, il y a des hommes et des femmes des quartiers prioritaires qui s'impliquent et qui œuvrent ensemble pour améliorer leur quotidien et à qui nous pouvons dire merci.

Je dis aussi merci à Elodie Loirand pour tout ce travail que je ne vous ai pas relu.

Vous êtes invités à débattre et à valider le rapport annuel 2016 de la mise en œuvre de la politique de la ville

En attendant, je donne lecture du bordereau :

Textes de référence :

- Articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du code général des collectivités territoriales
- Décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du code général des collectivités territoriales

Conformément aux textes précités, dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) signataires d'un **contrat de ville**, le maire et le président de l'EPCI sont tenus de présenter annuellement à leurs assemblées délibérantes respectives un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville détaillant les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Ce rapport doit être débattu au sein du conseil municipal et du conseil communautaire. Il présente :

- les principales orientations du contrat de ville et le projet de territoire ;
- l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés au regard des objectifs de la politique de la ville ;
- les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires au titre de l'année écoulée ;
- les perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés, ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du contrat de ville,
- l'articulation entre les volets social, économique et urbain du contrat de ville et, s'il y a lieu, avec les opérations d'aménagement au titre du programme national de renouvellement urbain,

Les actions menées au cours de l'année écoulée sur leur territoire en matière de développement social urbain au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale feront l'objet d'un rapport propre à chaque commune.

Vu l'avis favorable de la Commission Citoyenneté du 2 mai 2017,

Les membres du Conseil Municipal sont invités à débattre et à valider le rapport annuel 2016 sur la mise en œuvre de la politique de la ville joint en annexe du présent bordereau.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Merci Michelle pour cette lecture exhaustive et précise de ce rapport. Y a-t-il des interventions ?

M. FLEGEAU : L'année 2016 constitue la première année pleine de réalisations du nouveau contrat de ville. Nous notons la richesse et la diversité des actions mises en œuvre qui démontre la vitalité et le dynamisme des différents acteurs institutionnels, associatifs et des habitants de ces quartiers prioritaires dont Michelle vient de nous parler. La création des conseils citoyens, instaurée par la loi de février 2014, est une nouveauté qui permet d'associer les habitants aux propositions et initiatives. Elle leur permet de participer aux instances de pilotage du dispositif. Un point de vigilance, c'est de faire perdurer cette dynamique, encore fragile, souligne le rapport. Il faut y être attentif.

Il faudra donc faire vivre ce contrat de ville en imaginant et proposant des actions innovantes. Je citerai l'action Kart emploi proposée par la mission locale, action de parrainage renforcée en lien avec des entreprises du territoire, n'a pas été retenue malheureusement au contrat de ville 2017. Cette action innovante qui a été développée à Lorient avec la mission locale est une vraie réussite et nous souhaitons qu'on puisse parvenir à une expérimentation dans ce cadre. Je sais que l'adjointe à la citoyenneté partage cette volonté. Il nous reste à convaincre les autres acteurs, c'est un bon objectif qui je pense il faut que nous tenions.

Mme RISSEL : Mon intervention sera plus large concernant ce document.

Dans ce rapport, deux quartiers de Lanester sont concernés. Il s'agit du Centre-Ville et de Kerfréhour.

Plusieurs orientations abordées : l'emploi et le développement économique, la cohésion sociale, le cadre de vie et renouvellement urbain, et pour terminer la République mobilisée contre le racisme et l'antisémitisme.

Ce contrat débuté en 2015, se terminera en 2021.

Le quartier de Kerfréhour est concerné par le renouvellement urbain, il s'agit en effet de renouveler et désenclaver l'accessibilité de ce quartier. Il s'agit également de reconstituer l'offre sociale et de modifier la perception du quartier en le rendant plus attractif.

Nous souhaitons mettre l'accent sur le pilier « la République mobilisée contre le racisme et l'antisémitisme », même si ce chapitre est encore peu développé. La période électorale qui se termine nous a fait craindre le pire. En effet, les idées xénophobes et antisémites du FN, se sont largement exprimées et diffusées dans les esprits. Il est de notre devoir, d'Elus républicains de lutter sans cesse contre ces discriminations, contre le repli sur soi et l'obscurantisme. La Politique de la Ville doit prendre toute sa place dans ce combat en préservant les quartiers les plus exposés.

Mme Le Maire : Merci. D'autres interventions ? Il n'y en a pas. A moins que Michelle voulait reprendre la parole ?

Mme JANIN : Effectivement, en ce qui concerne le Kart emploi qui était porté dans le cadre des projets de contrat de ville, de la Mission Locale et porté par la ville de Lorient mais qui n'est pas dans le contrat de ville, personnellement je trouvais que ce projet était très important puisqu'il s'agit de soutenir les jeunes, de les mettre en relation directe avec les entreprises, d'avoir un soutien très personnalisé pour 10 jeunes des quartiers prioritaires, c'était un travail important que nous avons en tant que ville de Lanester, inclus dans notre contrat ville aussi, d'autant plus que je sais que l'année dernière, parce que on peut penser que la mission locale

concerne le droit commun, et que en 2015, nous les Elu(es) nous avons pris le choix d'enlever un projet de mission locale dont j'ai parlé tout à l'heure et l'Etat nous l'avait réinscrit. Alors qu'ici, il s'agit du refus de l'Etat, que ce soit le Préfet et la Directe qui ne l'ont pas jugé opportun. Il ne sera donc pas porté au niveau de la politique de la ville mais après, c'est à nous de voir, au niveau politique, ce que nous souhaitons faire au niveau de cette action Kart emploi.

Pour ce qui est de la nouvelle action de la « République mobilisée contre le racisme » il est vrai que c'est une action qui a été rajoutée en 2016. Il est vrai que je ne peux pas dire qu'au niveau de la politique de la ville, je m'en sois emparée à bras le corps. Nous avons rencontré avec la Maire dernièrement la déléguée et de l'égalité des droits des hommes et des femmes, Mme Marie-Claude VENANT, du département, nous avons vu avec elle, et je pense que c'est quelque chose que nous allons travailler, elle doit rencontrer Elodie Loirand prochainement, et nous allons mettre en place tout un travail qui va être fait aussi bien avec le personnel, les élu(es), avec les acteurs extérieurs qui voudront participer à cette formation au niveau de la laïcité pour vraiment commencer à travailler. J'espère que cela va se réaliser avant la fin 2017.

Mme Le Maire : Merci pour toutes ces précisions. Je pense que chacune et chacun mesure la densité et l'importante de ces actions ; d'avoir mis en évidence aussi le conseil citoyen qui s'inscrit évidemment dans la démarche participative qui est la nôtre et cette dynamique à laquelle nous travaillons parce que nous y croyons. Pour le projet Kart emploi et de la mission locale, c'est vrai que l'ambition de faire en sorte que tous les jeunes trouvent le chemin de l'emploi, c'est évidemment un travail qui nous anime ainsi que la mission locale de par sa vocation initiale. La mission locale, c'est du droit commun et c'est vrai que le document que nous avons partagée, par le biais de cette question de droit commun ou pas, en page 2 « mobilisation du droit commun des collectivités territoriales, de l'Etat et des autres partenaires », il y a donc cette vigilance. Une fois que nous avons dit que ce n'est pas porté par la politique de la ville, est-ce que, ville de Lanester, nous devons mobiliser les finances de la ville sur une action de la mission locale ? C'est un sujet qui mérite d'être réfléchi, qui relève à la fois sur la réflexion de la mission d'insertion de Pascal Flégeau mais qui relève aussi du développement économique. Kart emploi est une mission de parainage très aboutie et qui a fait ses preuves avec l'entreprise. Je souhaite avoir un rendez-vous entre les 3 adjoints concernés et que l'on puisse présenter une décision qui sera transmise par le bureau municipal.

En tous les cas ce que nous avons envie de dire, si Kart emploi fonctionne, j'allais dire presque « nom d'une pipe », que la mission locale le développe ! Si vraiment ils ont fait la démonstration que cela fonctionnait, il y a tellement de besoin en la matière, nous avons envie que cela soit démultiplié. Alors ensuite est-ce qu'il faut que la ville apporte sa contribution financière, c'est un sujet sur lequel il faudra que nous délibérions.

Juste par rapport à la question femmes-hommes, nous aurons dans cette enceinte au sein du conseil municipal, un rapport sur l'égalité femmes-hommes et qui sera présenté aux orientations budgétaires. C'est la loi et cette présentation nous amènera à avoir une vision de la situation et sûrement à travailler sur des actions que nous pourrions envisager.

Nous allons donc valider le rapport présentement. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XVI – AIDE A L'ENDREMENT POUR L'ANNEE 2017

Rapport de Mme ANNIC

La Ville, en concertation avec L'office Municipal des Sports, a engagé une réflexion destinée à harmoniser les dispositifs d'aide à l'encadrement existants (Fonds pour la Promotion du Sport – aide à l'encadrement, mise à disposition d'animateurs municipaux, subventions de compensation des mises à disposition ayant pris fin).

La nouvelle attribution des aides a été définie sur la base de différents critères :

- Effectifs dans les catégories moins de 18 ans
- Niveau de pratique des adultes
- Qualification de l'encadrement
- Valorisation de l'intervention des bénévoles

La période prise en compte s'étend du 1^{er} janvier au 30 juin 2017.

1 – Association Sportive Lanestérienne, compensation de 24 h d'encadrement par semaine, soit 8 640 €

2 - Enfants Du Plessis, compensation de 16h d'encadrement par semaine, soit 5 760 €

3- Foyer Laïque de Lanester

- **Section Badminton**, compensation de 13 h d'encadrement par semaine, soit 4 680 €

- **Section Basket**, compensation de 16 h d'encadrement par semaine, soit 5 760 €

- **Section Boxe Française**, compensation de 9 h d'encadrement par semaine, soit 3 240 €

- **Section Judo**, compensation de 12 h d'encadrement par semaine, soit 4 320 €

- **Section Tennis**, compensation de 28 h d'encadrement par semaine, soit 10 080 €

- **Section Tennis de Table**, compensation de 12 h d'encadrement par semaine, soit 4 320 €

- **Section Voile**, compensation de 5 h d'encadrement par semaine, soit 1 800 €

4- Lanester Canoé Kayak Club, compensation de 11 h d'encadrement par semaine, soit 3 960 €

5 – Lanester Gymnastique, compensation de 34 h d'encadrement par semaine, soit 12 240 €

6 – Lanester Handball, compensation de 31 h d'encadrement par semaine, soit 11 160 €

7 – Société Hippique de Lanester, compensation de 7 h d'encadrement par semaine, soit 2 520 €

Ces dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget de la Ville.

La Commission Municipale chargée des Affaires Sportives réunie le 26 avril 2017 a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : C'est un bordereau annuel. Sonia, quelques mots sur ce bordereau ?

Mme ANNIC : Simplement par rapport à l'année dernière, vous ne voyez pas apparaître l'ACL 56 puisqu'ils n'ont plus d'entraîneur diplômé. Toutes les sommes versées sont sujet à bulletins de salaire et diplôme en face. Le 2^{ème} semestre sera vu en fin d'année.

Mme Le Maire : Des questions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XVII – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE 50IEME ANNIVERSAIRE DE LA FETE DU PRINTEMPS

Rapport de M. LE BLE

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'organisation de la 50^{ème} édition de la Fête du Printemps par la Boule Lanestérienne et la Société de Chasse.

Ces dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget de la Ville.

La Commission Municipale chargée des Affaires Sportives réunie le 26 avril 2017 a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y –a-t-il des questions sur ce bordereau ?

M. LE BLE : Simplement pour rappeler que nous avons procédé de la même manière l'année dernière pour l'anniversaire de la pétanque.

Mme Le Maire : S'il n'y a pas d'autres interventions, nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XVIII – GALERIE LA ROTONDE – ACQUISITION D'ŒUVRES DE MATHIAS GUILLOIS

Rapport de Mme DUMONT

Dans le cadre de l'exposition intitulée « Ad Infinitum » de MATHIAS qui s'est déroulée dans la Galerie La Rotonde entre Mars et Avril 2017, il est proposé d'acquérir 2 œuvres présentées à savoir :

- ▶ La grue jaune
- ▶ La balise jaune

Les peintures sont au prix de 175 € / unité

Les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 2161 du budget de la Ville.

Vu l'avis favorable des membres de la commission culture du 27 avril 2017,

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Des questions sur ce bordereau ?

Mme DUMONT : Mathias est un artiste finistérien et son atelier est situé à Camaret, donc si vous allez vous promenez à cet endroit, n'hésitez à lui rendre visite. Et si cela vous dit, les chiffres et les lettres que vous voyez sur les côtés des tableaux, ce sont les longitudes et les latitudes et en les saisissant vous pouvez trouver l'endroit où cela a été « croqué » à Brest. Et si certains connaissent bien cette ville, dès que vous voyez le tableau intitulé « la grue vous pouvez reconnaître la rue.

Mme PEYRE : Simplement ajouter que nous sommes toujours sur le soutien apporté aux artistes, par l'aide à la création et l'enrichissement du fond municipal. Je dis soutien aux artistes et ce n'est pas toujours le cas partout. Je redis que nous aurons une exposition d'une partie de notre fond car il ne sera pas possible de tous les mettre mais en février ce serait prévu pour 2018.

Mme Le Maire : Très bien et en attendant les tableaux sont présentement dans les bureaux de l'hôtel de ville.

Mme PEYRE : Tout à fait.

Mme COCHE : Nous pourrions faire circuler ceux que nous achetons ce jour !

Mme Le Maire : Oui, même si je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de demandes !

Rires dans la salle.

Mme Le Maire : S'il n'y a pas d'autres questions, nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XIX – CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL MUSIQUE ET DANSE – DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN

Rapport de Mme LOPEZ-LE GOFF

Dans le cadre de sa politique de développement des enseignements artistiques, le Conseil Départemental du Morbihan peut apporter un soutien financier à l'aménagement et l'équipement des établissements d'enseignement artistique, dont le Conservatoire à Rayonnement Communal de Lanester- Musique et Danse.

Au titre de l'exercice 2016, la ville de Lanester a engagé 57 955,27 € pour l'aménagement et l'équipement nécessaire au Conservatoire à Rayonnement Communal Musique et Danse.

Vu l'avis favorable émis par les membres de la commission culture, le 27 avril dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à présenter une demande de subvention au Conseil Départemental du Morbihan pour le financement des 57 995,27 € de travaux d'aménagement et d'équipement réalisés sur le Conservatoire à Rayonnement Communal de Lanester Musique et de Danse.

Les recettes seront imputées à l'article 1312 du budget de la Ville.

DECISION DU CONSEIL :

Mme PEYRE : Notre conseillère départementale étant en face de nous, nous lui transmettons directement la demande !

M. JESTIN : Merci Marie-Claude !

Mme GAUDIN : De toute façon, le département octroie chaque année une subvention au conservatoire à rayonnement communal de lanester musique et danse.

Mme Le Maire : Et il fait bien, c'est un bon choix. Nous le votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XX – ATELIER MUNICIPAL D'ARTS PLASTIQUES – TARIFS EVEIL INITIATION – ANNEE 2017-2018

Rapport de Mme PEYRE

Vu l'avis favorable de la Commission Culture du 27 Avril 2017

A partir de septembre, sur l'année scolaire 2017/2018, la Ville de Lanester a décidé de proposer un nouveau cours d'arts plastiques.

Ce cours d'éveil (une heure hebdomadaire) sera destiné aux 5/6 ans et abordera des techniques adaptés aux enfants de cette tranche d'âge.

Il est proposé de fixer le tarif annuel de ce cours d'éveil, à hauteur (pour les lanestériens) de celui des cours d'éveil du Conservatoire Musique et Danse de Lanester, à savoir :

- 35.00 € pour les enfants résidants sur Lanester
- 306.03 € pour les enfants « extérieurs »

Ce tarif abondera la grille tarifaire votée lors du Conseil Municipal du Jeudi 30 Mars 2017

Les recettes seront imputées à l'article 7062 du budget de la Ville.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Ce bordereau mérite que nous nous y arrêtions quelques instants. Je laisse la parole à Mireille PEYRE.

Mme PEYRE : Cette demande vient s'ajouter à la grille tarifaire adoptée lors du conseil municipal du 30 Mars. La bonne nouvelle c'est l'ouverture d'un cours d'arts plastiques en direction des enfants de 5/6 ans. Le but était d'établir un tarif attractif comme nous l'avons fait au niveau de l'éveil au conservatoire et comme il existe aussi au sein des ateliers sportifs. Ce nouveau tarif concernera une dizaine d'enfants.

Mme Le Maire : Des interventions sur ce bordereau ? Qui confirme et qui est une réponse positive puisque nous savons que c'est dans les premières années de la vie que se crée le désir de culture et ouvrir l'accès à la culture et aux pratiques artistiques dès le plus jeune âge. C'est bien une démarche qui nous anime en arts plastiques mais aussi par rapport à la programmation de Quai 9. Alors s'il n'y a pas de question, nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXI – QUAI 9 – VOTE DE LA GRILLE TARIFAIRE QUAI 9 DANS ET HORS LES MURS

Mme PEYRE : Déjà dire que ce bordereau est lié au suivant.

Dans cette programmation de tarifs, il s'agit d'une réponse à des missions de service public, développer et porter la culture, éveiller les curiosités, en permettre l'accès à chacun, pouvoir passer outre de ce qui pourrait être un frein financier. Je ferai plus particulièrement un zoom sur ce bordereau sur 2 tarifs d'appels : le tarif mini qui concerne les 12-25 ans et qui met au cœur la jeunesse et l'autre tarif qui concerne plus particulièrement les personnes bénéficiaires des minima sociaux.

Je suppose aussi que chacun a pu lire avec autant de plaisir que moi les journaux qui ont fait état de la programmation de Quai 9, annonçant son ouverture, et qui indiquaient une programmation pluri culturelle, synonyme d'ouverture, à la diversité et permettant de toucher un large public.

Je vais donc vous lire le bordereau mais préciser que les tarifs sont établis en fonction des coûts de spectacles et de la notoriété de l'artiste, il était important de le dire :

Vu l'avis favorable de la Commission Culture du 10 mai 2017

Dans le cadre de l'ouverture de Quai 9, il est proposé d'établir une grille tarifaire qui sera appliquée à la nouvelle programmation, à partir de la saison 2017/2018.

Pour mémoire, la grille tarifaire relative à la programmation de l'Espace Jean Vilar avait été adoptée en Conseil Municipal le 20 décembre 2001. Chaque année, les tarifs votés par spectacle s'inscrivaient dans cette grille – cadre.

Il est proposé d'adopter le même dispositif, à savoir une grille tarifaire cadre dont les objectifs répondent à un double enjeu :

- préserver l'accessibilité de tous à l'offre culturelle proposée
- prendre en compte les coûts des spectacles de la nouvelle programmation

I - La grille tarifaire Quai 9 – programmation dans les murs

1. Les tarifs de la programmation artistique professionnelle de QUAI 9

Pour établir la nouvelle grille-cadre, il est proposé :

- ✓ d'arrêter une grille autour de 9 tarifs différents, allant de **3 € à 33 €** en la déclinant comme suit : 3 €, 5 €, 9 €, 13 €, 17 €, 21 €, 25 €, 29 €, 33 €
- ✓ de retenir un système de catégorie de spectacle : A, B, C, D en fonction du coût artistique des spectacles.
- ✓ de flécher le **tarif à 3 €** (dans le cadre des spectacles jeune public) sur les seuls crèches, scolaires maternelles et élémentaires et centres de loisirs de Lanester
- ✓ de créer un **tarif abonné Quai 9**

Ce tarif s'applique sans distinction d'origine géographique.

L'abonnement repose sur une réservation – a minima – de 4 spectacles à choisir dans toute la programmation, à l'exception des :

- spectacles « jeune public »
- spectacles proposés dans le cadre du festival « En attendant Kerhervy »
- spectacles proposés hors les murs
- spectacles relevant d'un partenariat comme les « Indisciplinées » et « Urbaines »

L'abonnement Quai 9 permet de bénéficier des billets « tarif réduit » dans les salles de spectacles partenaires, notamment celles du Pays de Lorient. De la même manière,

réciproquement, les abonnés des autres salles de spectacles partenaires bénéficient d'un « tarif réduit » à Quai 9.

✓ De créer un **tarif 12 - 25 ANS**

Ce tarif s'applique sans distinction d'origine géographique et sur présentation d'un justificatif (carte d'identité, passeport...)

Dans le cadre des séances scolaires, seuls, les collégiens et lycéens de Lanester bénéficient d'un tarif unique à 5 €

✓ de créer un **tarif MINI à 5 € à destination des demandeurs d'emplois, des bénéficiaires de minima sociaux et des moins de 12 ans**

Ce tarif s'applique sans distinction d'origine géographique et sur présentation de justificatifs, tant pour les demandeurs d'emplois que les bénéficiaires de minima sociaux : bénéficiaires RSA, ASPA (allocation solidarité personnes âgées), AAH (allocation adulte handicapé) ainsi que pour les enfants de moins de 12 ans.

✓ de créer un **tarif location**

Ce tarif s'applique sans distinction d'origine géographique

Il correspond aux billets achetés jusqu'à la veille du spectacle ainsi qu'à ceux vendus sur la billetterie en ligne.

✓ de créer un **tarif réduit**

Ce tarif s'applique sans distinction d'origine géographique et sur présentation de justificatifs.

Il s'applique aux membres des CE, abonnés des autres salles du Pays de Lorient et familles nombreuses.

✓ de créer un **tarif pour les spectacles « jeune public »**

Ce tarif de 5 €, par personne, s'applique sans distinction d'origine géographique et s'adresse tant aux enfants qu'aux adultes, pour les spectacles référencés « jeune public ».

✓ De créer un **tarif « gratuit » pour favoriser l'accessibilité**

Ce tarif s'applique sans distinction d'origine géographique, il est accordé à la personne accompagnante, lorsque la mention « *besoin d'accompagnement* » figure sur la carte d'invalidité.

CATEGORIE DE SPECTACLE	TARIF PLEIN	TARIF LOCATION	TARIF REDUIT (comité d'entreprises, familles nombreuses, abonnés autres salles de spectacle du Pays de Lorient)	TARIF ABONNE QUAI 9	TARIF 12 – 25 ANS	TARIF MINI (demandeurs d'emplois, bénéficiaires des minimas sociaux & Enfants moins de 12 ans)	TARIF SPECTACLE JEUNE PUBLIC	TARIF crèches, scolaires maternelles & Elémentaires & centres de loisirs de Lanester	TARIF GRATUIT accompagnateur
A	33	29	25	21	17	5	5	3	0
B	29	25	21	17	13	5	5	3	0
C	25	21	17	13	9	5	5	3	0
D	21	17	13	9	5	5	5	3	0

2. La tarification du festival « EN ATTENDANT KERHERVY »

Pour le festival du théâtre amateur, organisé en partenariat avec l'association La Fontaine aux Chevaux, il est proposé une grille tarifaire distincte et spécifique à cette manifestation.

Elle s'articule :

- ✓ autour d'un « Pass » pour 3 ou 4 spectacles, selon le nombre de spectacles proposés et en distinguant le « tout public », des adhérents de l'association « LA FONTAINE AUX CHEVAUX » et les enfants de moins de 12 ans (sans distinction d'origine géographique)

Pass 4 spectacles « tout public » 28 €

Pass 4 spectacles « réduit » 18 €

(Pour les adhérents de l'association LA FONTAINE AUX CHEVAUX et les enfants jusqu'à 12 ans)

Pass 3 spectacles tout public 21 €

Pass 3 spectacles « réduit » 13 €

(Pour les adhérents de l'association LA FONTAINE AUX CHEVAUX et les enfants jusqu'à 12 ans)

- ✓ un tarif à l'unité par spectacle

Plein tarif à l'unité 9 €

Tarif réduit à l'unité 5 €

(pour les adhérents de l'association LA FONTAINE AUX CHEVAUX et les enfants jusqu'à 12 ans)

3. La tarification spécifique à la période d'ouverture

Dans le cadre des 4 journées d'ouverture de QUAI 9, il est proposé de fixer un tarif spécifique, encourageant la découverte de l'équipement par les lanestériens.

Ainsi, hors la soirée du vendredi dédiée au hors les murs, qui est gratuite pour tous, sur les trois autres représentations (jeudi 28 sept., Samedi 30 sept. et dimanche 1^{er} oct. 2017), est appliquée :

- ✓ une tarification « classique » pour les extérieurs (celle ci-dessus énoncée)
- ✓ une tarification dédiée aux seuls lanestériens. Ces derniers, dans la limite des places disponibles, et sur présentation de justificatifs (une pièce d'identité, un justificatif de domicile et si besoin du livret de famille) bénéficient d'un tarif à 5 € / personne/ sur un seul spectacle de leur choix.

II La grille tarifaire de Quai 9 – programmation hors les murs « Quai 9 à Kerhervy »

QUAI 9 est appelé à proposer une programmation hors les murs, notamment dans le cadre de « QUAI 9 à KERHERVY ».

Il est proposé d'instituer une grille tarifaire distincte simplifiée, correspondant plus à « l'esprit festival ».

Cette tarification- sans distinction d'origine géographique, s'articule comme suit :

- 5 € tarif **MINI** pour les moins de 25 ans, ainsi que pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux (sur présentation de justificatifs)
- 13 € tarif **REDUIT** (pour les abonnés J. Vilar pour l'année 2017, abonnés Quai 9, abonnés d'autres salles culturelles, CE)
- 17 € tarif **PLEIN**
- 39 € le **Pass** pour les 3 spectacles

Les recettes seront imputées à l'article 7062 du budget de la Ville.

DECISION DU CONSEIL :

Mme PEYRE : Je rappelle qu'il y aura 3 festivals cet été à Kerhervy, la Fontaine aux Chevaux, qui commence le 23 Juin, le Festival Danse et le Quai 9, le tout se terminant le 20 Juillet. La programmation hors les murs se fera du samedi 15 Juillet au jeudi 20 juillet où il y a aura du théâtre à l'affiche, du Molière, Marivaux et Skaepeare. Je pense avoir fait le tour de ce bordereau.

Mme Le Maire : Important et stratégique

Mme PEYRE : Je voudrais remercier les services pour le travail apporté à ce document, à leurs expertises de plus de 15 ans apportées par la salle Vilar. Un comité de pilotage a travaillé sur ce dossier. Nous avons mis en place spécialement une commission culture rien que sur le sujet afin de pouvoir échanger aussi avec les Elu(es) de la commission.

Mme Le Maire : C'est un travail collectif, un travail qui vient de loin, qui s'inscrit dans la volonté de Lanester comme Mireille vient de l'exprimer, que c'est bien de rendre la culture accessible à tous, en particulier au jeune public, aux jeunes générations du lycée et des missions locales. C'est important aussi de redire dans l'écho de ce que vient de présenter Mireille, que l'accessibilité à la culture ce sont aussi des tarifs mini pour les minima sociaux et des personnes qui relèvent du RSA, des demandeurs d'emploi, sans oublier bien sûr les enfants de moins de 12 ans. Des questions sur ce bordereau ?

Mme RISSEL : D'abord un premier avis sur la programmation. D'ailleurs je remercie Mireille pour la présentation de ce soir et d'avoir réunie la commission culture spécialement afin de faire partager à ses membres toute la programmation à venir.

Mme Le Maire : Excusez-moi, le bordereau 21 ne concerne que les tarifs ?

Mme RISSEL : Oui.

Mme PEYRE : Mais c'est lié à la programmation.

Mme Le Maire : Excusez-moi.

Mme RISSEL : Je ne peux pas dire ce que je veux ?

Rires dans la salle.

Mme Le Maire : Excusez-moi, allez-y.

Mme PEYRE : Vous aviez bien commencé pourtant !

Mme RISSEL : En plus mes propos ne sont qu'élogieux !

Rires dans la salle.

Mme Le Maire : Allez-y !

Mme RISSEL : Je recommence : D'abord un premier avis sur la programmation. Les artistes et les spectacles proposés restent en adéquation d'une saison de Vilar. Il est à noter la présence de grands ensembles tels que des orchestres, qui auront toute leur place dans le nouvel équipement. Concernant la grille tarifaire, peu d'évolution par rapport à Vilar si ce n'est une catégorie supérieure à 33 € suivant la renommée du spectacle ou des artistes proposés. Nous notons le tarif « 12/25 ans » qui concerne tous les jeunes sans considération géographique comma la plupart des tarifs. Nous sommes également favorables au « tarif mini » mis en place, de 5 € quelle que soit la catégorie du spectacle, c'est un effort nécessaire que nous devons faire envers les personnes les plus éloignées de la culture pour faire en sorte que cet équipement soit partagé largement

par toutes et tous, et nous sommes aussi favorables à la gratuité pour les accompagnateurs des personnes en situation de handicap.

Ce projet d'espace culturel et de loisirs débuté sur l'ancien mandat prendra forme et vie en septembre et cela nous réjouit.

Cet ensemble a fait, et fera toujours débat sur le choix architectural retenu. Mais nous devons toujours veiller à une programmation diverse et variée pour tous les publics, et nous devons toujours veiller également à son accessibilité tarifaire et à son attractivité.

Nous tenons à rajouter que l'accès à Quai 9 sera toujours gratuit pour différents rendez-vous tels que « le Festival de la jeunesse » et les différents spectacles proposés par les associations lanestériennes telles que « Kabanamuzik » pour ne citer qu'elle.

Nous attendons l'inauguration avec impatience et curiosité.

Mme Le Maire : Merci Christelle. D'autres interventions ?

Mme PEYRE : C'est que nous avons bien travaillé !

Mme Le Maire : Voilà, exactement. C'est ce que vous disiez tout à l'heure, par un travail collectif, de l'élue(e) que nous saluons, des services et de l'ensemble des élu(es) de la commission culture. Encore une fois, c'est une aventure collective que nous portons depuis longtemps et pour laquelle nous avons en effet hâte et nous nous réjouissons à l'avance de ce moment festif et collectif, et j'allais dire à ce moment fraternel, pour nos valeurs de la république car nous en avons bien besoin. Y-a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXII – QUAI 9 – VOTE DES TARIFS DE LA SAISON 2017-2018

Rapport de Mme PEYRE

Vu l'avis favorable de la Commission Culture du 10 mai 2017

	DATES	SPECTACLES	Genre	PLEIN	LOCATION	REDUIT	ABONNES QUAI 9	12 - 25 ANS	MINI	SPECTACLE JEUNE PUBLIC	Crèches Scolaires Centre de Loisirs de Lanester	Tarif "OUVERTURE Spécial Lanestériens"	
2017	Jedi 28 sept.	ORCHESTRE DE BRETAGNE	Musique	25 €	21 €	17 €	13 €	9 €	5 €			5 *	* au choix sur 1 spectacle
	Vend. 29 sept.	"Hors les murs"		GRATUIT									
	Sam. 30 sept.	OLIVIA RUIZ	Concert	29 €	25 €	21 €	17 €	13 €	5 €			5 *	
	Dim. 1er oct.	TEATRO DELUSIO	Théâtre visuel	25 €	21 €	17 €	13 €	9 €	5 €			5 *	
	Mardi 10 & Merc. 11 oct.	"Le loup qui voulait être un mouton"	Jeune Public							5 €	3 €		
	Dim. 15 oct.	ALEX VIZOREK	Humour	25 €	21 €	17 €	13 €	9 €	5 €				
	Dim. 5 nov.	"A droite A Gauche"	Théâtre	33 €	29 €	25 €	21 €	17 €	5 €				
	Vend. 17 nov.	FINE TUNING	Danse	25 €	21 €	17 €	13 €	9 €	5 €				
	Dim. 3 déc.	OKIDOK	Cirque	25 €	21 €	17 €	13 €	9 €	5 €				
	Sam. 9 déc.	EMILY LOISEAU	Concert	29 €	25 €	21 €	17 €	13 €	5 €				
2018	Mardi 10 janv.	EDMOND	Théâtre	33 €	29 €	25 €	21 €	17 €	5 €				
	Vend. 19 janv.	"Le médecin malgré lui"	Théâtre	21 €	17 €	13 €	9 €	5 €	5 €				
	Dim. 11 fév.	ORCHESTRE PAUL KUENTZ	Musique	29 €	25 €	21 €	17 €	13 €	5 €				
	Merc. 14 fév.	"Moi, moi et François B"	Théâtre	33 €	29 €	25 €	21 €	17 €	5 €				
	Merc. 21 fév.	EN ENFANCIE	Jeune public							5 €	3 €		
	Vend. 16 mars	31	comédie (musicale)	21 €	17 €	13 €	9 €	5 €	5 €				
	Merc. 21 mars	ZUT	Jeune public							5 €	3 €		
	Vend. 6 avril	Chanson Plus Bifluorée	Chanson	21 €	17 €	13 €	9 €	5 €	5 €				
	Mardi 10 & Merc. 11 avril	"Du grand vent dans la tête"	Jeune Public							5 €	3 €		
	Vend. 13 avril	DOUBLE	Danse	21 €	17 €	13 €	9 €	5 €	5 €				
	Spectacles en prévision		21 €	17 €	13 €	9 €	5 €	5 €					

ABONNEMENT : 4 spectacles à choisir dans toute la programmation, à l'exception des :

- spectacles « jeune public »
- spectacles proposés dans le cadre du festival « En attendant Kerhervy »
- spectacles proposés hors les murs
- spectacles relevant d'un partenariat comme les « Indisciplinés » et « Urbaines »

L'abonnement donne accès au tarif ABONNE QUAI 9

Festival " En attendant Kerhervy" de théâtre amateur du vendredi 23 au dimanche 25 Février 2018

- « Pass » de 3 ou 4 spectacles, selon le nombre de spectacles proposés
 - o Pass 4 spectacles "tout public" – 28 €
 - o Pass 4 spectacles "réduit" – 18 € (pour les adhérents de l'association LA FONTAINE AUX CHEVAUX et les enfants jusqu'à 12 ans)
 - o Pass 3 spectacles " tout public" – 21 €
 - o Pass 3 spectacles "réduit" – 13 € (pour les adhérents de l'association LA FONTAINE AUX CHEVAUX et les enfants jusqu'à 12 ans)
- Tarif à l'unité par spectacle
 - o Plein tarif à l'unité : 9 €
 - o Tarif réduit à l'unité : 5 € (pour les adhérents de l'association LA FONTAINE AUX CHEVAUX et les enfants jusqu'à 12 ans)

Les recettes seront imputées à l'article 7062 du budget de la Ville

DECISION DU CONSEIL :

Mme PEYRE : Par rapport à la base que nous venons de voter, les tarifs sont placés dans la grille avec bien sûr tous les spectacles. Vous pouvez remarquer qu'au sein de la programmation, une large place au théâtre a été accordée, à la musique classique et au jeune public. Nous le répétons mais le théâtre à Lanester a une grande place, c'est notre identité et son importance est grande et qui s'est fait par une concertation et aux avis des habitants. Il fallait faire des choix sur la 1^{ère} saison de la programmation. Je suis déjà heureuse de celle qui est proposée mais au fil du temps, nous allons continuer à évoluer et à s'interroger. En tous les cas, c'est une belle programmation.

Mme Le Maire : Et vivre cette 1^{ère} programmation avec plaisir !

Mme PEYRE : Les tarifs qui sont proposés restent encore éloignés de ceux qui sont pratiqués ailleurs et de ce que peut être le coût réel de certains spectacles.

Mme Le Maire : Des interventions sur ce bordereau ? Personnellement je voudrais souligner 2 ou 3 points. Vous avez remarqué que le tarif maximum est de 33 euros. Joël IZAR et Marie-Claude GAUDIN font des commentaires tout seuls dans leur coin, mais ce n'est pas grave !

Rires dans la salle.

Mme GAUDIN : Nous choisissons ce que nous allons aller voir.

Rires dans la salle.

Mme Le Maire : Ah d'accord !

Mme PEYRE : Tout est à voir !

Mme Le Maire : Mais nous voulons bien entendre ce que vous voulez aller voir. Allez-y. C'est le moment de réagir sur la programmation.

M. IZAR : Je parlais de groupes de rock.

Mme PEYRE : Vous avez le groupe des Indisciplinés.

Mme Le Maire : Vous pourrez avoir de la musique classique, des pièces de théâtre intéressantes. Par exemple, « Edmond », nominé 7 fois et 1 fois aux Molières. Par exemple au théâtre : moi et François Berléand.

Mme PEYRE : Et par exemple Olivia RUIZ à 5 euros ! Qui va faire tous les festivals d'été et qui remplit les salles.

Mme Le Maire : Saison de lancement, saison d'ouverture avec une programmation éclectique mais l'éclectisme a des vertus car il peut rayonner très largement. Que chacun pourra trouver, dans la programmation « chaussures à son pied » comme dit l'expression. Je voudrais juste dire un mot sur la question de la culture. Nous venons de découvrir notre nouvelle Ministre de la Culture, Mme NISSEN et d'ailleurs nous allons faire en sorte de l'inviter à l'inauguration de Quai 9, mais indépendamment de cela, je voudrais dire qu'il n'y a jamais trop de culture. Et c'est une erreur de la croire, et Mireille PEYRE et moi-même

l'avons entendu, mais je voudrais dire que c'est une erreur de croire que la culture peut nuire à la culture. Au contraire, la culture si elle est nourrie à cette force incroyable de pouvoir s'étendre sans limite. Donc n'ayons pas peur d'encourager, c'est ce que l'on fait à travers Quai 9, c'est ce que l'on fait à travers l'atelier d'arts plastiques et c'est ce que l'on fait avec le conservatoire à rayonnement communal. C'est une chance pour le pays de lorient et ses habitants d'avoir accès à différentes salles de spectacles et à une offre culturelle variée. Les spectateurs de Quai 9 demain, seront des spectateurs qui vont déjà aux Arcs ou du Grand Théâtre. Mais les spectateurs de Quai 9 iront aussi après-demain aux Arcs, au Grand Théâtre, à l'Estran, etc... Et cette dynamique est riche, forte et elle va dans le bon sens. Elle va dans le sens de la beauté et la beauté est une source d'optimisme et quelquefois nous en avons besoin. Il nous faut donc voter ce bordereau. Je le mets donc aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

Mme PEYRE : Franchement c'est un grand moment !

Mme Le Maire : Pour nous tous ! Nous continuons par le dernier bordereau qui concerne toujours Quai 9 mais qui va montrer si on l'oubliait de cette polyvalence de l'équipement Quai 9, de cet espace de culture et de loisirs, avec ces passerelles que nous voulons multiplier entre les adhérents associatifs ou les sympathisants d'association.

XXIII – QUAI 9 – VOTE DES TARIFS DE LOCATION DU MATERIEL SCENIQUE

Rapport de M. LE BLE

Vu l'avis favorable de la Commission Culture du 10 mai 2017

La mise à disposition de l'espace scénique de QUAI 9 requiert l'utilisation de matériel son, lumière et machinerie

Les besoins en matériel d'éclairage, de sonorisation et en machineries scéniques varient d'une manifestation à une autre. Il est cependant possible de scinder les demandes en 2 catégories :

-Matériel lumière :

- le plein feu classique sans réglage en hauteur (*option simple*)
La mise à disposition du matériel technique nécessite la présence d'un technicien unique.
toute autre demande nécessitant une installation particulière et de l'intervention technique en hauteur (*Option complexe*)
La mise à disposition du matériel technique nécessite la présence de deux techniciens (le nombre de techniciens nécessaire devra être réévalué à chaque fois en fonction des besoins réels des utilisateurs).

-Matériel son :

- la diffusion simple d'une source type CD (*option simple*)
La mise à disposition du matériel technique peut ne pas nécessiter la présence de technicien (à confirmer selon les besoins réels des utilisateurs)
toute autre demande nécessitant une installation particulière et de la prise de son (*Option complexe*)
La mise à disposition du matériel technique nécessite la présence à minima d'un technicien son (le nombre de techniciens nécessaire devra être réévalué à chaque fois en fonction des besoins réels des utilisateurs).

-Machinerie scénique :

- Utilisation d'un écran (*option simple*)
Sa mise à disposition nécessite la présence d'un technicien durant l'installation.
Réorganisation de l'espace scénique, accrochage de charges ponctuelles de plus de 70 Kg, réalisation de mouvements de machinerie durant une représentation (*Option complexe*)
Ce type de besoin nécessite la mise à disposition de matériel spécifique mais nécessite surtout la présence d'un technicien qualifié pour ce type de travail.

Concernant les mises à disposition de la salle de spectacle, une première délibération en date du 2 Février 2017 a fixé les **coûts de location hors équipements scéniques**, comme suit ;

			Salle de spectacle + hall		Loges uniquement avec spectacle		Ensemble Quai 9	
TARIFS DE LOCATIONS / Modules de spectacle			1 200 €		300 €		2800 €	
	Lanester	Extérieur	Lanester	Extérieur	Lanester	Extérieur	Lanester	Extérieur
Entreprises & chambres consulaires	50 %	100 %	600 €	1200 €	150 €	300 €	1400 €	2800 €
Associations à entrées payantes Comités d'entreprises	40 %	100 %	480 €	1200 €	120 €	300 €	1120 €	2800 €
Associations à entrées gratuites & Collectivités territoriales	gratuit	60 %	gratuit	720 €	gratuit	180 €	gratuit	1680 €

Afin de déterminer le montant de la **prestation de mise à disposition du matériel scénique**, il est proposé de distinguer deux configurations ;

✓ **Une prestation technique simple**

Dans ce cadre, il est proposé, par mise à disposition, de majorer d'un **forfait de 310 €**, le tarif de base de location de la salle et du hall (1 200 €) ou de celui de l'ensemble de QUAI 9 (2 800 €)

✓ **Une prestation technique complexe**

Pour les manifestations, évènements nécessitant une technique plus complexe, un **forfait de 930 €** serait appliqué aux tarifs de base.

Par ailleurs, suivant les principes arrêtés par le Conseil Municipal en date du 2 Février 2017, il est proposé d'appliquer le même pourcentage de participation selon l'origine géographique et le statut du demandeur.

			Salle de spectacle + hall				Loges uniquement avec spectacle		Ensemble Quai 9			
			sans technicité particulière		avec technicité importante				sans technicité particulière		avec technicité importante	
TARIFS DE LOCATIONS / Modules de spectacle			1200 € + 310 €		1200 € + 930 €		300 €		2800 € + 310 €		2800 € + 930 €	
	Lanester	Extérieur	Lanester	Extérieur	Lanester	Extérieur	Lanester	Extérieur	Lanester	Extérieur	Lanester	Extérieur
Entreprises & chambres consulaires	50%	100%	755 €	1 510 €	1 065 €	2 130 €	150 €	300 €	1 555 €	3 110 €	1 865 €	3 730 €
Associations à entrées payantes Comités d'entreprises	40%	100%	604 €	1 510 €	852 €	2 130 €	120 €	300 €	1 244 €	3 110 €	1 492 €	3 730 €
Associations à entrées gratuites & Collectivités territoriales	gratuit	60%	gratuit	906 €	gratuit	1 278 €	gratuit	180 €	gratuit	1 866 €	gratuit	2 238 €

Les associations lanestériennes bénéficient de la gratuité lors de leur première réservation pour une manifestation à entrées payantes de l'année civile

La délibération du 2 Février 2017, relative aux tarifs des locations de QUAI 9, précise que la gratuité était accordée pour la mise à disposition de la salle de spectacle pour les associations lanestériennes (une gratuité/an, tant pour les manifestations et animations à entrées gratuites que les payantes).

1. Il est proposé que la gratuité – au-delà de la mise à disposition des espaces, soit étendue, dans les mêmes conditions, à la mise à disposition des techniciens et du matériel scénique.

2. Il est proposé que la notion de « une fois par an », soit précisée comme étant un « événement, limité à 2 jours consécutifs, avec un plan scénique unique sans modification/an »

3. Il est proposé que la nouvelle grille tarifaire (intégrant les couts scéniques), pour la seule salle de spectacle annule et remplace la précédente votée lors du Conseil Municipal du 2 février 2017.

Les recettes seront imputées à l'article 752 du budget de la Ville.

DECISION DU CONSEIL :

M. LE BLE : Comme il est indiqué dans le bordereau pour le paragraphe concernant « *Les associations lanestériennes bénéficient de la gratuité lors de leur première réservation pour une manifestation à entrées payantes de l'année civile* », elle peut manquer de clarté.

L'énoncé qu'il faut comprendre, c'est que les Associations Lanestériennes disposent de la salle de spectacle à titre gratuit une fois par an. Cette gratuité est étendue aux prestations techniques, qu'elles aient un *caractère simple* ou qu'elles ont un *caractère complexe*. Nous reconnaissons que cette part du bordereau peut manquer de lisibilité.

Et mis à part l'imputation des recettes, j'ajoute pour dissiper tout malentendu, qu'il n'est pas question d'annuler la grille de mise à disposition des salles associatives qui seront abritées dans Quai 9. Nous avons apporté un nécessaire complément à la salle de spectacle.

Mme Le Maire : Est-ce que c'est clair pour tout le monde ?

M. LE BLE : Et je me permets une conclusion personnelle :

Ce bordereau fournit aux futurs demandeurs un cadre complet comprenant les conditions d'emploi des locaux et les services associés. Nous avons choisi d'étendre à la gratuité des locaux déjà votés celle des services, conscients que les finances des associations ne pourraient pas supporter les tarifs qui vous ont été présentés calculés à partir des coûts réels des interventions. A la perception incertaine de recettes minimales, nous préférons le plaisir que prendra le public à assister aux représentations proposées et la reconnaissance qu'il accordera à leurs acteurs bénévoles.

Mme Le Maire : Merci pour cette présentation très précise.

Mme RISSEL : Simplement une question à laquelle je n'avais pas pensée lors de la commission culture, c'est concernant la gratuité mise en place pour les associations lanestériennes. Est-ce qu'elle concerne aussi la présence aussi du personnel de sécurité ?

M. LE BLE : Comme complément je peux indiquer que le personnel municipal qui sera mobilisé pour ces occasions est titulaire de l'agrément SIAP.

Mme RISSEL : Et je viens de me rappeler que quelqu'un l'avait indiqué en commission !

M. LE BLE : Cet agrément procure la couverture réglementaire à l'association voire à la Municipalité elle-même. Nous aurons donc une réelle couverture lors des spectacles dans la grande salle à grand public par ce biais.

Mme RISSEL : En écoutant votre réponse, cela m'est revenu à l'esprit !

M. LE BLE : Il n'est pas nécessaire pour l'association car j'imagine que c'était la crainte de souscrire en son nom, auprès d'une société spécialisée, la prestation de sécurité.

Mme Le Maire : Voilà, autre question ou remarque ? Il n'y en a pas. C'est clair pour tout le monde. Si c'est le cas, je le mets donc aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 20 h 45.

THIERY Thérèse Maire	COCHE Myrienne	L'HENORET Alain donne pouvoir à M. FLEGEAU
LE STRAT Philippe	LE GAL Jean-Yves	JANIN Michelle
ANNIC Sonia	DE BRASSIER Claudine	PEYRE Mireille
LE MAUR Olivier	JESTIN Philippe	GUEGAN Marie-Louise
LE GUENNEC Patrick	DOUAY Catherine	NEVE Jean-Jacques
GALAND Claudie	MAHE Eric	GARAUD Philippe
CILANE Wahmetrua	FLEGEAU Pascal	DUMONT Françoise
LE BLE Bernard	LOPEZ-LE GOFF	HEMON Morgane
HANSS Sophie	BERNARD Nicolas donne pouvoir à Mme COCHE	LE MOEL-RAFLIK Annaïg
IZAR Joël	GAUDIN Marie-Claude	MUNOZ François-Xavier
LE BOEDEC Nadine	RISSEL Christèle	SCHEUER Alexandre
GUENNEC Mareta Secrétaire de séance	THOUMELIN Jean-Pierre	

